



COMPRENDRE LES INVESTISSEMENTS FONCIERS EN AFRIQUE



RAPPORT: **MALI**

COMPRENDRE LES INVESTISSEMENTS FONCIERS EN AFRIQUE

RAPPORT: **MALI**



REMERCIEMENTS

Le présent rapport fait suite à une étude menée par Joan Baxter sous la direction de Frédéric Mousseau.

Nous exprimons toute notre gratitude à la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP), au Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger (SEXAGON), et à l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP) pour leur soutien dans la réalisation de cette étude. Caroline Bergdolt a fourni une assistance précieuse dans la recherche et la rédaction du rapport initial. Chantal Jacometti (CNOP/Via Campesina) a assuré la mise à jour du rapport initial à septembre 2011.

Les opinions et conclusions exprimées dans cette publication sont celles de l'Oakland Institute et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des individus et organisations qui ont commandité et soutenu ce projet.

Infographie: amymade graphic design, amymade@gmail.com, amymade.com

Editeur: Frédéric Mousseau

Traduction : CNOP

Production: Southpaw, Southpaw.org

Crédits photo © Joan Baxter

Photo couverture : culture de mil & les Blanzan (acacia albida)- Samana Dugu

Copyright © 2011 Oakland Institute

Ce texte peut être utilisé gratuitement à des fins de plaidoyer, d'éducation et de recherche, à condition de citer la source en intégralité. Le détenteur des droits demande en outre que chacune de ces utilisations lui soit signalée afin de mesurer l'impact de ce travail. Pour toute autre copie ou toute autre réutilisation dans des publications ou adaptations, prière de demander une autorisation par courriel à : info@oaklandinstitute.org.

Oakland Institute

PO BOX 18978
Oakland, CA 94619, USA
www.oaklandinstitute.org

Coordination Nationale Des Organisations Paysannes Du Mali

Kalabancoura, Rue 200 Porte 727
BP E 2169, Bamako, Mali
www.cnop-mali.org

A PROPOS DE CE RAPPORT:

Le Oakland Institute est un cercle de réflexion dédié à promouvoir la participation citoyenne et un débat équitable sur les questions sociales, économiques et environnementales.

La coordination Nationale des Organisations paysanne fédère onze organisations paysannes actives dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des forêts au Mali.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'une série d'études de cas menées par Oakland Institute (OI) dans sept pays en vue de documenter et d'examiner les investissements fonciers en Afrique (Ethiopie, Mali, Mozambique, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie et Zambie) afin de déterminer les répercussions sociales, économiques et environnementales des acquisitions de terres dans les pays en voie de développement. L'équipe de recherche a mené une analyse approfondie des accords et contrats de location et d'acquisition. Grâce à des recherches sur le terrain, impliquant une revue détaillée de la documentation et des entretiens menés au niveau local, les différents aspects des investissements fonciers ont été examinés, notamment leurs impacts dans les domaines sociaux, politiques, économiques, et juridiques.

Ce rapport est une traduction et mise à jour d'un rapport écrit en anglais et publié par Oakland Institute en juin 2011. Titre original: Understanding Land Investment Deals in Africa, Country Report: Mali

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES.....	1
RÉSUMÉ.....	2
INTRODUCTION	6
I. APERÇU: LEMALI	
Des conditions géographiques et climatiques des plus rudes pour une nation essentiellement rurale	7
Agriculture familiale et pastoralisme - épine dorsale de l'économie du Mali	9
Une fracture idéologique, des modèles divergents pour le développement agricole.....	10
II. UN CLIMAT FAVORABLE AUX INVESTISSEURS	
Le Mali et la stratégie panafricaine de la Banque Mondiale	12
L'influence de la Banque Mondiale sur le climat des affaires du Mali.....	12
API –un “guichet unique “ pour les investisseurs.....	13
Un pays largement ouvert à l'investissement.....	13
Le Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI) - un lien direct avec le Président.....	14
Combien de terres sont disponibles ?	14
III. ADAPTER LE CADRE JURIDIQUE AUX BESOINS DES INVESTISSEURS	
La politique foncière au Mali	16
Les réformes en cours - la terre, une marchandise ou une ressource communautaire?.....	16
La Loi d'Orientation Agricole au Mali	17
Différentes interprétations de la LOA pour différents intérêts	18
IV. L'OFFICE DU NIGER (ON)	
Un État dans l'État.....	20
Le problème foncier pour les exploitations familiales dans l'ON.....	21
L'Office du Niger offert aux grands investisseurs.....	22
Quel contrôle sur les transactions foncières dans la zone Office du Niger ?	23
Réunir les pièces manquantes du puzzle foncier.....	24
Un Système à deux vitesses qui favorise les grands investisseurs.....	30
La redevance eau pour les sociétés industrielles et les grands privés.....	31
V. ZOOM SUR QUATRE INVESTISSEMENTS	
1. Malibya.....	33
2. Moulin Moderne du Mali.....	37
3. Le Groupe Tomota (Huicoma)	40
4. Petrotech-AFN Agro-MALI SA	42
VI. QUELS RISQUES POUR LA POPULATION ET L'ENVIRONNEMENT ?	
Le problème de l'eau.....	43
Qu'advendra-t-il des exploitants, de leurs champs et de leurs villages?	44
Les petits agriculteurs et la société civile se mobilisent	44
Les exploitants et leurs recommandations sont ignorés	46
La sécurité alimentaire pour les Maliens ou des profits pour les investisseurs?	46
Les femmes très vulnérables.....	47
Les menaces environnementales dans une zone fragile.....	47
Investissement ou spéculation?	50
CONCLUSIONS	
L'ampleur et le rythme des transactions sont alarmants	51
Marginalisation des petits agriculteurs et oubli de la sécurité alimentaire	51
Violation du droit à la terre et à l'alimentation	52
Investissement responsable? La Banque Mondiale ignore ses propres principes	53
Le Mali n'a pas de réserves de terres et d'eau.....	53
Biodiversité, patrimoine génétique, santé humaine, et un delta intérieur vital en danger.....	54
L'urgence d'informer le public et de repenser les choix qui ont été faits, avant qu'il ne soit trop tard.....	54
REFERENCES	55

LISTE DES ACRONYMES

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACI	Agence de Cessions Immobilières (Mali)
AFSA	Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique
AGRA	Alliance pour une Révolution Verte en Afrique
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements (Banque Mondiale)
AOPP	Association des Organisations Professionnelles Paysannes (Mali)
BAD	Banque Africaine de Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats Ouest-africains
CIRAF	Centre Mondial d'Agroforesterie (ex Centre International pour la Recherche en Agroforesterie)
CNIP	Centre National de Promotion des Investissements (Mali)
CNOP	Coordination Nationale des Organisations des Paysannes
COPAGEN	Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain
DNACPN	Direction Nationale pour le Contrôle des Pollutions et des Nuisances
EISE	Evaluation des impacts sociaux et environnementaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et de l'Agriculture
F CFA	Franc CFA
FIAS	Service de Conseil d'Investissement (Banque Mondiale)
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GDCM	Grand Distributeur Céréalière du Mali
GTZ	Coopération Technique Allemande, devenu GIZ en Janvier 2011
Ha	hectare (1hectare = 2.4175 Acres)
HUICOMA	Huilerie Cotonnière du Mali
IAASTD	Evaluation Internationale des Connaissances, Science et Technologie Agricole pour le Développement
IBIC	Impôts sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux
IDA	Association Internationale de Développement (Banque Mondiale)
IDE	Investissements Directs Etrangers
KfW	Banque Allemande de Développement (République fédérale et États membres)
LOA	Loi d'Orientation Agricole (Mali)
MCC	Millenium Challenge Corporation (USA)
OPAM	Office des Produits Alimentaires du Mali / Conseil de commercialisation des céréales
OPIC	Overseas Private Investment Corporation (Société d'investissement privés à l'étranger)
PAM	Programme Alimentaire Mondial (Nations Unies)
PDG	Président Directeur Général
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
SEXAGON	Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger
SFI	Société Financière International (Banque Mondiale)
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
USAID	Agence américaine pour le développement international
USD	Dollar américain

RÉSUMÉ

L'Afrique : le premier continent ciblé par la ruée mondiale vers les terres agricoles.

Le présent rapport recense et examine les investissements fonciers au Mali. Il présente des informations d'ordre général sur le contexte institutionnel et politique du pays notamment la situation macroéconomique actuelle, l'état de l'alimentation et de l'agriculture, et le climat actuel des investissements. En outre, il fournit des informations détaillées sur quatre accords d'investissements fonciers en cours au Mali.

Les investisseurs étrangers constituent la majorité des grands investisseurs agricoles au Mali. La zone contrôlée par des intérêts étrangers a augmenté de deux tiers en seulement un an, entre 2009 et 2010 (tableau 1). Sur la base des recherches sur le terrain menées dans les zones faisant l'objet de bail entre octobre et novembre 2010, l'étude fournit des informations nouvelles et importantes sur les effets de ces accords sur la population locale et ses moyens de subsistance et sur le contenu d'accords négociés dans la plus grande opacité.

L'étude passe en revue quatre investissements sur les terres de l'Office du Niger (ON). Il s'agit des investisseurs suivants:

1. **Malibya** (filiale du fonds souverain de la Libye): 100,000 ha, riz hybride et développement d'infrastructures (Canal / route)
2. **Moulin moderne du Mali (Mali)**: 20,000 ha, blé et développement d'infrastructures (Canal / route)
3. **Hui coma / Tomota (Mali)**: 100,000 ha, objectif déclaré « production d'huile alimentaire » mais prévoit de cultiver le jatropha.
4. **Petrotech-AFN Agro Mali (filiale de Petrotech-ffnUSA)**: 10,000 ha, cultures oléagineuses / jatropha, mais toujours à la recherche de financement (en fin de 2010).

LA RECHERCHE DU OAKLAND INSTITUTE A ABOUTI AUX CONCLUSIONS SUIVANTES:

• A la fin 2010, au moins 544,567 ha de terres fertiles ont été cédées en bail ou font l'objet de négociation au Mali selon les documents officiels. Le chiffre atteint 819,567 ha

en tenant compte des plans d'extension non officiels.

• Malgré la disponibilité limitée de terres arables et du nombre important de personnes souffrant de la faim au Mali, plus de 40% des baux fonciers concernent des cultures dont la vocation est la production d'agrocarburants. Les baux qui ont pour objet la production des cultures vivrières n'ont pas, aux termes des contrats de cession, l'obligation de vendre leurs productions au Mali. Les conditions de cession de ces baux fonciers, tels que Malibya et Moulin Moderne décrits dans ce rapport, indiquent qu'il est peu probable que leurs productions profitent aux personnes souffrant de la faim au Mali

• La plupart de ces grands projets agricoles sont encore à leurs débuts, et leurs aménagements ne viennent que de débuter. Les contrats de ces baux ont été signés dans les deux ou trois dernières années, et ne sont donc pas encore pleinement opérationnels.

• Les communautés locales affectées par ces opérations, telles que celles de Kolongotomo ou de Samaná Dougou Bamana, s'opposent à ces cessions et ont déjà signalé de sérieuses perturbations de leurs activités et des menaces à leur mode de subsistance, mais elles ne disposent que de très peu ou d'aucune possibilité de concertation, de compensation ou de moyens pour contester ces opérations de cession.

• On note des abus violents et flagrants des droits humains et des attaques sur la population de petits exploitants de parcelles cultivables aménagées /irriguées dans l'ON. En Juin 2010, des hommes, femmes et jeunes de la communauté Samaná Dougou Bamana ont protesté contre le déploiement de bulldozers et la coupe de plusieurs centaines de leurs arbres. Environ 70 gendarmes ont été déployés pour réprimer les protestations. Les manifestants ont ainsi été battus et environ 40 personnes ont été arrêtées dont 14 femmes.

• La plupart des cessions de terres à grande échelle ont convergé vers le grand delta fluvial de l'ON, dans le domaine de l'état, où les droits coutumiers et informels de la population vivant sur ces terres ne sont pas protégés par la loi, et ne sont pas reconnus par l'administration. Par conséquent, les investisseurs évitent de donner toute information, ni de procéder à des consultations sur d'éventuels mécanismes de compensation.

• À ce jour, aucune des quatre études de cas de cessions de terres n'a ni respecté les principes de la Banque

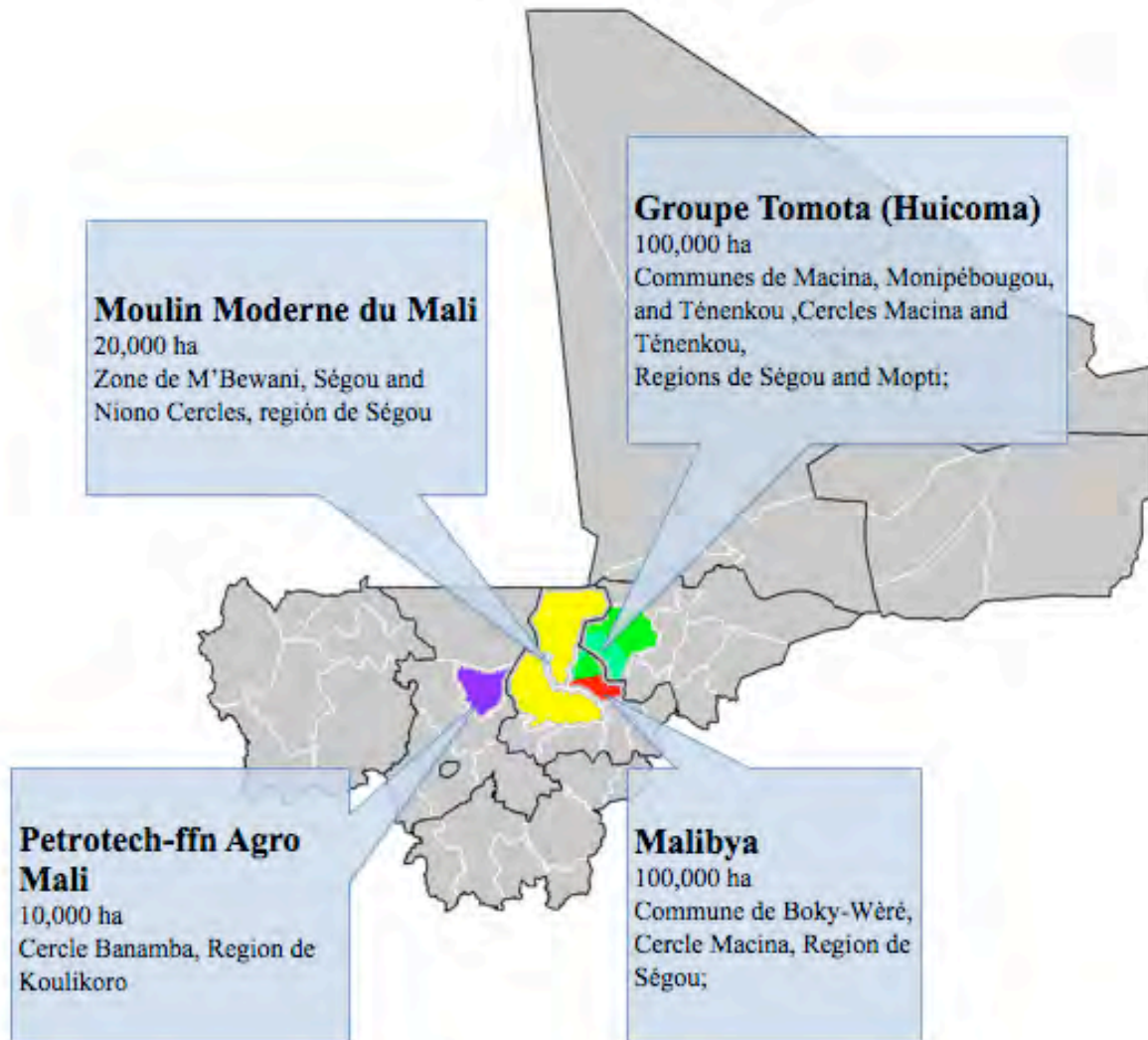
Mondiale régissant les investissements agricoles responsables, ni les principes de base et les mesures édictées par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation.

- Il ya un déficit criant de communication et de transparence en direction du grand public de la part du gouvernement sur tous les aspects relatifs aux quatre transactions foncières. En 2009, le gouvernement a créé le poste de Secrétaire d'État en charge du développement de l'ON, poste directement rattaché au premier ministre qui, auparavant, relevait de la compétence du ministère de l'Agriculture. Depuis lors, les transactions foncières ont été négociées à huis clos par le dit Secrétaire d'État et Abou Saw, le Président Directeur Général (PDG) de l'ON. L'accord Malibya aurait été directement négocié par les Chefs d'État malien et libyen.
- Les autorités maliennes tiennent tous les documents des baux en dehors du domaine public. Aucune étude d'impact environnemental et social n'a été diffusée et OI n'a pu identifier qu'une seule étude réalisée avant fin 2010 (Sosumar). De plus, nous notons un manque systématique de concertation avec les communautés locales dans chacun des quatre études de cas. En conséquence, il ya eu peu de reportages critiques de la part des médias sur la question des baux, ce qui signifie que les Maliens ont reçu peu d'information sur la façon dont de grandes superficies de leurs terres ont déjà été cédées à des grands investisseurs. A défaut de sensibilisation du public, aucun débat public sérieux ne peut avoir lieu à propos de ces transactions foncières.
- En Novembre 2010, les organisations paysannes et des associations de la société civile ont tenu le «forum des paysans de Kolongotomo sur l'accaparement des terres au Mali» et a dressé une liste de problèmes auxquels sont confrontés les petits exploitants au Mali face au désir du gouvernement de donner en bail de vastes étendues de terres fertiles dans l'ON. Les autorités n'ont tenu aucun compte de leurs critiques ni même des revendications de transparence et de traitement équitable.
- Le gouvernement Malien justifie ces cessions foncières à grande échelle par la nécessité de «moderniser» l'agriculture malienne et d'augmenter son «efficacité». Cependant, la promotion des technologies de la «révolution verte» et des approches à faible intensité de main d'œuvre dans l'agriculture, fragilise l'efficacité prouvée de l'agriculture paysanne agroécologique et

de différentes techniques d'agriculture durable¹, créé une concurrence déloyale avec la petite agriculture qui nourrit le peuple malien, menace la souveraineté alimentaire et semencière et tend à aggraver les disparités sociales et les problèmes alimentaires.²

- Les programmes d'ajustement structurels depuis les années 1980 au Mali ont mis l'accent sur les réformes politiques pour favoriser la libéralisation économique et les investissements étrangers. Au cours de la dernière décennie, de nouvelles structures locales, mises en place et soutenues par la Banque Mondiale, telles que l'Agence de Promotion des Investissements (API) ou le Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI) ont renforcé ce processus. Ceci a placé le cadre juridique Malien, de facto, sous la coupe d'organisations non représentatives de la population malienne ni redevables à celle-ci.
- Il est à craindre que la réforme actuelle du système foncier, soutenu par la Banque Mondiale, soit motivée par le désir de rendre les terres agricoles plus accessibles aux grands investisseurs. L'Agence de Promotion des Investissements (API) malienne suggère que près de la moitié des terres cultivables du pays est «disponible» pour les investissements agricoles.³ Les organisations de la société civile, quant à elles, estiment que les réformes foncières devraient plutôt viser à assurer un accès équitable des femmes et des jeunes à la terre.
- On note un manque alarmant de toute mesure de protection de l'environnement. Les investissements fonciers présentés dans cette étude opèrent dans une zone désignée comme «zone humide d'importance internationale» en vertu de la Convention de Ramsar⁴. Il semblerait que ces cessions aient été effectuées sans avoir, au préalable, réalisé des études d'impact environnemental et social. Alors que la loi ne semble pas faire obligation aux investisseurs à effectuer de telles études, il est évident que les grands canaux d'irrigation en cours de construction pour l'agriculture industrielle font peser une sérieuse menace sur les moyens de subsistance de centaines de millions de personnes qui dépendent du fleuve en Afrique de l'Ouest. Ces inquiétudes sont renforcées par l'essor dans ces plantations de monocultures très gourmandes en eau telles que la canne à sucre.

- Sur la base des conclusions de cette étude, l'Oakland Institute (OI) conclut que la pratique de la cession des terres au Mali est entachée de plusieurs problèmes majeurs:
- Les droits fonciers des communautés locales ont été ignorés par les récentes transactions foncières au Mali, qui ont conduit à des violations des droits humains fondamentaux des personnes concernées.
- Le manque de transparence et d'informations publiques sur les transactions foncières rend impossible pour les communautés locales de prendre des décisions éclairées dans la négociation des baux fonciers.
- Les ambiguïtés des cadres juridiques concernant les droits des petits exploitants et les obligations des investisseurs posent de grands risques pour les populations locales vivant sur les terres cédées.
- La confusion entourant la «disponibilité» de terre et l'affirmation par l'API que plus de 2,5 millions d'hectares de terres cultivables du Mali sont à la disposition des investisseurs posent de graves problèmes dans un pays en proie à la faim et à la désertification galopante.
- Une grande partie des contrats fonciers sera consacrée à la production d'agro-carburants, privant ainsi les acteurs de la production alimentaire de terres et d'eaux.
- L'absence d'obligations légales pour la réalisation d'évaluations d'impact environnemental ou social avant le début de toute opération d'investissement, pose de grands risques à la biodiversité traditionnelle de l'ON et à la survie des populations qui dépendent des eaux du fleuve au Mali ainsi que dans le reste de l'Afrique de l'Ouest.
- La recherche effectuée pour ce rapport montre comment la Banque Mondiale a organisé l'environnement économique, fiscal, et juridique du Mali de manière à favoriser l'acquisition de vastes étendues de terres fertiles par une poignée d'intérêts privés au lieu d'apporter des solutions à la pauvreté et à la faim généralisées dans le pays.



INTRODUCTION

A travers le monde, les terres fertiles sont mises à la disposition d'investisseurs, souvent par le biais de baux à long terme et à des prix modiques.

Cette pratique, souvent appelée «accaparement des terres», a connu une notoriété suite à la crise alimentaire et énergétique de 2008⁵. A la fin de 2009, ces accords d'investissements fonciers ont concerné un total de 56 millions d'hectares (ha) de terres agricoles à travers le monde⁶. Ainsi, des gestionnaires de fonds, des investisseurs privés et des nations soucieuses d'assurer leur propre sécurité alimentaire dans le futur, ont sollicité et obtenu de grandes exploitations agricoles à l'étranger.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a indiqué que les investissements fonciers peuvent créer une situation «gagnant-gagnant»⁷ et la Banque Mondiale a mis en place un ensemble de principes régissant les « investissements agricoles responsables »⁸ qui, en théorie, permettrait de réaliser cet objectif.⁹

Toutefois, la société civile et de nombreuses associations des droits de l'homme, les organisations paysannes regroupant de petits exploitants et de nombreux scientifiques ne partagent pas cet avis. Ils soutiennent que «l'accaparement des terres » menace la sécurité alimentaire, les ressources naturelles et le droit à l'alimentation et à la terre. Ils prônent plutôt un investissement et un appui en faveur des systèmes agro-écologiques mis en œuvres par des petits exploitants.¹⁰

L'Afrique a été la cible particulière d'investisseurs avides de terres et d'eaux : elle représente ainsi plus de 70 % des demandes des investisseurs. "Χεῦξ-χι sont accueillis au Mali, comme dans d'autres pays africains, avec des incitations fiscales très attractives et des garanties importantes de protection de leurs investissements et de leurs profits.

Malgré la publicité considérable dont a fait l'objet l'acquisition des 100,000 ha dans l'ON par la Libye en 2008¹², on dispose de peu d'informations sur les activités et les implications des grandes transactions foncières opérées dans la région ces dernières années. Il est estimé qu'au moins 544,567 ha de terres fertiles ont été cédées en bail à la fin de 2010 et que le rythme de ces cessions augmente de manière considérable. Les plus gros investissements sont sous contrôle étranger (mais souvent en partenariat avec l'État notamment dans les projets sucriers) et ont augmenté de deux tiers en seulement un an, entre 2009 et 2010.

L'Oakland Institute a considéré qu'il était nécessaire de comprendre le contexte juridique, politique et économique qui a favorisé l'avènement de ces investissements massifs dans la région, d'une part, et les implications sociales de ces activités, d'autre part. En Octobre et Décembre 2010, dans le cadre de son étude panafricaine sur ces transactions foncières, l'Institut a ainsi entrepris une revue de la littérature, collecté des informations sur le terrain et rencontré les institutions internationales, administrations publiques, investisseurs ainsi que les organisations paysannes maliennes.

Ce rapport analyse quatre accords fonciers dans la zone gérée par l'ON, un organisme étatique semi-autonome couvrant plus d'un million d'hectares de terres dans le delta intérieur du fleuve Niger. En raison d'abondantes ressources en eau et de procédures assouplies pour accéder aux terres, l'ON est devenue une zone de choix pour les investisseurs étrangers et nationaux. Le rapport dresse le profil de quatre investissements et expose l'étendue et l'état d'exécution de ces transactions. Il évalue les menaces qui pèsent sur les droits de l'homme, la sécurité alimentaire, les droits fonciers, la santé et l'environnement du fait des pratiques actuelles de grands investissements agricoles. En conclusion, l'étude examine les cessions de terres dans la zone ON à la lumière des principes de responsabilité des investissements agricoles et propose des solutions à certains des principaux problèmes identifiés.

I. APERÇU : LE MALI

Des conditions géographiques et climatiques des plus rudes pour une nation essentiellement rurale

Le Mali, dans les mots d'un ancien ministre, est un «pays riche sans argent.»¹³ Le Mali a un patrimoine culturel très riche qui a connu une prospérité le long de la vallée du fleuve Niger à travers l'agriculture et le commerce. Cette tendance a été consolidée depuis le XIe siècle sous les empires du Ghana, Mali, et Songhoï, ainsi que par l'Islam. À la fin du XIXe siècle, la France a fait de l'actuel territoire du Mali, une partie de son empire colonial sous le nom de «Soudan français» et a œuvré pour y développer les cultures de rente telles que l'arachide et le coton dont avaient besoin ses industries.¹⁴ Le Mali a accédé à l'indépendance en 1960, mais porte toujours l'empreinte des politiques agricoles et alimentaires coloniales sur son système foncier, son économie agricole et son système de classe dans lequel s'opposent des cultivateurs majoritaires à des élites minoritaires.¹⁵

Le Mali postcolonial est un pays enclavé de 1,241,000 km² situé à la lisière sud du désert du Sahara. Une image satellitaire du pays montre un fort gradient climatique du nord au sud du désert tropical, dont deux-tiers du territoire considérés comme désertique ou semi-désertique (mais presque tout le territoire est exposé à la désertification).¹⁶ La plupart des activités économiques se concentrent le long du fleuve Niger (le troisième fleuve africain de par sa longueur). Les zones connaissant les plus grands niveaux de précipitations situées au sud sont propices pour la production de coton, riz, mil, maïs, légumes, tabac, et également d'arbres, dont plusieurs contribuent de manière significative à la sécurité alimentaire.¹⁷

Malgré sa grande superficie (la plus grande en Afrique de l'Ouest, et la septième la plus importante sur le continent¹⁸), le Mali a moins de 5 % de terres arables

pour nourrir sa population de plus de 14 millions de personnes.¹⁹ Le Mali est particulièrement vulnérable aux pressions démographiques sur les ressources foncières, à la pollution par les pesticides, les activités minières, barrages / les projets d'irrigation perturbant les cycles d'inondation naturelles,²⁰ la multiplication des sécheresses et de la désertification. Ces facteurs contribuent également à une baisse de fertilité des sols, à la perte du couvert végétal, la perte de la biodiversité et l'érosion du sol²¹ et rendent la gestion durable des ressources, notamment les terres, la végétation et l'eau, essentielle pour les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire futurs du pays.²²



Desertification et dégradation des terres au Nord Est de Mopti

Les zones fertiles qui entourent le fleuve Niger sont considérées comme étant particulièrement vulnérables à la désertification.²³ Pourtant, l'ON, situé dans cette région, est précisément la zone ciblée par les investisseurs pour développer l'agriculture intensive à grande échelle.

Créé en 1932 sous le régime colonial français et érigé en office indépendant du gouvernement en 1994, l'ON a aménagé les plus grands périmètres irrigués d'Afrique de l'Ouest, comprenant le pont-barrage de Markala sur le fleuve Niger et un réseau dense de canaux d'irrigation.²⁴ Jusqu'à très récemment, avant l'avènement des grands accords d'investissement de ces dernières années, les terres de l'ON étaient mises en valeur essentiellement par les petits exploitants sur des parcelles louées en utilisant l'eau du fleuve Niger pour irriguer environ 80,000 ha de terres. L'Office produit environ 60 % du riz paddy cultivé au Mali²⁵ et constitue une région importante pour la production de nombreuses cultures de subsistance, ainsi que d'accès aux pâturages et de pêche en eau douce (voir Section IV).

La conjonction des facteurs tels que les conditions climatiques difficiles (les sécheresses prolongées des années 70 et 80), la dépendance des revenus sur le marché d'exportation,²⁶ des décennies de négligence des exploitations familiales par les investissements et politiques agricoles ont eu un effet négatif sur la santé socio-économique et la sécurité alimentaire du Mali.

En 2010, le Mali était classé 160e sur 169 pays dans l'Indice de Développement Humain du PNUD.²⁷ Le Mali a réalisé un taux de 5,8 % de croissance économique en 2010.²⁸ Cependant, le pays reste paralysé par le poids de sa dette.²⁹ En outre, la répartition des richesses est très inégale.³⁰ Les 10 % les plus riches de la population comptent pour 40 % de la consommation du pays, tandis que les 10% les plus pauvres n'en comptent que pour 1.8 %.³¹

On note un accès limité aux soins de santé de base et un accès très limité, surtout dans les zones rurales, à l'eau potable.³² Plus de 70 % des populations vivent dans les communautés rurales, et plus de deux tiers d'entre eux vivent en dessous du seuil de la pauvreté. L'alimentation de base repose sur les céréales comme le mil, le riz, le sorgho et le maïs, en plus des produits laitiers et des tubercules comme la patate douce, l'igname et le manioc, ainsi que d'une grande variété de fruits et de légumes.³³ Dans les zones urbaines, le riz a supplanté le mil et le sorgho comme aliment de base. Le riz est généralement considéré plus commode et plus facile à cuisiner par les citadins et les ménages aisés, tandis que les ruraux sont plus habitués aux céréales sèches.³⁴

Le riz, la seule culture irriguée, est considérée par

le gouvernement comme ayant le meilleur potentiel pour réaliser une production excédentaire visant à la fois les marchés intérieurs et d'exportation.³⁵ En 2008, face à la flambée des prix des denrées alimentaires,³⁶ le Premier ministre Malien Modibo Sidibé a lancé «l'Initiative Riz», fondée sur l'octroi des subventions pour les intrants (semences, engrais, pesticides) en vue d'augmenter la production de riz dans le pays et l'application d'exonérations de taxes à l'importation de riz. Le gouvernement a estimé que l'initiative a permis de réaliser une augmentation de 50 % de la production de riz (600,000 tonnes) en 2008 – 2009, d'où, un surplus alimentaire. Cependant, l'initiative a été vivement critiquée pour n'avoir pas prévu un soutien aux principales denrées de consommation de la grande majorité de la population rurale, pour avoir échoué à stabiliser les prix du riz, et pour avoir enrichi quelques commerçants et importateurs d'intrants agricoles.



Désert du Sahara à Tombouctou

Les excédents de production alimentaires tels que ceux qui avaient été annoncés en 2008 - 2009 peuvent être trompeurs et peuvent même cacher certains problèmes sous-jacents de malnutrition, de manque d'accès aux produits alimentaires abordables et de faim chronique.³⁷ Le marché des céréales au Mali a été complètement libéralisé. Le service de commercialisation des céréales du pays l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM), a été restructuré pour devenir un organisme paraétatique de commercialisation des céréales qui ne s'occupe plus de la stabilisation des prix.³⁸ Les prix sont actuellement



Jardin de saison sèche et arbres, Office du Niger

instables car largement influencés par les fluctuations des marchés régionaux et internationaux. En conséquence, les commerçants et les entreprises agro-alimentaires occupent une position dominante dans le commerce de denrées alimentaires en Afrique de l'Ouest qu'ils exploitent à leur avantage en influençant les prix locaux et les flux commerciaux.³⁹

En raison de tous ces facteurs - sécheresse, dégradation des sols, superficies limitées de terres arables, peu de soutien pour les exploitants familiaux, volatilité des prix - certaines localités du Mali souffrent de déficits structurels en céréales. Un tiers des enfants maliens de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique. En 2010, sur la base de trois critères - la proportion de sous-alimentation, la prévalence de l'insuffisance pondérale, et le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans - la situation du Mali a été évaluée comme «sérieuse» sur l'indice mondial de la faim.⁴⁰

Agriculture familiale et pastoralisme - épine dorsale de l'économie du Mali

Les exploitations familiales sont l'épine dorsale de la société malienne et de son économie, car elles exploitent environ 90 % de toutes les terres cultivées.⁴¹ Environ 70 % des Maliens travaillent dans l'agriculture, principalement comme pasteurs ou petits exploitants pratiquant l'agriculture mixte.⁴² Bien que souvent ignoré ou sous-estimé au cours des décennies de politiques de développement, le pastoralisme représente un important système de gestion des ressources naturelles, contribuant à hauteur de 10 % au PIB du pays.⁴³

Historiquement, les éleveurs et les populations agricoles en Afrique de l'Ouest ont toujours évolué en symbiose. En plus de fournir des biens et services utiles tels que le lait, la viande, les fibres, les peaux ou le transport, les éleveurs apportent aux agriculteurs le fumier naturel issu du déplacement de leur bétail à travers leurs terres.⁴⁴ En échange de quoi, les animaux ont bénéficié de résidus

de récolte dans les champs après la récolte. Cependant, à travers le Sahel au cours des 40 dernières années, les effets combinés de la croissance démographique et la baisse importante des précipitations annuelles ont considérablement augmenté la pression sur la terre. La concurrence croissante pour l'accès aux ressources en terres et en eau a donc amené l'agriculture traditionnelle et les systèmes pastoraux à se confronter davantage.⁴⁵

Comme dans la plupart de la région du Sahel semi-aride qui s'étend du Soudan à l'Est jusqu'au Sénégal à l'ouest, l'agriculture familiale au Mali implique l'intégration complexe des cultures annuelles, des arbres et de l'élevage dans le cadre d'un système agro forestier appelé "parklands". Les arbres disséminés dans les terres cultivées fournissent de précieux services environnementaux. Ils aident à recycler les éléments nutritifs, protéger les sols, servir de réserve de biodiversité agricole et de tampon contre la désertification. Différentes espèces d'arbres, y compris les baobabs, Néré, Karité et le tamarin contribuent également à la sécurité alimentaire au cours des périodes de soudure. Cette période de soudure s'étend à la saison pluvieuse jusqu'au début des récoltes. Ces différentes espèces fournissent des denrées précieuses telles que les fruits, les feuilles comestibles, les noix, les huiles, les condiments, les médicaments, le fourrage, les fibres, le bois de chauffe et le bois d'œuvre.

Le système de petites exploitations agricoles familiales favorise également la souveraineté semencière et alimentaire.⁴⁶ Ce système repose sur des variétés de cultures locales développées au fil des siècles pour faire face aux conditions locales tout en gérant le risque par la diversification des cultures⁴⁷ ainsi que par la conservation et le partage des semences. L'économie et la productivité des exploitations familiales a souffert de décennies de négligence par les décideurs ainsi que des pratiques de concurrence déloyale liées aux produits subventionnés en provenance des pays riches et du manque d'investissement adéquat dans la recherche et dans les services d'appui.⁴⁸ Pourtant, les systèmes d'agriculture familiale ont bien résisté aux effets du changement climatique et autres pressions environnementales.⁴⁹

Au Mali, comme dans beaucoup de zones arides en Afrique, les exploitants familiaux sont les gardiens d'une riche diversité de cultures vivrières, notamment le sorgho et le mil, le fonio, fonio noir, et le mil Guinéen.⁵⁰ Bien souvent négligée par les programmes du développement, la biodiversité du mil local, perpétué et soutenue par le savoir local, représente d'énormes

ressources génétiques permettant de faire face aux pressions exercées par les conditions climatiques imprévisibles, la désertification, les problèmes de nutrition des ménages, et la marginalisation socio-économique.⁵¹ Les petites exploitations produisent à ce jour, la plupart de la nourriture au Mali. Pour peu que les bonnes politiques soient en place, les petits agriculteurs, ainsi que la société civile et les chercheurs⁵² estiment que les exploitations familiales sont à même d'assurer la sécurité alimentaire et des revenus ainsi que l'utilisation durable des ressources naturelles.

Une fracture idéologique, des modèles divergents pour le développement agricole

De puis les années 1980, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) ont travaillé pour améliorer l'attractivité du Mali pour les investissements étrangers. En conséquence, au Mali comme ailleurs en Afrique, le gouvernement fait la promotion d'une agriculture industrielle qui nécessite d'importants apports de capitaux et une orientation commerciale.⁵³ Ce qui transparait dans les arguments avancés par les décideurs au sujet des systèmes agricoles «modernes» contre les systèmes «traditionnels» est que ces derniers sont moins efficaces et incapables de profiter des opportunités qu'offre le monde globalisé.⁵⁴



Fulani woman harvesting rice, Office du Niger

Cette politique qui met un accent croissant sur l'agriculture industrielle nécessite de gros investissements dans l'irrigation, les machines, les intrants et de grandes surfaces de terres.⁵⁵ Même si elle prévoit des projets de soutien à la petite agriculture, le but visé est rarement de renforcer et de promouvoir les systèmes

agricoles traditionnels et de préserver une approche agro-écologique de l'utilisation des terres. L'objectif est plutôt de «moderniser», d'accroître la compétitivité, de se concentrer sur les chaînes de valeur des produits de base, et d'orienter les petits exploitants vers le marché mondial.⁵⁶ En plus de la Banque Mondiale, cette approche est fortement encouragée par l'Alliance pour une Révolution Verte en Afrique (AGRA), une collaboration entre la Fondation Rockefeller, la Fondation Bill & Melinda Gates, et le Millenium Challenge Corporation (MCC).⁵⁷

Les organisations paysannes et autres organisations de la société civile au Mali, s'opposent à cette approche.⁵⁸ Au Mali, la CNOP (Coordination Nationale des Organisations Paysannes), l'AOPP (Association des Organisations Professionnelles Paysannes), ainsi que Sexagon (Syndicat des Exploitants Agricoles dans la Zone

ON) ont noué des alliances telle que l'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA) et mobilisent leurs membres pour assurer la défense des droits des petits exploitants face à la politique du gouvernement qui favorise les grands investissements agricoles et le développement de plantations. Ces organisations œuvrent à promouvoir les approches agro-écologiques traditionnelles de la gestion des ressources naturelles, à protéger les droits des peuples africains à l'accès aux ressources génétiques autochtones et à résister à la transformation de l'agriculture africaine en industrie agricole. Leur dernière campagne est centrée sur l'accapement des terres.⁵⁹

II. UN CLIMAT FAVORABLE AUX INVESTISSEURS

Le Mali et la stratégie panafricaine de la Banque Mondiale

Les programmes d'ajustements structurels démarrés dans les années 1980 au Mali ont donné la priorité à des mesures d'encouragement des investissements étrangers.⁶⁰ Au cours de la dernière décennie, le gouvernement a œuvré pour améliorer davantage le climat des investissements dans le pays.⁶¹ La création de nouvelles structures de promotion des investissements a renforcé cette tendance. Des stratégies, structures et réformes similaires se retrouvent à travers l'Afrique, mettant en évidence une stratégie panafricaine pour l'Afrique de la Banque Mondiale.⁶²

En 1991, le gouvernement a adopté un Code des Investissements pour promouvoir l'investissement privé dans le pays.⁶³ Au fil du temps la législation a été amendée, et aujourd'hui, le Code des Investissements du Mali offre des conditions fiscales généreuses aux grands investisseurs y compris une période d'exonération fiscale de 30 ans. Bien que décrit comme «l'un des codes des investissements le plus attractif de l'Afrique de l'Ouest»,⁶⁴ il est actuellement en cours de relecture pour le rendre encore «plus attractif» pour les investisseurs. Il s'agira notamment d'y introduire des mesures visant à réduire les impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux de 35 % à 20 - 25 % par an.

L'influence de la Banque Mondiale sur le climat des affaires au Mali

En 2005, la Banque Mondiale a approuvé le «Projet d'appui à la croissance au Mali », financé par un prêt de l'Association Internationale pour le Développement (AID) d'un montant d'environ 36 millions de dollars, qui a ensuite été prorogé jusqu'en 2012. Son objectif est de «créer les conditions pour un investissement accru du secteur privé par la mise en œuvre des réformes du climat des investissements, l'amélioration des services financiers, et la fourniture de services non financiers aux entreprises privées.»⁶⁵

La composante 'climat des investissements' et 'renforcement institutionnel' du projet, dotée d'un budget d'environ 3,5 millions de dollars,⁶⁶ met en œuvre les principales recommandations issues des évaluations du climat des affaires afin d'améliorer «le cadre juridique et réglementaire du pays dans certains domaines clés afin que de meilleures performances apparaissent dans les rapports du 'Doing Business'.⁶⁷ Le rapport annuel 'Doing Business' publié par la Banque Mondiale depuis 2004 classe 183 pays sur la base de 9 domaines clés des affaires tels que « paiement des impôts », « le commerce transfrontalier », et « la protection des investisseurs».⁶⁸ Pour les gouvernements, ces classements constituent un moyen important pour attirer les capitaux étrangers. Le Mali a enregistré de bons résultats dans ce classement:

DOING BUSINESS-MALI 2009- 2011 (CLASSEMENT DU PAYS SUR 183 PAYS).⁶⁹

Doing Business 2009	Doing Business 2010	Doing Business 2011
162	156 (↑6)	153 (↑3)



Pancarte de L'Agence de Promotion des Investissements (API)

Les réformes visant à créer des conditions favorables pour les entreprises et les investisseurs sont facilitées par une multitude de structures au Mali. Le Premier Ministre malien préside un groupe de travail sur le secteur privé, composé de représentants du gouvernement et du secteur privé, qui se réunit régulièrement pour évaluer le climat des affaires au Mali. Sont également actives l'Agence malienne de Promotion des Investissements (API) et le Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI).⁷⁰ Ces deux structures font partie de la composante 'climat des investissements' du projet de la Banque Mondiale. L'API reçoit dans ce cadre près de 1,7 million de dollars de financement et le CPI environ 270,000 dollars.⁷¹

API - un «guichet unique» pour les investisseurs

L'Agence malienne de Promotion des Investissements (API) a été créée en 2005 en remplacement du Centre National de Promotion des Investissements (CNPI). Ouverte en Janvier 2009 et rattachée au ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce, l'API constitue un «guichet unique » pour la création d'entreprise.⁷²

API opère comme un organe de la Banque Mondiale. API dispose d'un directeur général et de deux administrateurs, dont les salaires sont versés par la Banque mondiale (IDA) dans le cadre du prêt accordé au Mali à travers son Projet d'appui à la croissance du Mali.⁷³ L'agence a également bénéficié du soutien de la Banque Mondiale à travers son

Service de Conseil à l'investissement étranger (FIAS) et de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI), ainsi que de l'Agence américaine pour le développement international (USAID).⁷⁴ La Société financière internationale (SFI), la branche de la Banque Mondiale chargé de l'appui au secteur privé met aussi à disposition des consultants internationaux pour identifier les opportunités d'investissement dans le pays.⁷⁵

Au delà de la collaboration avec la Banque Mondiale sur la mise au point des stratégies de promotion des investissements, l'API est chargée entre autres d'identifier les opportunités d'investissement au Mali, de faciliter les formalités administratives, d'effectuer de la prospection et de réaliser les études de faisabilité pour les investisseurs internationaux et de mettre ces derniers en relation avec les milieux d'affaires locaux et la Chambre du Commerce.⁷⁶

Un pays largement ouvert à l'investissement

Sur son site internet, l'API présente le Mali comme étant un pays «largement ouvert à l'investissement privé», mettant en avant un «environnement règlementaire législatif et institutionnel simplifié», permettant aux investisseurs d'opérer à l'intérieur et à l'extérieur du pays en toute sécurité:

«Les étrangers qui investissent dans le pays ou qui travaillent dans une entreprise malienne ont le droit de transférer, rapatrier [hors du pays] les dividendes, produits de toute

nature de leur capital investi, et le produit de la liquidation ou la vente de leurs biens, et leurs salaires. Les investissements sont également garantis en vertu de l'article 15 de l'Agence de Garantie d'Investissement Multilatérale [de la Banque Mondiale], signé par le Mali en Octobre 1990. «⁷⁷

Pour faire la promotion du Mali auprès des investisseurs, le site internet d'API définit le rôle central de la Banque mondiale et du Service de l'investissement étranger (FIAS) dans la facilitation de «l'accès des investisseurs à la terre» dans la réalisation de diagnostics approfondis sur le cadre juridique et réglementaire.⁷⁸ Cette implication de la Banque mondiale / FIAS tend à favoriser les grands projets agricoles dans les débats actuels sur la réforme foncière et de détourner les efforts du gouvernement de son action tendant à s'attaquer aux inégalités liées à l'accès à la terre et à l'alimentation dans le pays. (Voir dans la section III ci-dessous la sous-section: Les réformes en cours - la terre comme une marchandise ou une ressource communautaire). Bien qu'elle soit financée par la Banque Mondiale, l'API n'assure le respect d'aucun des sept principes de la Banque sur l'investissement agricole responsable.⁷⁹

Le Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI) - un lien direct avec le président

En plus de son appui aux agences de promotion des investissements tels que l'API, la Banque Mondiale a joué un rôle important dans la création des conseils d'investissement présidentiels dans plusieurs pays africains, dont le Ghana, le Mali, la Tanzanie, l'Ouganda et le Sénégal.⁸⁰ Le modèle de Conseil Présidentiel, conçu par la Banque Mondiale vise à:

- offrir un espace de dialogue direct entre les investisseurs et les dirigeants politiques du pays au plus haut niveau possible des deux côtés.
- chercher de manière proactive à identifier les obstacles à l'investissement et proposer des solutions qui profitent à l'ensemble des investisseurs à travers les travaux d'un groupe de travail.
- constituer un groupe composé d'un maximum de 15 membres du secteur privé et de 5 représentants du gouvernement et éventuellement un représentant d'une Institution financière internationale en vue d'un dialogue efficace.⁸¹

Créé en 2003 au Mali, le CPI est présidé par le Président Amadou Toumani Touré et se réunit deux fois par an. Il a élaboré un plan d'action qui a été transmis au Premier ministre pour les dispositions à prendre par le gouvernement. Le CPI travaille également sur le nouveau Code des investissements et sur une nouvelle loi sur le secteur privé.

Les membres du CPI comprennent 15 personnes étrangères au Mali.⁸² Le Conseil a été créé en 2004 avec quelques grandes sociétés internationales, dont AngloGold, Coca Cola, Eskom, Barclays, et Hôtels Legacy. Les Membres maliens du CPI représentent certains des plus grands groupes industriels dans le pays. Le Premier Ministre et plusieurs autres ministres (Ministre des Economie et des Finances, de l'Artisanat et du Tourisme, de l'Agriculture et de l'Elevage et des Technologies de la Pêche, de la Communication et des Nouvelles Technologies, de la Promotion du Commerce et de l'Investissement, des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, et de la Coopération Internationale).⁸³ Les représentants de la Banque Mondiale et du FMI participent également aux réunions du CPI.⁸⁴

Il est intéressant de noter que le CPI n'est pas répertorié comme une institution de l'État sur le site internet de la Présidence de la République et que ses discussions et résolutions ne sont pas rendues publiques.⁸⁵ Le public malien reste largement sans informations à propos du CPI et de ses activités. Sans transparence, réunissant des intérêts privés puissants et orientant la politique du gouvernement Malien, l'action du CPI suscite dès lors des interrogations quant aux intérêts qu'un tel organe défend.

Combien de terres sont disponibles?

L'API offre les descriptions suivantes sur ce qui attend les investisseurs cherchant des terres au Mali:

«Le Mali dispose d'énormes réserves de terres qui peuvent être aménagées pour l'agriculture. Plus de 45,000 ha sont propices à l'irrigation dans la vallée du fleuve Sénégal; 100,000 ha sont adaptés pour le développement dans la haute vallée du fleuve Niger; l'ON dispose de plus de 960 000 ha: le Delta du Niger couvre 900,000 ha, la zone sud couvre 300.000 ha, il ya 280,000 ha dans la zone riveraine [partie centrale du pays, zone semi-aride autour d'Hombori] et plus de 110, 000 ha sont disponibles en pays Dogon ».⁸⁶

API estime que plus de 2,5 millions d'hectares de terres

arables du Mali - ses eaux et ses ressources naturelles les plus précieuses sont «disponibles» et les offre aux grands investisseurs. Mais comme mentionné précédemment, le pays connaît déjà l'insécurité alimentaire et fait face à de sérieuses contraintes environnementales telles que la dégradation des sols, la désertification, la croissance démographique, le changement climatique, etc.⁸⁷ Seuls 3,8 % du territoire malien sont des terres arables,⁸⁸ soit environ 4,7 millions d'hectares disponibles pour soutenir sa population d'environ 14,5 millions.⁸⁹ L'API est donc entrain d'offrir plus de la moitié des terres arables du pays –et les plus fertiles- aux grands investisseurs.

Un rapport historique de 2010 sur l'investissement agricole et sur les agro-carburants au Mali souligne les dangers que représentent l'attribution par bail d'autant de terres au profit de grands investisseurs: «La pression pour augmenter la production agricole peut conduire à un cycle vicieux car la dégradation de la base des ressources au Mali réduit les niveaux de production, conduisant à

aggraver la faim. «Selon une estimation de 2009, 150,000 ha soit 0,1 % de la surface des terres du pays - sont dégradées chaque année suite à l'épuisement des sols et à la désertification».⁹⁰

De plus, l'exactitude des données sur la disponibilité des terres mise en avant par l'API est en question puisque les chiffres actuels sur les terres et l'utilisation des terres au Mali datent en effet de la période coloniale.⁹¹

III. ADAPTER LE CADRE JURIDIQUE AUX BESOINS DES INVESTISSEURS

La politique foncière au Mali

Le régime foncier au Mali est complexe, constitué de lois modernes, qui ont essentiellement mis la terre dans les mains de l'État en vue de les vendre ou de les attribuer, et des droits coutumiers selon lesquels les chefs, les vieux, et d'autres chefs traditionnels gèrent la terre et son utilisation.

Au cours des deux dernières décennies, le cadre juridique et administratif pour la gestion des terres et autres ressources renouvelables au Mali a subi de nombreuses réformes. À partir de 1992, année des premières élections démocratiques dans le pays après le renversement du Président Moussa Traoré, un texte a été adopté pour modifier le Code Domanial et Foncier. En 1995, avec l'avènement de la décentralisation, un nouveau code sur les collectivités territoriales a été approuvé, puis en 1996, le nouveau Code des Domaines des Collectivités a été voté. En 1995, une nouvelle loi est également entrée en vigueur sur la gestion et l'exploitation des forêts et sur l'exploitation, le transport et le commerce des ressources forestières. Enfin, une nouvelle charte sur le pastoralisme a été publiée en 2001.⁹²

L'accès aux terres et aux ressources naturelles est donc régi par plusieurs textes de loi. Beaucoup de ceux-ci portent encore l'influence des lois coloniales françaises (qui confèrent la propriété des terres à l'État), tandis que d'autres textes ont été influencés par les évolutions politiques et économiques récents au Mali (qui mettent l'accent sur la décentralisation et la propriété privée).⁹³ Pourtant, les pratiques coutumières sur la tenure des terres qui remontent à l'époque précoloniale sont toujours appliquées et dans ces derniers cas, les chefs traditionnels attribuent des droits d'usufruit sur la terre et ses ressources selon une approche communautaire de la propriété et de l'utilisation du foncier.⁹⁴

A l'heure actuelle, il semble que personne ne soit pleinement satisfait de ces différents systèmes de tenure

foncière. Les petits exploitants se préoccupent d'un système qui les expose à l'expropriation, en particulier face à ces grands investisseurs agricoles qui ne cherchent que de grandes surfaces de terres. Les chefs traditionnels peuvent être amenés à offrir des terres aux grands investisseurs au détriment des populations locales. Les femmes n'ont pas le droit d'hériter des terres en vertu des lois familiales existantes. Les populations jeunes et les migrants ont difficilement accès à la terre, et même ces grands investisseurs et entreprises agroalimentaires réclament une assurance pour davantage de garanties sur les terres qui leurs sont louées. Si la réforme foncière semble nécessaire pour assurer la sécurité et l'accès équitable à la terre, la réforme suscite des attentes différentes selon que l'on soit petit exploitant ou gros investisseur.

Les réformes en cours - la terre, une marchandise ou une ressource communautaire?

Adoptée en 2006, la nouvelle Loi d'Orientation Agricole (LOA) du Mali, l'un des textes de loi les plus importants de la législation de ces dernières années, appelle à l'élaboration d'une nouvelle politique sur le foncier agricole (voir la section III La Loi d'Orientation Agricole).⁹⁵ Pour lancer le processus de réforme de la politique foncière, les négociations nationales regroupant les intervenants sur le foncier (Assises Nationales des États Généraux du Foncier, axées plutôt sur la problématique urbaine que rurale) ont été tenues en Décembre 2009 par le Ministère du Logement, des Questions Foncières et de l'Urbanisme. Les concertations nationales menant à la tenue de la réunion nationale se sont tenues au niveau local (cercle), régional et national afin de recueillir les avis d'un large éventail de la société malienne avant l'élaboration d'un nouveau code sur le foncier. Cependant, eu égard à la tendance croissante au profit des gros investissements, beaucoup craignent que pour les droits des petits exploitants.⁹⁶

Les pratiques de droits coutumiers gérés et appliqués par les chefs traditionnels locaux et les collectivités locales ont permis d'assurer aux petits exploitants un certain accès à la terre, à travers de petites parcelles de moins de 10 ha.⁹⁷ Selon ce système, les associations de femmes en particulier, ont pu obtenir quelques parcelles de petite taille pour y pratiquer du maraîchage et planter des arbres. Toutefois, ces activités ne sont pas reconnues par les pouvoirs publics comme activités d'agriculture professionnelle qui mériteraient une indemnisation en cas de perte. En conséquence, les femmes agricultrices sont les plus vulnérables et les premières à perdre leurs terres quand les grands investisseurs viennent pour les occuper. (Voir aussi la section V.)

De l'avis des agents de développement travaillant avec les groupes de femmes dans la zone de l'ON, si le gouvernement décide d'adopter la politique foncière prenant en compte les principes de la Banque Mondiale selon lesquels la terre a «une valeur économique» - et donc peut être louée et vendue comme un bien – cela aurait des conséquences «catastrophiques». Cette approche va favoriser le développement de l'agriculture industrielle et sacrifier les petits exploitants, dont la cohésion sociale et le seul mode de vie dépendent de leur approche holistique de l'utilisation des terres. Ceux-ci vont «tout perdre et deviendront des ouvriers agricoles sur une terre qu'ils ont toujours considéré la leur».⁹⁸

La Professeuse Assétou Samaké, un des membres fondateurs de la Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain (COPAGEN) et fondatrice de l'Institut de Recherche et de Promotion des Alternatives Développement (IRPAD), estime qu'au départ, l'organisme qui a lancé la marchandisation des terres au Mali, a été l'Agence de Cessions Immobilières (ACI) créée en 1992 par le gouvernement malien avec l'appui de la Banque Mondiale.⁹⁹ Cela a servi à transformer le concept de la terre comme ressource communautaire appartenant à la postérité et gérée par les communautés et les chefs traditionnels, en un nouveau concept de la terre comme une marchandise. L'ACI a vendu des terres domaniales et des biens pour apurer les dettes du gouvernement, créant ainsi un marché foncier et immobilier. L'agence affirme que l'un de ses objectifs est de réduire la spéculation immobilière et foncière.¹⁰⁰ Mais Assétou Samaké soutient qu'elle a fait l'inverse et que l'ACI a en fait, enclenché un phénomène de la spéculation foncière dans le pays.

Le directeur national adjoint de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre est profondément préoccupé par la spéculation foncière grandissante qui a cours dans la capitale, Bamako et aux alentours. En effet, à Bamako, contrairement aux zones rurales où les terres sont gérées selon le droit coutumier, les terres privées sont très répandues car, dit-il, les spéculateurs se sont rendus compte des énormes sommes d'argent à gagner dans ces transactions foncières. La tendance s'étend maintenant aux zones rurales, dit-il, et les pauvres villageois sont extrêmement vulnérables à l'offre de liquidités, quelque soit le montant, en échange de leurs terres. Il voit cela comme une tendance dangereuse qui pourrait aller beaucoup plus loin, si toutes les terres du pays venaient à être un jour privatisées.¹⁰¹

A ce jour, il n'existe pas de registre qui montre l'état de la tenure foncière actuelle et l'utilisation des terres dans le pays. Bien que les pratiques coutumières foncières soient reconnues, toutes les terres dans le pays qui ne font pas l'objet de titres privés (octroyés par le gouvernement) appartiennent officiellement à l'État, jusqu'à ce qu'un nouveau code de tenure foncière soit élaboré et adopté.¹⁰²

La nouvelle législation sur le foncier agricole est préconisée par la loi d'orientation agricole (LOA)¹⁰³, mais la LOA en elle-même n'est pas sans contradiction ou controverse.

La Loi d'Orientation Agricole au Mali

En Septembre 2006, le Parlement malien a adopté la Loi d'orientation Agricole (LOA), qui «détermine les orientations de la politique de développement agricole au Mali.»¹⁰⁴

La LOA reconnaît la valeur des exploitations familiales: «*la politique qui sous tend le développement agricole a pour objectif la promotion d'une agriculture durable qui est à la fois moderne et légèrement concurrentielle, surtout pour les exploitations familiales qui sont reconnues et sécurisées, ajoutant la valeur maximale de leur potentiel agro-écologique et du savoir-faire agricole du pays et créant un environnement favorable pour un secteur agricole bien structuré. Elle vise à garantir la souveraineté alimentaire et à faire du secteur agricole le moteur de l'économie nationale en vue d'assurer le bien-être de la population.*»¹⁰⁵

La loi reflète les opinions divergentes sur ce que constitue le développement agricole. Si elle consacre plusieurs

chapters à des clauses qui visent à renforcer et à améliorer l'agriculture familiale, notamment, la «souveraineté alimentaire» et «l'agriculture durable», elle souligne également la nécessité d'apporter un «valeur maximale», d'être «moderne» et de devenir «une agriculture bien structurée.»¹⁰⁶

Le même genre de contradictions existe dans les dispositions sur la tenure foncière. D'une part, les articles 75 et 77 de la LOA disposent que les nouvelles législations foncières agricoles devraient être prises suite à des processus consultatifs, et indiquent la nécessité de la «lutte contre la spéculation foncière» et d'assurer que les agriculteurs ont un accès équitable à la terre.¹⁰⁷ D'autre part, l'article 83 dispose qu'il faut faciliter les attributions foncières à des investisseurs via l'État, ce qui pourrait déclencher la spéculation et conduire à une situation d'accès inéquitable à la terre.

Conformément à l'article 82 «Dans le cadre de la promotion des investissements, de la capitalisation et la croissance de la production agricole, des dispositions seront prises pour alléger les coûts et simplifier les procédures d'établissement des titres fonciers et des concessions rurales, et sécuriser les attributions à long terme aux acteurs agricoles. L'État prendra des dispositions pour faciliter l'obtention de titres fonciers pour les acteurs agricoles nationaux et la conclusion de contrats de bail comportant une série de pré-conditions à l'intention des acteurs agricoles étrangers qui souhaiteraient investir dans le développement agricole au Mali.»¹⁰⁸

Globalement, il semble que le gouvernement soit peu disposé à soutenir les petits exploitants, qu'il donne la priorité aux gros investisseurs étrangers et laisse libre cours à la spéculation foncière actuelle.

Différentes interprétations de la LOA pour différents intérêts

De différents groupes d'intérêt interprètent différemment la loi. Le profil agricole dressé par l'API nous propose sa propre interprétation de la LOA du pays; il souligne que la loi:¹⁰⁹

- fera passer notre agriculture, de l'agriculture de subsistance à une agriculture intensive et diversifiée pour la satisfaction des besoins nationaux et la conquête des marchés régionaux et internationaux
- procédera à l'enregistrement et à l'octroi des licences

aux entreprises agricoles

- assurera l'aménagement des terres (pour l'irrigation, etc.)
- s'occupera des questions foncières
- assurera la gestion de l'eau
- mettra en place des programmes de diversification ou de croissance compétitive des produits agricoles

Dans ce sens, les responsables du Ministère de l'Agriculture reconnaissent que la nouvelle politique foncière, en cours d'élaboration par le gouvernement, devrait faciliter aux investisseurs l'accès à la terre à travers le pays, et permettre l'attribution des terres auprès des bureaux régionaux.¹¹⁰ Les dits responsables écartent les préoccupations par rapport à l'accaparement des terres et au néocolonialisme estimant que le pays compte 30 millions d'hectares de terres arables, et a besoin de capitaux et d'investissements étrangers. Ils notent en outre que les grands investissements agricoles ne peuvent être qualifiés d'activités extractives, car «la terre reste» et personne ne peut l'emporter.

Leurs arguments, tout comme l'indique l'API, ne prennent pas en compte l'environnement précaire dans le pays. Ils ne reconnaissent pas non plus que l'exploitation des ressources du sol et de l'eau pour des productions (y compris pour les agro carburants) pouvant être exportées, constituent une forme d'activité extractive.

La nouvelle politique foncière prévue dans la LOA, est en cours d'élaboration. Mais, déjà, les organisations de la société civile s'inquiètent du fait que dans le contexte des grands investissements agricoles, les petits exploitants soient particulièrement vulnérables, en l'absence d'une législation garantissant les propriétés foncières locales. Dans une déclaration faite lors du forum de Kolongo des petits exploitants dans la zone ON en Novembre 2010 pour protester contre l'acquisition de terres agricoles par les investisseurs, les participants ont appelé le gouvernement à respecter son obligation légale de proposer une politique foncière agricole comme stipulé dans l'article 77.¹¹¹ Le Président de la CNOP, Ibrahim Coulibaly, a indiqué que ses membres souhaitent avoir une nouvelle législation foncière donnant à chaque membre de la famille des droits à la terre. Cela éviterait que les chefs de famille soient victimes des spéculateurs qui leur offrent de l'argent et les convainquent de leur vendre la terre familiale.¹¹²

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le Droit à l'Alimentation soutient fortement la position de la société civile et des exploitants familiaux sur la réforme foncière. Dans un rapport de 2010 soumis à l'Assemblée Générale des Nations Unies, il reconnaît l'importance de la sécurité foncière, mais prévient que la création d'un marché foncier n'est pas le moyen le plus approprié pour y parvenir.¹¹³ Il recommande que, si les réformes du marché sont entreprises, elles devront être compatibles avec les droits humains; que les gouvernements réglementent pour éviter la spéculation, et que les déséquilibres dans l'accès à la terre entre les hommes et les femmes soit levés. De plus, les modèles de développement qui ne conduisent pas à des expulsions, des changements dans les droits fonciers qui perturbent les droits des détenteurs, et la concentration accrue des terres devraient être prioritaire.¹¹⁴

Les préoccupations exprimées par la société civile sur l'équité semblent légitimes au vu de la participation actuelle de la Banque Mondiale dans le processus de réforme foncière. Une partie des fonds du prêt du projet d'appui à la croissance du Mali financés par l'Association Internationale de Développement (IDA), est en effet dédiée à la création d'une agence de communication dont les objectifs sont de synthétiser les textes qui seront issus des négociations pour un nouveau code foncier et d'en publier les résultats à travers le pays.

Actuellement, en raison de questions non résolues concernant la tenure foncière dans le reste du pays, la plupart des grands investisseurs sollicitent des baux à long terme dans l'ON, où ils sont plus faciles à négocier.

IV. L'OFFICE DU NIGER (ON)

Un État dans l'État

Au Mali, l'octroi des baux fonciers pour l'investissement agricole ont été limités à la zone de l'ON.¹¹⁵ Cette zone est un vaste delta intérieur, un système d'irrigation fluviale sur le fleuve Niger, qui s'étend à l'est et au nord de la ville de Ségou.

La Direction de l'ON qui gère ces terres et leur irrigation est parfois décrite comme «un État dans l'État.»¹¹⁶ L'ON a été créé par les Français pendant l'ère coloniale, et hérité par l'État nouvellement indépendant en 1960. Il est devenu une agence gouvernementale semi-autonome en 1994, chargée de gérer une grande zone irriguée par l'eau prélevée du fleuve Niger par le barrage de Markala. Son but était de donner en bail des terres irriguées, principalement aux petits exploitants, qui devaient s'acquitter des redevances au titre de l'eau fournie par les systèmes d'irrigation, en vue de la production de riz et du maraîchage.

Le principal objectif déclaré de l'ON était de contribuer à la sécurité alimentaire au Mali. En 1987, le rendement moyen du riz paddy dans la région était de 2.2 tonnes par ha pour une production totale de 88,000 tonnes; en 2001 elle avait atteint 6.1 tonnes par ha pour une production annuelle de près de 380,000 tonnes soit plus de la moitié des besoins du pays en riz.¹¹⁷

En 1996, un autre décret a été pris portant sur les plans de gestion des ressources en terres et en eau de l'ON.¹¹⁸ Ce décret confère à la Direction de l'Office une grande autorité et d'énormes pouvoirs. Il s'agit notamment du droit d'étendre la zone elle-même ou de prendre en charge la gestion de toutes les terres qu'il jugerait importantes pour l'accomplissement de sa mission de développer le delta central du fleuve Niger.

Tout déplacement de personnes ou de communautés suite à l'occupation des terres et l'extension des limites de la zone ON incombe à l'État, qui prend en charge

également les coûts d'attribution des titres sur ces terres. Il établit également des frais d'exploitation annuels à payer par ceux qui utilisent la terre (et l'eau) dans la zone et a prévu trois types de baux:

- le bail d'habitation ou bail des résidents qui s'applique à tout résident de la zone incluant les communautés autochtones
- le bail emphytéotique ou bail à long terme pour les agro-entreprises (50 ans) accompagné d'un cahier de charges pour les investissements dans les infrastructures devant être rempli par le preneur
- le bail ordinaire, valable pour 30 ans, comportant également un cahier des charges pour la réalisation des infrastructures par les preneurs.¹¹⁹

Jusqu'à une époque récente, lorsque l'ON a commencé à attribuer des terres à grandes échelles (de 2,000 à 100,000 ha), les deux baux à long terme étaient presque inexistantes dans la zone. Les producteurs de la région étaient principalement les petits exploitants



Baobab à Koutiala

qui employaient de manière saisonnière des ouvriers (souvent des femmes et des jeunes du village) pour produire du riz sur leurs exploitations. Le maraîchage est extrêmement productif dans la région et constitue une activité particulièrement importante pour les femmes.¹²⁰ Certains des villages sont autochtones et connus depuis longtemps dans le pays pour leur production de mil.¹²¹ La région est également importante pour les éleveurs, qui y font paître leurs troupeaux, leur cohabitation avec les agriculteurs a donné occasionnellement lieu à des conflits pour les ressources foncières et l'accès à l'eau.

Le problème foncier pour les exploitations familiales dans l'ON¹²²

Les petits exploitants et les éleveurs n'ont aucune protection face à l'attribution des terres aux investisseurs.¹²³ Si les attributions de grandes surfaces dans la zone ON exigent la participation des autorités gouvernementales, elles ont été négociées jusqu'ici sans transparence comme en témoignent les études de cas décrites dans cette étude. Par ailleurs, le gouvernement ne reconnaît pas leurs droits à la terre comme en témoigne les propos du Secrétaire d'État chargé de l'ON qui a déclaré que les communautés vivant sur les terres attribuées aux investisseurs s'y sont «installées» sans permission.¹²⁴

Les autres contraintes auxquelles font face les petits exploitants dans la zone ON sont entre autres le manque de structures de transport permettant d'acheminer leurs produits vers les marchés urbains, le manque d'accès au crédit pour développer leurs systèmes de production,

et le manque d'infrastructures de conservation et de transformation pour accroître leurs revenus tirés des produits agricoles.

Le manque de terres et la division des parcelles des exploitations familiales représentent une contrainte majeure pour les agriculteurs de la zone. Dans les dernières décennies, les parcelles attribuées à des exploitations familiales sont devenues de plus en plus petites et morcelées. Entre 1994 et 2004, on est ainsi passé de 8 ha par famille avec 3 actifs à moins de 3 ha pour des familles de 10 à 15 membres¹²⁵. En 2009, 56,469 exploitations familiales étaient recensées sur 83,900 ha.

Le tableau ci-dessous montre comment la répartition des terres rend vulnérable plus de la moitié des paysans en zone ON. Ceci est dû à une politique d'attribution de l'ON de parcelles très petites au nom des nouvelles pratiques d'intensification¹²⁶ et suite aux réaménagements, entraînant aussi une dispersion des parcelles: 54% des exploitations disposent de 2 parcelles ou plus et souvent éloignées. Ces exploitations sont sous-équipées, seules 55 % ont un attelage complet et 54% des chefs de famille déclarent connaître des problèmes de soudure.

Ces parcelles font l'objet de baux à renouveler chaque année contre le paiement de la redevance eau. Le système n'assure aucune sécurisation foncière car les agriculteurs perdent leur parcelle s'ils ne paient pas la redevance. Malgré tout avec ce peu de terres et d'équipement, plus de 60% des besoins nationaux en riz sont couverts. Pourquoi choisir de ne pas les soutenir ?

DE MOINS EN MOINS DE TERRES, DES PARCELLES DE PLUS EN PLUS RÉDUITES POUR LA PAYSANNERIE

Catégories établies en fonction du patrimoine de parcelles irriguées (Casiers + hors casiers + casiers maraîchers)				
Superficie	% d'exploitations	% cumulé	% superficie	% cumulé
- 1 ha	16%	16%	2%	2%
de 1 ha à 2 ha	24%	40%	9%	11%
de 2 ha à 3 ha	16%	56%	10%	21%
de 3 ha à 4 ha	9%	65%	8%	29%
de 4 ha à 5 ha	12%	77%	14%	43%
de 5 ha à 6 ha	6%	83%	8%	51%
de 6 ha à 7 ha	5%	88%	9%	60%
de 7 ha à 8 ha	2%	90%	4%	64%
de 8 ha à 9 ha	2%	92%	5%	69%
de 9 ha à 10 ha	2%	94%	5%	74%
+ 10 ha	6%	100%	26%	100%

L'Office du Niger offert aux grands investisseurs

En 1994, quand il a été érigé en une entité publique commerciale, l'ON fut rattaché au Ministère de l'Agriculture. Plus récemment, en avril 2009, il a été placé sous le Secrétariat d'État Au près du Premier Ministre Chargé du Développement Intégré de la Zone ON.

Le Secrétaire d'État a trois ambitions pour la zone:¹²⁷

- étendre le système d'irrigation pour atteindre une superficie de 960,000 ha, dont 450,000 peuvent être irrigués, dont seulement 100,000 ha ont été aménagés à ce jour.

- porter la productivité du riz de 6.2 à 7-8 tonnes par ha
- Développer d'autres cultures que le riz.

Le Secrétaire d'État estime que les grands investisseurs y ont un rôle important à jouer parce qu'ils ont le capital nécessaire pour étendre les systèmes d'irrigation. Les investisseurs y ont afflué: fin 2010, plus de 500,000 ha avaient été attribués à des investisseurs nationaux et étrangers ayant bénéficié de concessions de 2,000 ha ou plus.¹²⁸ Le gouvernement du Mali invite toujours les investisseurs à venir profiter des avantages qu'offrent les ressources en terres et en eaux du pays. C'est ce qui ressort de cet appel du gouvernement malien adressé aux investisseurs à venir «enrichir» leurs patrimoines:

Appel du Gouvernement Malien Aux Investisseurs Nationaux et Etrangers

Mesdames, Messieurs,

Savez-vous que la République du Mali, dispose d'un potentiel unique d'irrigation gravitaire au monde. En effet, grâce à son pendant naturel, le fleuve Niger surplombe une plaine de près d'un million d'hectares favorables à la riziculture.

Malheureusement, 60,000 ha sont seulement aménagés.

Mesdames, Messieurs,

Depuis la démocratisation du pays en 1991, le Gouvernement de la République du Mali a assuré une plus grande sécurité foncière sur les terres de l'Office du Niger à travers le degré de cette sécurité foncière est assurée par des beaux ordinaires et emphytéotiques respectivement de 30 et 50 ans renouvelables autant de fois que les deux parties en conviennent.

Déjà, des investisseurs nationaux et étrangers ont obtenu par bail emphytéotique des centaines voire des milliers d'hectares. Vous aussi, vous pouvez faire comme eux et investir à l'Office du Niger. Grâce au contrat qui vous lie à l'Office du Niger, vous avez la possibilité d'exploiter vos terres durant 50 ans et de les transmettre à vos ayants droit.

Un placement sûr pour votre argent lorsque l'ont sait que les autres pays, près de dix millions de francs [F CFA, ou 20,913 \$] sont nécessaires pour rendre productif un hectare. Mais à l'Office du Niger, il ne vous en faut même pas 3 millions[F CFA, ou 6,274 \$].¹²⁸

Quelle aubaine enfin pour vous lorsqu'un hectare aménagé vous procure en moyenne un minimum de 6 tonnes / ha avec la possibilité pour vous de faire une deuxième récolte durant la contre saison.

Mesdames, Messieurs

Vous pouvez ainsi devenir propriétaire des terres de l'Office du Niger et fructifier votre avoir en le multipliant par plus de dix.

Entrez dès aujourd'hui en contact avec l'Office du Niger Tél. : (223) 21 32 02 92. Ou saisissez le Département de tutelle : Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du développement Intégré de la zone Office du Niger pour tous renseignements complémentaires que vous souhaitez pour investir à l'Office du Niger en République du Mali.¹²⁹

Quel contrôle sur les transactions foncières dans l'ON?

Deux types de baux sont accordés aux grands investisseurs étrangers et maliens:

- le bail ordinaire: 30 ans, renouvelable (redevances eau non stipulés, mais fixés par l'ON)
- le bail à long terme ou emphytéotique: 50 ans, renouvelable (comporte des obligations pour l'aménagement des terres et le paiement de redevances eaux déterminés, à la fois pour l'irrigation gravitaire et ordinaire)

Des questions se posent sur la manière dont les baux ont été négociés, sur les modes d'attribution des terres ainsi que sur les mécanismes en place pour le contrôle et le suivi.

En créant, en 2009, un Secrétariat d'État en charge de l'ON, le gouvernement a confié la responsabilité immédiate de la gestion des terres dans la zone ON à deux hommes nommés à cet effet, à savoir, le Secrétaire d'État lui-même et le PDG de l'ON. Ceci a suscité des

critiques, tant au niveau du choix du PDG que du fait de la concentration du pouvoir entre ces deux personnes.¹³¹

Le nouveau Secrétariat d'État a été créé à une période où débutaient les attributions de terres à grande échelle, et presque un an après que le Ministre de l'Agriculture ait signé un contrat de bail de 100,000 ha avec la Libye.¹³² En créant le nouveau Secrétariat d'État, le gouvernement a effectivement marginalisé le Ministère de l'Agriculture, qui a perdu tout contrôle sur les aménagements au niveau de l'ON.¹³³

Tous les contrats de baux et transactions foncières doivent être enregistrés auprès du Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme.¹³⁴ Toutefois, à ce jour, la plupart des baux contractés dans la zone ON n'y ont pas été enregistrés et ni auprès du Département des domaines de l'état et du cadastre. Un conseiller technique au ministère nous a informés que le ministère a tenté en vain d'obtenir des informations sur les contrats de bail.¹³⁵ Il est particulièrement préoccupé par les villages établis dans des zones couvertes par des baux accordés à des investisseurs. Un responsable du Département des



Siège de l'Office du Niger, Segou

domaines et du cadastre nous a ainsi dit que l'ON accorde des terres mais son département n'en a aucune trace.¹³⁶

Le PDG de l'ON semble être la personne clé dans le processus de négociation et de conclusion des gros contrats fonciers, par laquelle passent tous les investisseurs.¹³⁷ Il affirme qu'il collabore avec le Secrétariat d'État pour «défendre les intérêts du gouvernement» dans les contrats de bail liant celui-ci aux investisseurs.¹³⁸ Ce rôle central du PDG est une source de corruption et de détournement. En juillet 2011, le PDG Kassoum Denon était ainsi relevé de ses fonctions pour cause de détournements de fonds.¹³⁹

OI n'a pu obtenir des copies des contrats de baux fonciers et d'autres documents liés aux grandes attributions de terres à travers les canaux officiels. Le Secrétaire d'État en charge du développement de l'ON indique que ces contrats et toutes les études y afférentes ne sont pas rendus publiques car ce sont des documents, «privés».¹⁴⁰ De même, les obligations des investisseurs par rapport aux conclusions des études d'évaluation d'impact environnemental et social (EEIS) restent inconnues et non transparentes. (Voir section V)

L'absence d'informations sur le contenu de ces baux laisse tout le processus d'acquisition de terres par des investisseurs dans la plus grande opacité.

Réunir les pièces manquantes du puzzle foncier

L'opacité qui entoure les investisseurs et leurs attributions de terres dans la zone de l'ON constitue un problème majeur pour la société civile, les organisations paysannes et les chercheurs qui tentent d'évaluer l'ampleur et l'impact du phénomène. Même le syndicat des paysans, *Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger* (SEXAGON), regroupant 12,000 membres, n'a pu obtenir des copies de tous les contrats de bail dans la zone ON.¹⁴¹

Les organisations de la société civile et les organisations paysannes ont réussi à obtenir des copies des contrats de baux fonciers ou des accords concernant les grandes attributions de terres suivantes dans l'ON, dont un seul (le projet SoSuMar avec Ilovo)¹⁴² obtenu par les voies officielles:

1) Malibya: Convention d'Investissement dans le domaine agricole, 100,000 ha; signé en Juin 2008¹⁴³

LES SYSTÈMES HYDRAULIQUES DANS L'OFFICE DU NIGER¹⁴⁹



2) Moulin Moderne du Mali: Convention spéciale d'investissement dans le secteur agricole (20,000 ha) et un bail ordinaire dans l'ON pour 7,400 ha, signé le 31 mai 2010¹⁴⁴

3) Illovo Group Holdings Limited et Schaffer et Associates International LLC (CANECO et SoSuMar): accord (15,000 ha), signé le 27 Juin 2007 (sur la carte officielle de l'ON selon le Plan d'Octobre 2010 surfaces sont de 39,538 ha)¹⁴⁵

4) N'Sukala, China Light Industrial Corporation pour la coopération économique et technique des affaires étrangères (CLETC): accord, 20,000 ha dont 13,000 disponibles à la date de la signature, 7,000 restants seront attribués au cours des 3 prochaines années), signé le 22 Juin 2009¹⁴⁶ [la carte de l'ON d'Octobre 2010 fait état de 18,300 ha]

5) Petrotech-AFN Agro MALI, bail ordinaire de 10,000 ha¹⁴⁷

OI a obtenu une carte de la répartition des terres attribuées dans la zone ON, à la date d'Octobre 2010. Cette carte montre 22 attributions foncières à grande échelle (de 2,000 à 100,000 ha) mais ne précise pas celles qui sont conclues par rapport à celles en cours de négociations.¹⁴⁸

Le tableau 1 est une liste préliminaire de tous les investisseurs figurant sur la carte ON. Si certaines

TABLEAU 1. RÉSUMÉ DES GRANDES ALLOCATIONS FONCIÈRES (2,000 – 100,000 HA) DANS L'OFFICE DU NIGER, MALI

	Investisseurs	Origines / actionnaires / Financement / sociétés mères	Superficie (ha)	Informations sur les investissements	Objectif declare
1	AED ¹⁵⁰	France	2,600		Cultures de tournesol en saison des pluies et blé en contre-saison
2	Agroenerbio S.A. ¹⁵¹	Mali	40,000		Agro-carburant
3	Assil Meroueh ¹⁵²	Cote d'ivoire	5,000		Jatropha/pourghère
4	Baba Seid Bally (SBB BIO) ¹⁵³	Burkina Faso	10,000		Activité de l'entreprise: "agriculture énergie" Agro-carburant
5	CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens (initiative libyenne)	40,000		
6	Co-Entreprise ¹⁵⁴	Pays Ouest-Africains	3,000		Riz et légumes
7	FORAS Enterprise d'Investissement Internationale (projet appelé aussi "Agro Globe") ¹⁵⁵	Arabie saoudite. Principaux actionnaires: Banque islamique de développement et investisseurs privés d'Arabie saoudite et d'autres pays du Golfe dont les groupes Dallah Al Baraka et Bin Laden, la Société Nationale d'investissement du Kuwait, Nasser Kharafi et Sheikh Saleh Kamel.	5,000	200,000 ha déjà acquis selon l'Institut de Recherche International sur le Riz (IIRR)	Riz
8	HUICOMA ¹⁵⁶ (GOUPE TOMOTA)	- Le groupe malien Tomota appartient au milliardaire Alou Tomota - Les partenaires financiers sont la Société Financière Internationale (SFI) et l'Agence Française de Développement.	100,000	- En septembre 2010, le PDG de l'ON a déclaré aux médias qu'aucun bail n'avait encore été signé mais la carte de l'ON d'octobre 2010 montre que 100,000 ha ont été attribués. -Aucun plan de réinstallation; expropriations ; 1,000 emplois prévus.	Produits oléagineux (tournesol, soja, arachides, karité, le jatropha).
9	LONHRO Agriculture ¹⁵⁷	Filiale de LONHRO Plc Grande Bretagne (London HQ)	20,000	Compte aménager un total de 100,000 ha.	Sucre / ethanol

	Investisseurs	Les Origines / actionnaires / Financement / sociétés mères	Superficie (ha)	Informations sur les investissements	Objectif declare
10	MALIBYA ¹⁵⁸	Portefeuille d'investissement Africain de la Lybie (LAP) - fond souverain Libyen	100,000	<ul style="list-style-type: none"> - Convention d'Investissement signée avec le Gouvernement Libyen pour un bail de 50 ans. - Seule l'eau est payante : 2,470 F CFA / ha [5 \$] par aspersion et 67,000 FCFA / ha [135\$] pour l'irrigation gravitaire - aucun plan de réhabilitation et peu de responsabilités incombant à la société. Des cas d'Expropriations et de pertes de moyen de subsistances ont été signalés.	<ul style="list-style-type: none"> -Riz, tomate & élevage -Aménagement d'un canal d'irrigation (40 km de long – le plus grand du Mali) et des routes
11	Millennium Challenge Corporation (MCC) ¹⁵⁹	USA	22,441	<ul style="list-style-type: none"> - Présenté comme un projet de développement : les terres sont privatisées et attribuées/ vendues aux paysans locaux, avec attribution de titres fonciers : 2 ha gratuits, 3 ha à payer à raison de (3 à 4 million F CFA [5,775 à 7,700\$] par ha -Certaines réinstallations nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> -le but est d'augmenter la production / productivité, étendre l'accès du Mali au Marché et commerce - Partenariat avec AGRA notamment pour la fourniture des intrants.
12	Moulin Moderne du Mali, M3-SA	Mali Groupe Grand Distributeur Céréaliier du Mali (GDCM) ¹⁶⁰ et Complexe Agropastorale et Industriel dans le cadre d'un partenariat public-privé avec le gouvernement Malien	7,400 (phase initiale couverte par le bail); 20,000 dans l'accord spécial	<ul style="list-style-type: none"> - 30 ans de contrat et un Accord spécial d'investissement de 50 ans signé dans le cadre d'un partenariat public/ privé - la terre est gratuite, l'eau payante (même coûts que chez Malibya) - la Convention prévoit un an pour les études techniques, socio-économiques et environnementales bien que le projet ait commencé immédiatement et aucune étude n'ait été publiée. - la Convention prévoit un plan de réinstallation des populations déplacées. Des expropriations et perte d'activités de subsistance ont été signalées, sans compensation. 	Agriculture -blé principalement - et élevage

	Investisseurs	Les Origines / actionnaires / Financement / sociétés mères	Superficie (ha)	Informations sur les investissements	Objectif declare
13	N'Sukula ¹⁶¹	China (Pékin) Chine Light Industrial Corporation Le Gouvernement du Mali détient 40% des actions de N'Sukula.	18,300 ha	- Selon la carte des attributions de l'ON 3,300 + 5,000 + 10,000 = 18,300 ha - Les accords de 2009 stipulent que 20,000 ha sont attribués: 13,000 ha immédiatement; 7,000 dans les 3 ans -50 ans de bail (renouvelable) -857 ha cédés à CLETC avec un titre de 1,5 milliard de F CFA [à peu près 3 million\$] -19,143 ha en bail à long terme, avec un loyer annuel de 382,747,500 F CFA [772,778\$], pendant 50 ans soit un total de 19,137,375,000 F CFA [38,638,920\$], mais le gouvernement octroie aussi des terres à un prix fixe pour 50 ans à 2,038 Milliard de F CFA [41,147,810\$]	
14	Ousmane Ouane		10,000		
15	SeedRock Africa Agriculture ¹⁶² (Filiale de SeedRock Corporation)	Canada (HQ Vancouver) (enregistré dans aux Iles Vierges - Grande Bretagne); Le conseil consultatif comprend plusieurs anciens chefs d'états et Ministres africains.	40,000 (total avant 2015)	- 50 ans de contrat (renouvelable) - l'entreprise prévoit de prendre un bail de 46,000 ha - 2,000 ha sont en cours de négociation au Sud du Mali, près de Bougouni	fleurs, maïze, le soja, sorgo, blé, riz, semences
16	SNF (Société N'Diaye et Frères) ^{***}	Mali	15,000		Oléagineux (probablement agro-carburants)
17	Société Petrotech-ffn Agro Mali sa ¹⁶³	USA (Hyannis, MAHQ) Filiale de PetrOtech-ffn, Inc	10,000	- Contrat de bail ordinaire de 30 ans - peut Sous-louer - prévoit de créer 100 emplois directs	-Jatropha, à vendre en Europe ou pour approvisionner une raffinerie en Egypte.
18	SOCIMEX ¹⁶⁴	Mali	10,000	-Vise à mobiliser les petits exploitants sur les 10,000 ha - Estime que 1,000 emplois seront créés	jatropha

	Investisseurs	Les Origines / actionnaires / Financement / sociétés mères	Superficie (ha)	Informations sur les investissements	Objectif declare
19	SoSuMar ¹⁶⁵ Une société locale CaneCo doit être établie par SoSuMar (Société Sucrière de Markala) avec le Group d'Illovo Holdings Ltd. (IGHL) comme actionnaire majoritaire Partenariat Public-privé avec le Gouvernement du Mali	Afrique du Sud Illovo Holdings Ltd. est aussi enregistré à l'île Maurice et en Louisiane, USA. Actionnaires de SoSumar: Gouvernement Malien (6%), Schaffer & Associés Internationales (SAIL) Promoteurs du Projet: Ministère de l'Industrie & Commerce (SAIL), USAID (cofinancement d'essais de canne à sucre), Banque Mondiale, BAD, IFAD, Banque de Développement Africain, le fond OPEC, Banque Ouest Africaine de Développement Agences de Crédit Export : Ex-Im Banque US, l'Agence Américaine de Commerce et de Développement (AACD) pour le financement des études de faisabilité, l'assurance de crédit export, Corporation Sud-Africaine, Agences de Développement Bilatéral (e.g. OPIC, KfW) Fonds saoudien, fond Kuwaiti Prospero, IDC	39,538	- Bail de 50 ans (renouvelable) signé le 27 Juin 2007, avec le groupe d'Illovo Holdings Ltd / Schaffer & Associés Internationaux LLC -bail original pour 17 000 ha, avec droit d'extension (la carte octobre 2010 de l'ON montre un total de 39,538 ha) - La Convention engage à créer 5,000 emplois, SoSuMar en prévoit 7,200. -Projet en retard	-Sucre & éthanol le contrat initial de 17,000 ha prévoit: -195,000 T de sucre /an -15 million de litres d'éthanol/an
20	Soudan Fayeze	Cote d'Ivoire	5,000		
21	Southern Global Inc. ¹⁶⁶	USA (Alabama)	30,000		Riz
22	UEMOA ¹⁶⁷ Union Economique et Monétaire Ouest Africaine	Nationaux ouest africains, y compris maliens	11,288		Riz, fruits et de légumes
	TOTAL ^{**}	Investisseurs étrangers: 16	544,567		Agro-carburant: 9 investisseurs

* La source des noms d'investisseurs et des superficies allouées est la carte de l'ON du 16 octobre 2010

** L'état des concessions présenté sur la carte de l'ON d'Octobre 2010, n'inclut pas les plans d'expansion prévus par les entreprises.¹⁶⁸

*** Résiliations de contrats rapportées.

Les investisseurs grisés font l'objet d'études de cas dans le rapport.

DES INFORMATIONS CONTRADICTOIRES

SURFACES AMÉNAGEABLES POUR L'AGRICULTURE / POUVANT FAIRE L'OBJET D'INVESTISSEMENTS DANS L'ON :

960,000 ha –selon le Secrétaire d'État chargé de l'ON¹⁷³

2,000,715 ha –selon les données de l'ON¹⁷⁴

SURFACES POUVANT ÊTRE IRRIGUÉES DANS LA ZONE ON :

450,000 ha – Selon le Secrétaire d'État chargé de l'ON¹⁷⁵

1,000,000 ha – site web API¹⁷⁶

De 1,100,000 à 2,000,000 ha selon un responsable de
l'ON¹⁷⁷

ZONE DÉJÀ AMÉNAGÉE (POUR L'IRRIGATION) DANS L'ON :

98,531 ha - données de l'ON¹⁷⁸

350,000 ha - Secrétaire Permanent du Comité Exécutif du
Conseil Supérieur de l'Agriculture¹⁷⁹

informations sont manquantes par rapport à beaucoup d'investisseurs, on peut noter que d'une manière générale, les informations disponibles montrent la rapidité et l'étendue de l'attribution des terres dans la zone ON.

A la fin 2010, OI a constaté que:

- Selon cette carte, au moins 544,567 ha de terres avaient été soit données en bail ou attribuées (les lettres d'attributions provisoires acceptées) dans l'ON, un autre document de l'ON avance le chiffre de 588,243 ha.¹⁶⁹
- Ceci ne prend pas en compte les plans d'expansion non officiels donnés par les investisseurs sur leurs sites internet et provenant d'autres sources, ce qui augmenterait ce chiffre de 544,567 ha de 275,000 ha,¹⁷⁰ le portant à un total de 819,567 ha.
- Sur les 544,567 ha, au moins 372,167¹⁷¹ concernent des terres attribuées aux investisseurs étrangers (comme actionnaires principaux), une augmentation spectaculaire en seulement une année, en 2009, seulement 130,105 ha étaient attribuées aux investisseurs étrangers.¹⁷²
- OI a identifié au moins 9 des 22 investisseurs qui ont

l'intention de produire des agro-carburants, soit à partir de la canne à sucre (éthanol) ou à partir de plantes oléagineuses telles que le jatropha.

Eu égard au manque total de transparence et d'informations entourant ces transactions, il est impossible d'évaluer l'ampleur et la nature exactes des contrats fonciers dans la zone de l'ON. Aucun des baux obtenus par OI ne prévoit le paiement de la terre elle-même, mais le Secrétaire d'État en charge de l'ON a indiqué à OI qu'il était en train d'élaborer une nouvelle loi pour modifier cette disposition. Un seul contrat, celui de N'Sukala prévoit le paiement de frais de location, mais ceux-ci sont consacrés au règlement des parts du Mali s'élevant à 40 % des parts dans l'entreprise (voir tableau 1).

Les contrats qui ne prévoient que le paiement de redevances eau (Malibya et Moulin Moderne) stipulent que les attributaires utilisant les terres irriguées paient 2,470 F CFA (environ 5 \$) par hectare et par an et pour l'irrigation par aspersion 67,000 F CFA (environ 140 \$) par hectare et par an pour l'irrigation gravitaire, et que ce taux peut être revu et renégocié par les signataires chaque année. Ces accords contiennent également des directives sur l'utilisation de l'eau en - sans restrictions en périodes de hautes eaux, et recommandée pour les cultures qui nécessitent moins d'eau (blé, soja maïs, etc.) en période d'étiage entre janvier et mai.

Le manque d'informations sur les projets et les contrats de bail est problématique. Il en va de même à propos des nombreuses déclarations contradictoires concernant la disponibilité des terres pour les investissements dans l'ON.

Deux éminentes autorités maliennes sur les questions foncières, Moussa Djiré et Amadou Kéita, ont conclu dans un rapport de 2010 que l'ampleur des investissements dans la zone ON constituent «un grand risque pour la sécurité foncière des producteurs agricoles ruraux et hypothèquent gravement l'avenir des générations à venir.»¹⁸⁰

Djiré et Kéita notent en outre des disparités dans la façon dont les investisseurs opèrent, qui affectent les populations locales. Ils citent le cas du projet SoSuMar qui pourrait «susciter de l'espoir» dans la manière dont ses avantages sont censés être repartis dans la communauté.¹⁸¹ Mais en dépit de ce qu'ils appellent la

«cohérence globale» du projet et le soutien apparent qu'il reçoit de la majorité des villages de la région, les auteurs se demandent si toutes les promesses faites aux communautés (dont la création de 5,000 emplois) seront réalisées et si la réinstallation des 1,644 villageois¹⁸² sera effectuée à la satisfaction de ceux-ci. Ils notent également la réticence de certains chefs de village.¹⁸³

Ils concluent que même s'il existe une législation qui vise à assurer la bonne gouvernance et la gestion des ressources naturelles au Mali, les insuffisances dans les domaines judiciaires et institutionnels, en plus du manque d'application des textes existants, laissent le champ libre à la corruption.

Un Système à deux vitesses qui favorise les grands investisseurs

Tous les baux de la zone sont gérés par la Direction de l'ON, située dans la ville de Ségou, à environ 270 km à l'est de Bamako. Selon le décret de gérance de 1996 de l'ON et son arrêté d'application, la totalité du réseau hydraulique appartient à l'État qui en confie la gestion à l'ON, qui avec la redevance eau entretient les réseaux primaires et secondaires, veille à ce que les exploitants réalisent l'entretien des réseaux tertiaires¹⁸⁴ et assure un « service correct de l'eau ». Les redevances en eau vont de 125,000 à 150,000 F CFA par hectare [environ 315 à 420 \$], dans la région de l'Autorité du Bassin du Niger de 3,200 à 32,800 F CFA par hectare [environ 8 à 82 \$] dans la zone irriguée de Baguinéda.¹⁸⁵

Les éléments servant de base de fixation des taux sont les charges de fonctionnement du siège et des zones de l'ON, les charges de fonctionnement des unités d'entretien; les charges des réseaux, les frais de renouvellement hydromécanique et roulant, les charges de protection des végétaux : l'ON utilise des montants de plus en

plus importants (1 milliard de F CFA en 2009) pour l'entretien courant, essentiellement pour la lutte contre les adventices aquatiques qui sont devenus un fléau.

La facturation de la redevance est faite sur la base de l'ensemble des superficies attribuées qu'elles soient mises ou non en culture en hivernage. Le niveau de redevance est fonction du type ou classe d'aménagement, de la campagne et des types de cultures. Elle a évolué dans le temps et se distingue trois classes :

- Classe 1 : Zones réhabilitées et nouvellement aménagées ;
- Classe 2 : Zones non réhabilitées et moyennement dégradées ;
- Classe 3 : Zones fortement dégradées et hors casiers.

Le tableau ci-dessous indique les niveaux de redevance à l'hectare de 1997 à 2009, en FCFA/ha, pour les exploitations agricoles familiales.

En 2009, l'Office a augmenté le niveau de redevance de la contre-saison chaude du riz (qui passe de 6,700 à 67,000 F CFA/ha, soit x par 10) dans l'objectif de décourager la culture du riz, pendant la période d'étiage. À l'inverse, la redevance¹⁸⁶ des cultures maraîchères a été réduite de 67,000 à 6,700 F CFA, pour encourager les cultures peu consommatrices d'eau. Ces nouveaux tarifs seront applicables à partir de la campagne 2009/2010 mais ne touchent pas les grands investisseurs.

Une commission paritaire est constituée de l'ON et des paysans. Elle est négociée tous les ans donnant lieu après paiement à un bail annuel. «C'est la source principale de revenu et aussi la plus maîtrisable.» La redevance eau sert à l'entretien et au fonctionnement de l'établissement public.

Année	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Maraîchage	Riz Contre saison
1997	43 000	34 400	25 800	25 800	4 900
1998	57 150	46 150	37 150	57 150	5 715
1999	62 000	53 000	43 000	62 000	6 200
2005	67 000	56 950	46 900	67 000	6 700
2009	67 000	56 950	46 900	6 700	67 000

La redevance eau pour les sociétés industrielles et les grands privés

Chaque société a négociée son système de tarification sans pratiquement d'études préalables pour définir les coûts réels. Ni le niveau de consommation, ni la période de prélèvement n'ont été pris en compte, mais en plus il existe une disparité du taux de redevance d'une société à l'autre. De plus la redevance payée par les exploitations agricoles familiales, ne s'applique pas aux sociétés agro-industrielles et aux grands privés car ils assureraient eux-mêmes l'exploitation et l'entretien du réseau secondaire distributeurs et partiteurs.

Le coûts d'entretien du réseau primaire rapporté à l'hectare aménagé varie d'une année à l'autre de 4,180 F CFA à 21,984 F CFA, avec une moyenne de 11,560 F CFA. Les données des dépenses effectives d'entretien du réseau primaire à l'hectare de 2006 à 2009 montrent des montants largement supérieurs aux taux fixés dans les conventions des sociétés privées sauf le cas de Malibya si le système d'irrigation utilisé est gravitaire, soit le même prix que les exploitations agricoles familiales

Investisseurs	Redevance à payer/ha/an
SUKALA	4,050 FCFA ; Gère et entretien son réseau intérieur, l'ON fournit l'eau. Le montant forfaitaire annuel signé en 1997 est toujours le même 22,000,000 FCFA alors que les surfaces ont augmenté de 5,430 ha en 2009.
Ferme COVEC	Information non disponible.
MALIBYA	2,470 FCFA/ irrigation par aspersion 67,000 FCFA/irrigation gravitaire
N'SUKULA ¹⁸⁸	Négocié sur base SUKULA après discussion avec ON et ministère de l'agriculture/arrêté n° 07-3210/MA-SA du 11/12/2007
SOSUMAR	2,640 FCFA /irrigation par aspersion : les frais du réseau primaire et des frais d'exploitation ne sont pas pris en compte, alors qu'une étude d'avril 2007 de l'office stipule qu'il devrait payer entre 62,896 FCFA et 20,010 FCFA.

V. ZOOM SUR QUATRE INVESTISSEMENTS

En raison du manque de transparence et d'informations en direction du public, les études de cas suivantes ne sont que partielles et sont basées sur des contrats obtenus auprès de sources non officielles, les rapports des médias, les informations provenant de la société civile et des associations paysannes, des interviews et des visites de terrain OI.

Membres de la communauté de Semana Dugu en réunion chez le chef de village, Office du Niger



1. MALIBYA

MALIBYA EN BREF :

- 100,000 ha dans la zone de l'ON, à l'ouest de Macina
- un contrat de 50 ans renouvelable
- La production de riz hybride, l'élevage et transformation de la tomate
- La terre est gratuite
- L'article 5, stipule que « *le Mali s'engage à offrir la terre libre de toutes entraves judiciaires ou propriété individuelle ou collective qui empêchent l'exploitation de la terre* » ainsi que l'octroi définitif du terrain selon les résultats des études techniques et économiques pour une durée de cinquante ans renouvelables.
- La redevance eau sera facturée comme suit : 2,470 F CFA (environ 5 \$) par ha / an (irrigation par aspersion) et 67,000 F CFA (environ 140 \$) par ha / an système gravitaire
- Malibya a le droit d'utiliser toutes les eaux de surface et souterraines dont il a besoin entre Juin et Décembre de chaque année.
- Entre Janvier et mai de chaque année, des cultures moins gourmandes en eau devraient être cultivées, tels que le blé, le maïs, le soja et les différentes variétés de légumes ; aucune limite d'utilisation de l'eau n'est stipulée.
- il impliquera la construction (entre Kolongotomo et le site principal du projet dans la zone de Boky-Wèrè) des plus grands canaux au Mali et l'un des plus importants en Afrique, et d'une route, les deux d'une longueur de 40 km dans la première phase (25,000 ha) ¹⁸⁹
- le canal a une capacité minimale de 130 m³ d'eau par seconde, permettant l'irrigation en utilisant 11 millions de m³ d'eau par jour soit 4 milliards de m³ par an. ¹⁹⁰



Pancarte Malibya, Segou

Des questions qui demeurent sans réponse

En 2008, dans le contexte de l'«Initiative Riz», une politique nationale, visant à stabiliser les prix et restaurer l'autosuffisance alimentaire dans le pays, le Mali a donné

en bail 100,000 ha dans la zone ON à Malibya, une filiale de Libya Africa Investment Portfolio (LAP) dans le cadre d'un projet plus vaste comprenant la construction d'un des plus importants canaux d'irrigation en Afrique et la production de riz hybride.¹⁹¹ Sans surprise, l'affaire a généré de nombreuses réactions de la part des paysans et de la société civile - pourquoi le Mali devrait-il donner tant de ses terres fertiles à la Libye? Qui est censé en bénéficier? Quel sera son impact sur les petits exploitants sur les terres en bail? Et quel sera l'impact de ses besoins massifs en eau sur le fleuve Niger lui-même? Ces questions demeurent sans réponse.¹⁹²

Le projet aurait été négocié au sommet, directement entre le chef d'État libyen Mouammar Kadhafi et le Président malien Amadou Toumani Touré en marge du sommet de la CEN-SAD tenu à Bamako.¹⁹³ Le contrat même, a été signé entre Mr Tiémoko Sangaré, à l'époque, ministre malien de l'Agriculture, et le Dr Aboubaker Al Mansoury, Secrétaire du Comité Populaire pour l'agriculture, l'élevage et la pêche, représentant de la Grande Jamahiriya arabe populaire et socialiste libyenne.¹⁹⁴

DES ALLÈGEMENTS FISCAUX TRÈS GÉNÉREUX ET AUTRES AVANTAGES NON PRÉCISÉS -ET AUCUNE INFORMATION DONNÉE AU PUBLIC

L'accord stipule que le projet bénéficiera de toutes mesures incitatives contenues dans le code des investissements du Mali. Bien que ces incitations ne soient pas précisées, selon les termes du Système B (investissements de plus de 150,000,000 CFA /soit environ 314,000 \$.) les grandes entreprises, comme Malibya, entreprenant une nouvelle activité bénéficieront de:

- une exonération totale de tous les droits et taxes liés aux activités de Malibya pendant 30 ans
- une exonération pendant les 8 premières années au titre de l'impôt sur les sociétés, et la licence.
- une exonération pour la durée des travaux de construction pendant 3 ans au titre de taxes à l'importation et taxes sur les équipements, machines, outils, pièces détachées et matériaux de construction nécessaires pour le projet.¹⁹⁵

L'accord stipule également que Malibya bénéficiera de

tous les avantages contenus dans le Plan d'Action (signé en 9 mai, 2008), sans fournir plus de détails.

Une copie de l'accord a été obtenue par des canaux officieux plusieurs mois après le démarrage des travaux du nouveau canal d'irrigation.¹⁹⁶ Comme indiqué précédemment, le Secrétaire d'État chargé du développement de l'ON a exprimé son intention de garder ces documents hors du domaine public.¹⁹⁷

IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL - PAS D'INFORMATION AU PUBLIC ET RESPONSABILITÉ TRÈS LIMITÉE.

De même, le gouvernement n'a rendu public aucun rapport d'évaluation d'impact environnemental et social (EIES) et il est difficile de savoir si une telle évaluation a été réalisée. Si le ministère de l'Environnement affirme qu'une EIES a été réalisée et approuvée,¹⁹⁸ le contrat, par contre, ne le mentionne pas. Le Directeur de Malibya, quant à lui, fait allusion à des études techniques, y compris topographiques, de sol, ainsi que des études de viabilité économique, mais ne mentionne aucune EIES¹⁹⁹.

DES PROPOS CONFUS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE MALIBYA²⁰³

- Le projet « *vise à assurer la sécurité alimentaire pour tous au Mali d'abord, puis pour le reste de l'Afrique. »*²⁰⁴ // *n'ya aucune mention explicite dans l'accord de la destination des produits agricoles, permettant de savoir si ceux-ci seront destinés aux marchés intérieurs de consommations ou d'exportation vers la Libye.*
- Le projet va générer au moins 10,000 emplois et pourrait « *fournir de l'emploi à tous les habitants de la Région de Ségou. »* Il existe une grande différence entre ces deux projections. La population de la Région de Ségou en 2009 était de plus de 2,3 millions de personnes,²⁰⁵ dont une population active qui pourrait être estimée à environ 989,000 habitants.²⁰⁶ Les promesses de création d'emploi semblent exagérées.
- Ces activités nécessitent une main-d'œuvre, pour laquelle la priorité sera donnée à la population locale. « *Cependant, la construction d'un canal d'irrigation de 40 km a été sous-traitée à l'opérateur chinois (CCG détenue par l'entreprise pétrolière Sinopec²⁰⁷), et on ne sait pas combien de personnes parmi les populations locales y trouveront un emploi dans l'avenir.*
- En introduisant le riz hybride, le projet devrait produire 8-9 tonnes par ha. *Le rendement moyen du riz par hectare pour l'ensemble du pays (Mali) – y compris la production du riz pluvial - en 2009 était de 2.3 tonnes par hectare²⁰⁸, mais dans l'ON, où le projet Malibya a son bail, le rendement moyen en 2009-2010 était de 6.2 tonnes par ha. ²⁰⁹ Il est donc inexact de suggérer que le rendement du riz hybride va quadrupler le rendement actuel.*
- « *En ce qui concerne la réorganisation de la population locale, c'est-à-dire le déplacement de certains villages, je dis que toutes les dispositions prises entraîneront des désagréments et je demande la collaboration de tous pour cela. Il ne s'agit pas de chasser les gens ou de les évacuer, mais simplement de les réorganiser. »* La 'réorganisation' est un euphémisme trompeur qui tend à minimiser la perturbation qui résultera de la réinstallation et de la perte des terres et habitations.



Malibya canal near Kolongo

La CNOP a ainsi confirmé l'absence d'une EIES.

Les obligations incombant à l'investisseur restent floues en ce moment. Le Secrétaire Permanent du Comité Exécutif du Conseil supérieur de l'agriculture indique qu'une EIES «sera effectuée» pour Malibya mais pour l'instant il semble qu'il n'y ait pas de contrôle ou suivi du public sur le projet. Pendant ce temps, le Centre pour les Droits de l'Homme et la Justice Mondiale souligne qu'en se voyant attribué une terre «libre de toute contrainte juridique ou de propriété individuelle ou collective qui entraverait l'exploitation de la terre», Malibya porte peu de responsabilités (ou très peu) envers les communautés locales.²⁰⁰

AUCUN FRAIS À PAYER SUR LA TERRE, ET AUCUNE LIMITE DANS L'UTILISATION DE L'EAU

Le gouvernement a consenti des conditions de bail très généreuses et peu de contraintes au projet Malibya. L'accord n'impose aucun frais à payer pour l'utilisation des 100,000 ha pendant 50 ans. Il ne prévoit que des frais dérisoires pour le prélèvement de l'eau du fleuve Niger, n'impose aucune limite sur les quantités d'eau à prélever. Le contrat ne comporte que des directives générales en fonction des flux d'eau. Il indique que de Juin à Décembre, Malibya peut utiliser toute quantité d'eau dont elle aura besoin «sans restriction» et de Janvier à Mai, lorsque les niveaux d'eau baissent, le projet devra cultiver moins des cultures gourmandes en eau.

Même ces estimations approximatives de la période de hautes eaux et d'étiage sont erronées, car le mois de Juin est encore un mois d'étiage du fleuve Niger au Mali.²⁰¹ Des millions de personnes vivant en aval du fleuve

Niger dépendent des hautes eaux du fleuve bien après la montée des eaux.

En revanche, le Mali est tenue par la convention d'assurer «la quantité d'eau nécessaire à ces cultures par le canal de Macina.»²⁰² Cela soulève des questions importantes qui auraient dû être examinées avant que l'accord ne soit signé – quelle quantité d'eau sera nécessaire pour le projet tout le long de l'année pour la production agricole, quel impact cela aura-t-il sur le reste de l'ON et sur le fleuve même, et comment le Mali assurera-t-il à Malibya qu'il lui fournira toute la quantité d'eau dont il a besoin?

Répercussions immédiates sur les communautés locales et les petits exploitants

La construction du canal d'irrigation de 40 km de long et de la route adjacente a entraîné d'énormes perturbations dans la région de Kolongo. Des maisons ont été démolies, des jardins maraîchers et vergers ont été détruits pas des bulldozers, les pistes du bétail obstruées et le canal divise désormais des villages. Un cimetière a été déterré dans le village de Goulan-Coura. La population locale a été choquée de voir des restes humains éparpillés sur le site de construction avant que les entrepreneurs ne reviennent les ré-enterrer.²¹⁰ Selon les recherches effectuées par les organisations paysannes locales en Juillet 2009, sur 150 ménages dans la zone touchée par la construction initiale, seuls 58 devaient être indemnisés ou ont reçu des solutions alternatives.²¹¹

“Pour quoi ne considèrent – ils pas les femmes comme cultivatrices ?” Quant ils parlent de développement, c'est toujours pour parler des nombres et de la technologie, ça ne concerne jamais les acteurs. Ils ne savent même pas qui sont les paysans? Le travail des petits exploitants n'est jamais valorisé, c'est comme s'ils ne sont absolument rien.” Agent Malien du développement, 20 octobre, 2010.

Le syndicat local des petits exploitants, Sexagon, craint le déploiement futur du projet, alors qu'aucune consultation n'a été entreprise et aucune information n'a été fournie aux communautés locales. S'il est évident que les populations locales vont perdre leurs terres et leurs moyens de subsistance, nul ne sait combien de personnes trouveront un emploi chez Malibya, ni à combien ceux qui seront employés seront payés. «Nous allons tous devenir des mendiants de Kadhafi», déclare Tiédo Kane, un membre du Sexagon²¹², faisant écho de la crainte exprimée par d'autres agriculteurs de la région.²¹³

Menace sur la souveraineté alimentaire et semencière

Les associations de la société civile craignent que la culture de riz hybride de Malibya ne fera qu'ébranler davantage la sécurité alimentaire, la biodiversité et les liens éco-sociaux dans la zone. Si la Convention évoque l'« autosuffisance alimentaire » comme l'un des principaux objectifs stratégiques du projet,²¹⁴ les responsables de l'ON reconnaissent que le riz hybride est une variété non adaptée pour le marché local, où les variétés locales sont appréciées pour leur saveur et leur texture.²¹⁵ Entre-

temps, de tels projets (qui ont également été menés au Libéria) représente pour la Libye un moyen de réduction de ses importations commerciales de riz en délocalisant sa production alimentaire.²¹⁶ Les associations paysannes croient également que l'utilisation généralisée des semences hybrides sera étendue aux petits exploitants qui, actuellement, produisent et partagent leurs propres semences. Dans ce cas, on assistera à une dépendance vis-à-vis des semences importées et une augmentation des dettes des paysans.

Destruction d'importants jardins maraichers

La construction du canal du projet de Malibya en 2009 a provoqué la fermeture des petits canaux d'irrigation qui arrosaient les jardins maraichers des associations de femmes agricultrices dans cette zone. Les femmes ont ainsi perdu toutes leurs récoltes et leurs moyens de subsistance.²¹⁷ Selon un agent de développement travaillant avec elles, aucune information, consultation ou compensation n'a été fournie. Les paroles ci-dessous expriment le fossé existant entre les autorités locales et ces femmes agricultrices.

2. MOULIN MODERNE DU MALI

MOULIN MODERNE DU MALI EN BREF:

- Deux accords distincts signés le 31 mai 2010: un accord spécial entre le Gouvernement Malien et le Groupe de sociétés du Moulin Moderne du Mali et le complexe agropastoral et industriel, et l'autre un bail ordinaire entre l'ON et le Moulin Moderne du Mali de 20,000 ha dans la zone du Kala supérieur hydraulique de la zone ON à la disposition du Groupe (accord spécial)
- 50 ans renouvelable, aucun frais de bail²¹⁸
- la première phase du projet (bail ordinaire) pour 7,400 ha dans la zone M'Bewani, 30 ans de bail, renouvelable indéfiniment pour des périodes de 30 ans.²¹⁹
- le blé est la principale culture lors de la première phase²²⁰
- pas de limites pour l'utilisation de l'eau, se propose de produire les cultures moins gourmandes en eau (blé, maïs, soja, légumes) entre Janvier et Mai (en temps d'étiage)
- L'eau doit être facturée à 2,470 F CFA (environ 5\$) par ha / an pour l'irrigation par aspersion, 67,000 F CFA (environ 140\$) par ha/an pour l'irrigation gravitaire

Justement, à qui appartient la terre sur la quelle est situé le bail du Moulin Moderne et à quelle fin est-il utilisé ?

Samana Dougou est une communauté autochtone d'environ 3,500 habitants située sur la terre qui est aujourd'hui louée au Moulin Moderne. La quarantaine de villageois rencontrés par OI en Octobre 2010 affirment que leur communauté a vécu sur cette terre depuis des siècles. Dans la petite hutte en banco qui sert de palais au chef bambara, il ya des sanctuaires animistes, attestant de son histoire ancienne préislamique.

Pourtant, le secrétaire d'État responsable de l'ON ne semble pas reconnaître leurs droits, indiquant que ces communautés s'y sont «installées» sans autorisation et donc n'ont pas de droits à la terre.²²¹

Les terres agricoles autour de Samana Dougou Bamana ne sont pas irriguées par des canaux de l'ON, elles ont été utilisées par la communauté depuis bien avant la période coloniale et sont extrêmement productives.²²² Les petits agriculteurs de Samana Dougou Bamana cultivent du mil dans un système agro-forestier très productif impliquant des arbres comme le néré, le baobab, le karité et le balanzan (*Faidherbia albida*, un arbre sacré pour le peuple bamanan de la zone), qui fournissent de précieux produits

économiques et rendent des services environnementaux tels que la protection des sols et la conservation de leur fertilité et de la biodiversité.

Les agriculteurs produisent également des pastèques, pois de cajan, le sésame et le fonio (une sorte de mil local, très nutritif et cultivé au Mali).²²³ Non seulement les gens de Samana Dougou Bamana sont auto-suffisants en mil, mais aussi ils produisent suffisamment pour en vendre durant toute l'année pour couvrir les frais des impôts, de santé, de mariage, etc.. Il ya deux ans, lors d'une crise alimentaire majeure dans le pays, la communauté fit don de 40 tonnes de mil au gouvernement malien en guise d'aide alimentaire.

Le Moulin Moderne, un projet noble et ambitieux?

Le PDG de l'ON décrit le projet de Moulin Moderne comme «noble et ambitieux.»²²⁴ Les gens de Samana Dougou Bamana qu'OI a rencontrés n'étaient pas de cet avis.

Ils n'ont été au courant du bail que lors de la visite du président du conseil d'administration du Groupe de la Société Moulin Moderne du Mali et le Complexe Industriel et Agropastoral. Il aurait sollicité un soutien

pour le projet en payant de l'argent à un seul clan au sein de la communauté et en promettant de la rémunération aux personnes pour leur terre et leurs arbres. La majorité des villageois se sont opposés au projet, car insatisfait de la compensation de 1 ha à chaque chef de famille pour chaque 10 ha repris. Leur visite a créé d'énormes tensions dans le village entre ceux qui ont soutenu le projet et ceux qui s'y sont opposés.

Peu de temps après la signature des baux, les bulldozers s'y sont rendus et ont commencé à défricher la terre et à abattre tous les arbres. En Juin 2010, hommes, femmes et jeunes de la communauté ont protesté contre la destruction de leurs arbres. Les camions transportant environ 70 gendarmes sont arrivés pour étouffer les protestations. Ils auraient battu des manifestants, y compris les vieux et y compris deux femmes enceintes, dont une, Aminata Tangara, qui a plus tard fait une fausse couche. Kaninfin Diarra a raconté aux chercheurs d'OI comment elle a été battue et arrêtée parce qu'elle a essayé d'arrêter la coupe de ses 100 pieds de karité, et pouvait montrer les cicatrices de ses blessures sur ses genoux.

Environ 40 personnes ont été arrêtées, dont 14 femmes. La plupart ont été relâchées sans inculpation, mais cinq mois plus tard huit étaient encore en prison.²²⁵ Un de ceux-ci, Bakary Coulibaly, en attente de jugement près de Markala, a déclaré que les accusations par les gendarmes selon lesquelles les manifestants ont été violents étaient fausses. Il a dit que [les villageois] avaient leurs hoes avec eux sur la terre où les arbres ont été coupés.²²⁶

Selon un article de presse la manifestation a été initiée par des jeunes «mal intentionnés» et des membres d'une association de développement de Samana Dougou Bamana qui ne sont pas résidents au village mais vivent à Bamako.²²⁷ Il a également rapporté que les manifestants avaient détruit des machines de grande valeur. Le PDG de l'ON a également rejeté l'opposition massive au projet: «Nous avons même voulu déboursier 300,000,000 F CFA (627,392 \$) pour réinstaller le village et à un moment donné, les villageois étaient d'accord. Nous avons l'impression que ce sont les ressortissants du village vivant à Bamako qui tirent les ficelles de cette révolte.»²²⁸ Ces déclarations sont réfutées par le chef et les habitants de Samana Dougou Bamana.

Une manifestation et des arrestations similaires se sont produites à Siranikoro, une autre communauté vivant sur les terres données en bail aux Moulins Modernes.²²⁹

Les Activités du Moulin moderne ont causé des troubles, des violences, des arrestations, des pertes de terres agricoles et d'arbres au cours des premiers mois de son exploitation. Avec l'expansion des terres du projet Moulin Moderne, il semble inévitable que ses impacts négatifs continuent à s'étendre. La communauté soutient qu'il n'y a pas eu de véritable consultation sur le projet, et aucune information sur la rémunération éventuelle des terres perdues et des arbres coupés, et en fin 2010, ils attendaient avec anxiété la perte de leurs terres ancestrales et de leur village.

Les travaux ont déjà démarré, mais où en sont les études?

L'Accord spécial (article 6) stipule que le Moulin Moderne doit conduire les études techniques, socio-économique, environnementales, dans un délai d'un an, ou dans un délai convenu par les deux parties. Elle stipule également que le Moulin Moderne entreprendra un plan de réinstallation pour les populations qui devront être déplacées.

L'article 4, stipule que les terres seront mises à la disposition du Moulin Moderne trois mois après réception par l'État (autorités maliennes) des rapports des études de faisabilité sur le développement des infrastructures, des études socio-économiques et impacts environnementaux. Les besoins en eau, selon l'accord, seraient déterminés par l'étude de faisabilité économique.

Moulin Moderne a commencé à défricher les terres situées sur son bail initial de 7,400 ha moins d'un mois après la signature du contrat, ce qui suppose que ces études devraient toutes être terminées et approuvées par l'ON et le gouvernement malien avant toute signature de bail. Cependant, aucune étude n'a été rendue publique, par conséquent la population affectée de Samana Dougou Bamana n'est informée des résultats d'aucune de ces études qui auraient dû notamment fournir l'information à propos des surfaces de terre qu'ils perdraient, l'emplacement des sites de réinstallation et les montants des compensations à verser.

Des allègements fiscaux généreux – quel avantage le public peut-il tirer de ce partenariat public-privé?

L'accord entre Moulin Moderne et le gouvernement décrit l'accord d'investissement agricole comme un

«partenariat public / privé» entre les deux signataires, même si on ne voit pas comment les Maliens tireront profit du dit projet. En l'absence de toute information publique ou d'EEISE (Etude d'Evaluation d'Impacts Sociaux et Environnementaux), de nombreuses questions demeurent sans réponses. A savoir, est-ce que la production de blé à l'échelle industrielle réduira de façon importante les importations de blé du Mali, qui ont atteint 41,883 tonnes (soit 19,5 millions \$) en 2008?²³⁰

Combien de cultures locales seront perdues? Quelle sera l'incidence sur la production nationale de denrées alimentaires de base ? Le blé est effectivement utilisé pour la production du pain et autres produits consommés principalement par les populations urbaines à revenus moyens ou personnes aisées, ce n'est pas un aliment de base ou abordables par la majorité des Maliens, en particulier dans les zones rurales. Pourtant, les terres

données en bail à Moulin Moderne sont très importantes pour la production de mil, qui est un aliment de base à l'échelle nationale.

Il reste à savoir comment le projet permettra aussi d'accroître les recettes publiques. L'article 14 de l'accord stipule que le Moulin Moderne bénéficiera des incitations fiscales prévues dans le Code des Investissements, ainsi que d'autres avantages fiscaux accordés selon un accord qui sera conclu avec le ministère des Finances. Cela signifie qu'entre autres avantages fiscaux dont la société bénéficiera il y aura l'exonération totale sur tous les droits d'obligations et taxes liés au projet pendant 30 ans et l'exonération sur l'impôt des entreprises et sociétés pour les 8 premières années, ainsi que les permis.²³¹ Aucune information n'est disponible sur l'autre accord mentionné « qui devra être « conclu avec le Ministère des Finances.

3. LE GROUPE TOMOTA (HUICOMA)

TOMOTA EN BREF

100,000 ha sur la frontière de l'Ouest du bail de Malibya, y compris Monipébougou, Macina et Ténenkou²³² pour la production des plantes oléagineuses²³³

Qui est le Groupe Tomota/Huicoma et quels sont ses projets?

Huicoma, Huilerie Cotonnière du Mali, autrefois, société d'État dont (96 %) des actions étaient détenues par l'État Malien (comme filiale de la société cotonnière paraétatique CMDT), a été privatisée en 2005, avec l'achat de la majorité des actions par le Groupe Tomota (appartenant au magnat des affaires maliennes Tomota Alou). Ce fut une transaction très controversée qui a conduit à de nombreuses pertes d'emplois et à l'octroi par le Ministère des Finances d'importantes incitations fiscales au Groupe Tomota, suite à une procédure de privatisation impliquant l'organisation d'appels d'offres restreints.²³⁴

- Après la conclusion de l'achat, la société s'est rendue compte qu'elle n'avait pas suffisamment de stocks de matières premières pour sa production d'huile.²³⁵ Elle a donc décidé d'acquérir 100,000 ha dans la zone ON pour produire ses propres matières premières. Le bail devait servir à la production de tournesols, arachides, soja, jatropha (*Jatropha curcas*) et de karité (de variétés domestiques qui arrivent à maturité et produisent au bout de 3 - 4 ans).²³⁶

La Production a commencé avant même qu'aucun contrat ne soit encore signé

Selon le PDG de l'ON, à la date du 1^{er} Octobre 2010, aucun bail n'avait encore été signé pour les 100,000 ha attribués à Tomota.²³⁷ Cependant, en Octobre 2010, Tomota produisait déjà 2,000 ha de tournesol. Un journal a évoqué une éventuelle extension des terres pour passer de 100,000 à 140,000 ha.²³⁸ Ceci soulève de sérieuses interrogations sur les procédures appliquées par l'ON et le gouvernement pour l'attribution des terres, et les raisons

pouvant motiver la mise en valeur de terres aussi vastes et fertiles, sans un accord préalable signé et sans aucune étude d'impact environnementale et sociales EIES.

L'Huile pour l'alimentation des Maliens ou pour le plein des véhicules européens?

Dans une interview avec l'OI, le Directeur technique de Tomota a souligné que le projet produira des huiles comestibles, tout en occultant le fait qu'ils ont également l'intention de cultiver le jatropha, une plante non comestible, dont l'huile est utilisée pour la production des agro-carburants.²³⁹ La société se propose de produire 1,350 tonnes d'huile par jour, et de vendre le surplus (qui ne peut être transformé pour la consommation locale), sur le marché ouvert, très probablement sous forme d'exportations.²⁴⁰

Qu'advient-il des populations -et de leurs champs- sur les terres cédées au Groupe Tomota?

Selon Tomota, aucun village ne sera déplacé,²⁴¹ mais une association environnementale internationale (AGTER) a signalé que des petits exploitants ont déjà été expropriés sans indemnisation.²⁴²

Les conflits, qui éclatent régulièrement entre les éleveurs et les agriculteurs dans la zone attribuée au Groupe Tomota, pourraient être exacerbés ou réactivés en raison de contraintes croissantes d'accès à l'eau. En l'absence de toute étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet, il est difficile d'évaluer les risques et les opportunités d'un projet d'une telle envergure. Toutefois, au vu des opérations prévues de la société l'on peut

entrevoir des pertes potentiellement énormes sur les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles, les couloirs de passage ou de pâturage du bétail, et l'agro-biodiversité. Les organisations de petits exploitants expriment leur frustration croissante à propos du fait que cette transaction ait été conclue dans le plus grand secret.²⁴³

- OI estime de manière prudente que la densité de la population dans la zone couverte par le bail est de 1 à 2 personnes par hectare soit 100,000 à 200,000 habitants.²⁴⁴ Le Groupe Tomota stipule qu'il pourrait créer 1.000 emplois sur ses terres.²⁴⁵ On ignore ce qu'il adviendra du reste de la population. En attendant,

l'association environnementale AGTER rapporte que certains des agriculteurs déplacés par Totoma, travaillent actuellement comme ouvriers sur le site de production de Tomota, et sont payés entre 500 F CFA et 750 F CFA (environ 1 à 1,50 \$) par jour.

4. PETROTECH-AFN AGRO MALI SA

PETROTECH EN BREF

- 10,000 ha dans le système hydraulique de Kareri ²⁴⁶
- 30 ans, renouvelable indéfiniment dans 30-ans ²⁴⁷... ou 99 ans ²⁴⁸
- la culture de base sera la production de cultures oléagineuses

Qu'est ce que Petrotech?

Créée en 2007, Petrotech-AFN Agro Mali est une société sœur du centre de développement et de recherche «d'AFN Petrotech» basée en Egypte, et une filiale de Petrotech-ffn USA. ²⁴⁹

Son projet initial était de mettre en œuvre et de gérer le grand centre recherche sur les matières premières de biodiesel et la plantation de jatropha sur 10,000 ha dans la région de Koulikoro, dans une zone agricole privée située près de la Ville de Banamba. ²⁵⁰

Cependant, au lieu d'acquérir des terres à Koulikoro, Mali Petrotech a négocié et obtenu un bail de terres dans la zone ON, couvrant une surface de 10,000 ha. ²⁵¹ Le site en question n'est pas encore aménagé avec des grandes infrastructures, mais contient des petits canaux d'irrigation. ²⁵²

Produire du Carburant sur des terres agricoles fertiles?

Petrotech est titulaire d'un bail ordinaire (30 ans) sur ses terres dans la zone ON. Le bail décrit les terres comme des terres en friche et indique que Petrotech produira des cultures oléagineuses. La présentation promotionnelle de la société précise en outre une plantation de 9,500 ha de jatropha qui sera utilisé localement pour alimenter les plates-formes multifonctionnelles (unités de transformation du village), les générateurs, les centrales électriques et les véhicules. ²⁵³ Pourtant, sur son site Internet, il évoque un marché différent, précisant que la société va «d'abord exporter ses matières premières vers les pays de l'UE, les Etats-Unis et soutenir l'usine de biodiesel en Egypte.» ²⁵⁴

Au delà du marché visé pour l'huile de jatropha, le

bail Petrotech souligne deux points importants: 1) la description de la terre comme «terre en friches» par l'ON, et 2) l'utilisation de 10,000 ha pour la production d'agro-carburants, ce qui ne peut être considéré comme une contribution à la sécurité alimentaire du Mali (pourtant une priorité dans la Loi d'Orientation Agricole du pays).

Qu'advient-il des populations vivant sur les terres couvertes par le bail de Petrotech?

Une présentation faite par Petrotech sur le projet, dit ceci: «le projet profitera en premier lieu à la population locale dans la zone du Macina en général, et particulièrement à la population de la commune rurale de Monipe. En fait, le projet sera réalisé en partenariat avec la population de Kareri (dans la zone de l'ON) dans le cadre d'une approche participative. La population sera impliquée à toutes les étapes du projet, de l'intensification du site à la phase opérationnelle du projet. Les femmes constitueront un groupe cible privilégié à travers les activités des coopératives.» ²⁵⁵ En dehors de ces promesses, Petrotech n'offre aucune autre information quant à la façon dont les femmes rurales dans la zone du bail, ainsi que d'autres petits exploitants, pourraient bénéficier du dit projet.

Petrotech prétend qu'il créera 100 emplois sur une exploitation de 10,000 ha. ²⁵⁶ A l'aide de calculs approximatifs similaires utilisés précédemment, OI estime de manière conservatrice la densité de population de la zone à 1 à 2 personnes par hectare, ce qui correspond à par moins de 10,000 à 20,000 personnes vivant dans le site du bail de Petrotech. Encore une fois, qu'advient-il du reste de la population vivant sur le site du bail? Pour l'heure, Petrotech est toujours à la recherche de financement pour son projet. ²⁵⁷

VI. QUELS RISQUES POUR LA POPULATION ET L'ENVIRONNEMENT ?

Le phénomène des grands investissements fonciers au Mali est récent, remontant seulement aux trois dernières années. En conséquence, les projets des investisseurs dans l'ON sont encore à leurs débuts. Dans certains cas, le défrichage et l'aménagement ne sont pas encore réalisés. L'utilisation intensive des ressources en terres et en eau, d'engrais chimiques et de pesticides, ne produiront leur effet que lorsque tous les grands investissements démarreront pleinement leurs opérations sur plus d'un demi million d'hectares.

Pourtant, il y a déjà des signes avant coureurs, sur de petites échelles, montrant des risques que font planer ces investissements à grande échelle sur l'environnement, les ressources aquatiques, la sécurité alimentaire, les petits exploitants et leurs terres, et la stabilité sociale et politique du pays.

Le problème de l'eau

Le Schéma Directeur de la zone de l'ON, assorti d'un Plan d'Action pour sa mise en œuvre, a été élaboré en 2004/2005 et adopté par le Gouvernement du Mali en 2008. Ce schéma, présenté comme un cadre global et cohérent d'intervention pour ses différents partenaires au développement, prévoit de porter les superficies aménagées de l'ON à 281,000 ha à l'horizon 2020. L'ON²⁵⁸ envisage dans le cadre de la consolidation des aménagements, l'extension de surfaces d'ici 2020 (voir tableau 1) : 4 projets agroindustriels représentent 61% des projets futurs d'aménagement contre 22% pour le développement des exploitations familiales agricoles (ON) et/ou privés (MCA & UEMOA) et 17% pour les demandes de baux.

Mais les surfaces programmées vont largement au-delà des capacités actuelles d'aménagement et d'approvisionnement en eau. Les infrastructures hydrauliques actuelles permettent d'approvisionner

seulement entre 100,000 ha voir 200,000 ha si elles sont remises à niveau et mieux gérées : le système d'irrigation est vétuste, mal entretenu et il faudrait construire un autre barrage, celui de Fomi prévu de puis 30 ans pour satisfaire toutes les nouvelles demandes. D'ores et déjà les tensions existent.²⁵⁹ Déjà en 1999 l'Etude Environnementale de la Zone de l'ON²⁶⁰ avait signalé que « le maximum de prises d'eau en contre-saison est déjà atteint » mais néanmoins les superficies emblavées en contre-saison ont été augmentées, sans en même temps augmenter l'apport en eau. Maintenant, avec les nouveaux acteurs la question de l'eau est devenue de premier ordre et doit être traitée avec urgence.²⁶¹

L'accès à l'eau va accentuer les conflits liés pour le moment qu'à la terre. En effet dans les contrats signés avec les investisseurs, il est stipulé qu'ils seraient les premiers servis, ainsi les cultures comme la canne à sucre qui consomme 18,200 m³/ha seront privilégiées par rapport aux cultures vivrières, maraichères : consommation rotation riz + maraichage : 11,700 m³/ha. Selon différentes études, si les superficies en canne à sucre passaient ne serait-ce qu'à 20,000ha, la production de contre-saison ne pourrait plus être maintenue au niveau actuel pourtant elles ont constamment augmenté et plus que doublé en cinq ans ; pour le maraichage de contre saison froide, l'augmentation dépasse 50% pour la même période. La réduction inévitable de la superficie du riz en contre-saison diminuerait directement les revenus d'une bonne part de la population rurale à l'ON, touchant particulièrement femmes et jeunes. Il est évident que les responsables maliens doivent prendre des décisions et choisir des priorités en période d'étiage. Une étude²⁶² récente a calculé les besoins en eau des cultures à partir des données agro-météorologiques, culturelles et d'irrigation actuelles.

- Simple culture de riz d'hivernage : 7,100 m³/ha/an
- Double culture de riz : 17,500 m³/ha/an
- Rotation riz d'hivernage - maraîchage : 11,700 m³/ha/an
- Monoculture de canne à sucre : 18,200 m³/ha/an
- Moyenne utilisée : 23,000 m³/ha

Qu'advient-il des paysans, de leurs champs et de leurs villages?

Versions contestées sur la consultation, le consentement et la compensation

Le Secrétaire d'État en charge du développement de l'ON soutient qu'avant le début projet agricole, l'investisseur est tenu de mener plusieurs études, dont une EIES. La seule consultation nécessaire évoquée est celle entre les investisseurs et l'Office.²⁶³

Le Secrétaire d'État estime en outre que tous les arbres qui sont coupés dans la zone ON seront compensés, et que les investisseurs qui ont coupé, par exemple, un arbre de néré (*Parkia biglobosa*, une espèce locale à croissance très lente et économiquement importante), seront tenus de planter un arbre néré ailleurs. De même, les villageois seront indemnisés pour les terres et les infrastructures perdues. Cependant, le fait que le secrétaire ne reconnaisse pas les droits des habitants de la zone (les qualifiant d'habitants récents) soulève de sérieuses inquiétudes quant à la mise en œuvre effective de ces règles.

Le PDG de l'ON affirme que toutes les personnes déplacées pour cause de l'aménagement de la zone ont déjà été indemnisées pour les terres expropriées.²⁶⁴ Ces propos sont contredits par les organisations paysannes locales et par les conclusions d'OI sur les baux de Malibya et de Moulin Moderne du Mali.

Comme souligné dans ces études de cas, les communautés devant être déplacées suite à l'octroi de concessions foncières ne sont pas des habitants récents, contrairement à ce que laisse entendre le Secrétaire d'État à l'ON. Beaucoup de ces communautés y vivent depuis bien avant la création de l'ON et la construction du barrage de Markala.²⁶⁵

Les membres des communautés vivant sur les terres

louées à Malibya et au Moulin Moderne du Mali ont indiqué à nos chercheurs qu'ils n'ont été informés d'aucun détail sur les projets, n'ont pas été invités à donner leur avis ou consentement, ni informés de la manière dont leurs terres seraient touchées par ces investissements.²⁶⁶

«C'est avec des bulldozers qu'ils [les investisseurs] ont consulté les petits agriculteurs», regrette Ibrahim Coulibaly, président de la CNOP.²⁶⁷ Il semble qu'il n'y ait eu aucun débat public sur aucune transaction foncière dans la zone ON.²⁶⁸

Les petits agriculteurs et la société civile se mobilisent

Malgré le fait qu'ils soient basés à l'ON, les membres du syndicat des agriculteurs Sexagon sont entravés dans leur action par le manque de transparence et d'information entourant ces grands investissements fonciers. «C'est un mirage, il n'y a pas de véritables informations disponibles», explique son Secrétaire Général.²⁶⁹

La priorité des coalitions et syndicats d'agriculteurs est d'informer leurs membres et tous les petits exploitants concernés, de leurs droits à la terre, à l'information, à la consultation et à l'indemnisation. Ils sont convaincus que tous les agriculteurs de la zone seront négativement affectés par les investissements en cours ou à venir.²⁷⁰

Comme ils n'ont pu obtenir des copies des baux par la voie officielle, ils ont travaillé à recueillir eux-mêmes des renseignements sur les transactions foncières. En fin 2010, la CNOP, AOPP, et Sexagon ont joint leurs forces avec le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) pour mener leur propre étude afin d'identifier les investisseurs et d'obtenir plus d'informations sur les contrats signés, et ce que pourrait entraîner les projets des investisseurs.

Parallèlement, ils font le suivi des évolutions des attributions foncières sur lesquelles les investisseurs ont déjà démarré les travaux d'aménagements dans l'espoir de pouvoir convaincre le gouvernement à repenser et à suspendre les grands investissements fonciers dans la zone ON.

En Novembre 2010, ces organisations ont été rejointes par une large coalition d'organisations de la société civile

du Mali en vue de la tenue du «Forum des agriculteurs de Kolongotomo sur les accaparements de terres au Mali.» Le Forum qui a vu la participation d'environ 2,000 représentants de petits exploitants venant de toutes les régions du Mali, a soulevé la liste de points suivants:²⁷¹

- «Les petits exploitants dans l'Office du Niger sont dans une situation précaire, il leur est difficile d'accéder à l'information sur les politiques gouvernementales régissant les grandes concessions de terres agricoles accordées aux investisseurs étrangers.

- Les petits exploitants dans l'ON sont dans une situation précaire, il leur est difficile d'accéder à l'information sur les politiques gouvernementales régissant les grandes concessions de terres agricoles accordées aux investisseurs étrangers.
- La Loi d'Orientation Agricole est censée protéger et soutenir les petits exploitants et de leur offrir la sécurité foncière.
- Nous assistons à des abus et actes de violations flagrantes de droits humains et des attaques, à la fois physique et morale, sur les populations de petits exploitants vivant dans les zones agricoles, irriguées et aménagées de l'ON.
- On note des occupations soudaines et brutales perpétrées par des investisseurs maliens et étrangers de terres agricoles au détriment des exploitants familiaux qui ont un besoin urgent d'accès à la terre et de sécurité foncière sur leurs terres.
- La cession de terres agricoles à grande échelle à des investisseurs privés est une atteinte à la souveraineté nationale et contribuera à la disparition presque inévitable de l'agriculture familiale.

Les participants au forum appellent le gouvernement à:

- *appliquer les dispositions de la loi d'orientation agricole en adoptant une politique sur le foncier agricole (Article 77).*
- *se rappeler que chaque Malien a droit à la propriété foncière, tel que prévu dans la Déclaration universelle des droits humains, et que le Mali est tenu de respecter ces droits.*
- *se rappeler que la terre, l'eau et les forêts et toutes les ressources naturelles au Mali font partie du patrimoine national et qu'ils sont des droits inaliénables.*
- *geler les projets d'aménagement et d'irrigation en cours sur les sites litigieux et suspendre les transactions et / ou*

négociations en cours jusqu'à ce que tous les conflits soient résolus.

- *entamer des discussions politiques avec les petits exploitants en organisant une table ronde portant sur les questions de propriété foncière et la politique du gouvernement sur l'investissement dans le secteur agricole en vue d'informer le public sur l'orientation de ses politiques.*

Les participants au Forum ont mis sur place un comité de suivi de ces recommandations ayant pour mandat de:

- *faire le point et documenter tous les cas de dommages subis par les petits exploitants et les violations aux droits humains du citoyen, en sus de celles déjà soulevées lors du Forum*
- *solliciter les conseils d'un avocat compétent pour le suivi des cas d'agressions physiques et morales sur les petits exploitants qui sont victimes de Modibo Keita [Moulin Moderne du Mali], par la destruction de leur matériel et de leurs biens immobiliers.*
- *travailler avec l'ON pour indemniser les victimes de Samana Dougou [la communauté locale sur le bail du Moulin Moderne du Mali, qui a perdu ses ressources foncières et forestières en raison du projet]*
- *saisir, seulement, en dernier recours, après que toutes les autres voies de recours aient été tentées pour trouver des solutions par le dialogue politique, les tribunaux ou cours ou commissions de défense des droits humains en vue de défendre les intérêts moraux et matériels des petits exploitants à savoir : les juridictions maliennes, les cours de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Cour internationale des droits humains à Genève, et d'autres.*

La détermination des associations paysannes réclamant la transparence dans les investissements fonciers à grande échelle au Mali est extrêmement forte. "Il y va de notre survie," a lancé un porte parole.²⁷²

Les paysans et leurs recommandations sont ignorés.

Un responsable à l'ON justifie le déplacement des petits agriculteurs de la façon suivante: «Tout investissement, tout aménagement s'accompagne de période de transformation. Au début, peut-être, les populations [petits exploitants] vont cohabiter avec les grands investisseurs...

Ainsi, les deux systèmes sont là pour essayer de coexister, mais c'est la loi de la nature, celui qui est le plus efficace va l'emporter sur les autres. Il n'y a rien que nous puissions faire à ce sujet, si les grands investisseurs viennent pour développer l'ON, alors il n'y a rien que nous puissions faire.»²⁷³

L'allusion faite à la «loi de la nature», suggère un processus de sélection «naturelle». Cependant, les grands investissements fonciers bénéficient d'une aide importante et d'incitations fiscales du gouvernement et de la Banque Mondiale comme indiqué dans ce rapport. En revanche, l'opposition des petits exploitants à ces grands investissements a été largement ignorée voire réprimée par le gouvernement comme dans le cas du Moulin moderne du Mali.

Dans une étude de 2007 menée par l'ON, les agriculteurs ont présenté les recommandations suivantes au gouvernement, pour lutter contre la pauvreté et transformer l'ON en un grenier de l'Afrique de l'Ouest, comme suit:

1. Arrêter de soutenir les grands investisseurs privés qui souhaitent épuiser les ressources du pays sans créer suffisamment de richesses et d'opportunités de travail pour la population rurale.
2. Investir dans la modernisation de l'agriculture familiale.
3. Réviser le décret portant sur le plan d'aménagement foncier.²⁷⁴



Fleuve Niger et barrage de Markala pendant la saison sèche

4. Assurer la transparence dans l'attribution des terres aménagées.

5. Augmenter la superficie des terres aménagées pour répondre au besoin croissant en terres.²⁷⁵

Aucune de ces recommandations n'a trouvé une oreille attentive auprès de l'ON. Si l'ON est entrain d'augmenter la zone qu'il couvre, l'objectif visé n'est pas d'améliorer la production alimentaire par les petits producteurs ni de réaliser la sécurité alimentaire au niveau national. Les terres couvertes par les grands investissements récents pourraient selon certaines estimations très prudentes, suffire pour faire vivre environ 112,537 familles agricoles,²⁷⁶ soit plus d'un demi-million de personnes (686,478).²⁷⁷ Au lieu d'aller dans ce sens, le gouvernement choisit d'attribuer des terres à des investisseurs pour faire de l'agriculture à haute intensité en capital qui ne peut créer, au maximum, que quelques milliers d'emplois et dont les priorités ne correspondent pas aux impératifs de sécurité alimentaire du pays.

La sécurité alimentaire pour les Maliens ou des profits pour les investisseurs?

Un des principaux arguments utilisés par le gouvernement pour justifier sa volonté d'attirer de grands investisseurs agricoles, est son objectif de faire du Mali un grand exportateur de produits alimentaires dans la sous-région et au-delà. De l'avis d'un fonctionnaire de l'ON, l'objectif est de «faire du Mali une puissance agricole, qui produirait suffisamment de riz et d'autres aliments pour couvrir non seulement ses propres besoins, mais aussi pour satisfaire aux besoins d'exportation vers les pays voisins.»²⁷⁸

Le lendemain du Forum de Kolongotomo, le PDG de l'ON a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a affirmé catégoriquement qu'il n'y avait «pas d'accaparement de terres dans la zone ON.»²⁷⁹ Il a défendu la politique d'octroi des grands baux fonciers, soulignant que les investisseurs aménageront / irrigueront les terres qu'ils ont reçu en bail. « Tous ces investissements », a-t-il dit, « une fois qu'ils seront réalisés, aideront notre pays à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés pour le secteur agricole d'ici 2012, à savoir, faire du Mali un pays émergent. »²⁸⁰ Mais il a omis de mentionner la sécurité alimentaire comme l'un de ces objectifs.²⁸¹



Arbres abattus sur le site de Moulin Moderne

Beaucoup des baux fonciers sont destinés à la production d'agro-carburants. Au moins 9 des 22 investisseurs dans la zone ON ont l'intention de cultiver des plantes pour la production d'agro-carburants, telles que la canne à sucre, le jatropha ou d'autres produits oléagineux. (Tableau 1)

Le secrétaire permanent du Comité exécutif du Conseil supérieur de l'agriculture soutient que laisser les investisseurs poursuivre leurs objectifs financiers aidera à «diversifier la production alimentaire.» Toutefois, il reconnaît aussi que le Mali devrait accorder la préférence aux denrées alimentaires plutôt qu'aux productions d'agro-carburants, et que la question de la production des agro-carburants sur les terres fertiles et bien irriguées «devrait être débattue par les autorités compétentes.»²⁸² Pourtant, jusqu'ici, les appels de la société civile pour l'ouverture d'un débat sur ces questions sont demeurés sans réponse.

Les femmes très vulnérables

Les femmes agricultrices dans la zone ON sont les plus vulnérables face aux attributions foncières à grande échelle. Même avant l'avènement des baux fonciers dans la zone ON, les femmes avaient des difficultés à accéder aux terres dans les zones irriguées, dont elles avaient besoin le maraîchage. Les parcelles coûtent 80,000 F CFA (167 \$) par an et par hectare comme frais de location, de sorte que les personnes qui avaient les moyens de louer ces parcelles étaient des opérateurs économiques, parfois appelée «paysans du dimanche» au Mali. Ces petits locataires à leur tour engagent d'autres personnes, le plus

souvent des femmes, pour travailler sur leurs terres.

Malgré les coûts élevés, beaucoup de femmes se sont regroupées pour obtenir de petites parcelles dans la zone ON, où elles cultivent les échalotes et des légumes. Qu'elles soient sous-traitantes ou locataires directes des périmètres maraichers, les femmes agricultrices sont systématiquement marginalisées dans les processus de consultation et d'indemnisation menés par les autorités et les investisseurs.

Les agents de développement et les petits exploitants ont longtemps plaidé pour l'agriculture familiale par la multiplication des petits canaux d'irrigation,²⁸³ plutôt que de réaliser de grands canaux d'irrigation, qui comme dans les cas de Malibya, divisent des villages entiers, occupent les couloirs d'animaux, et détruisent les jardins marchés très productifs appartenant aux femmes.

Les petits exploitants - hommes et femmes - sont déjà dans une situation désavantageuse en raison de leur faible capacité à faire acheminer leurs produits aux marchés des zones urbaines.²⁸⁴ En fournissant des incitations aux grands investisseurs et en faisant fi des besoins et de l'organisation socio-économique des petits exploitants, le gouvernement malien risque d'accroître les disparités sociales et de genre.²⁸⁵

Les menaces environnementales dans une zone fragile

L'ON fait partie d'un vaste écosystème de zone humide

reconnue pour son importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar (site 1365).²⁸⁶ La dite zone s'étend de Ségou à Mopti jusqu'à Tombouctou, c'est la plus grande zone humide intérieure d'Afrique de l'Ouest et la deuxième en Afrique. C'est un refuge pour les oiseaux migrateurs de plus de 350 espèces ; plus d'un million d'oiseaux provenant de plus de 80 pays passent par le delta.

La zone renferme une biodiversité riche de sa faune et de quelques espèces menacées ou en voie de disparition. Pour les maliens, il représente une source importante de poissons (au moins 138 espèces ont été identifiées par la Convention), elle offre des terres d'une rare fertilité pour l'agriculture, et une source précieuse de plantes et de résidus agricoles qui servent de pâturage pour le bétail.²⁸⁷

L'avènement des baux fonciers à grande échelle pour l'irrigation dans le cadre de grands projets agricoles fait peser des risques importants aux ressources et à la population de l'ON, et semble contraire à la responsabilité

incombant au pays de protéger sa zone, en vertu de la Convention de Ramsar. Selon un fonctionnaire du ministère de l'Environnement et de l'assainissement, c'est «une zone fragile» et on devrait porter plus d'attention à la nature des investissements permis dans la zone. Au vu de ces nombreux villages, sa conviction est que la terre appartenait à la population «locale», et ils devraient y avoir des droits.²⁸⁸

Néanmoins, l'intention du gouvernement est d'étendre de façon considérable la superficie irriguée pour le faire passer de 100,000 ha à un million d'hectares ou même 2 millions ha.²⁸⁹ Cela impliquera une augmentation massive de la quantité d'eau prélevée du fleuve Niger, qui nourrit la biodiversité du delta intérieur et des millions de personnes en aval. Différentes études montrent que il est difficile avec les infrastructures actuelles d'irriguées plus de 100,000 ha. Le niveau du fleuve baisse, de nouvelles cultures apparaissent (canne à sucre), le réseau est en mauvais état et mal géré. Seule la construction du barrage de Fomi (en lien avec la Guinée) prévu depuis plusieurs années pourrait alimenter 960,000 ha. En 2011, dans



Semences locales conservées par les paysans

la zone de Sosumar des paysans ont été avertis qu'ils n'auraient pas d'eau cette année et la suivante.²⁹⁰

Le bassin du fleuve Niger est une ressource extrêmement importante pour les populations de l'Afrique de l'Ouest. Neuf pays sont situés dans son bassin - Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger et Nigeria.²⁹¹ Il est estimé que plus de 110 millions de personnes vivent sur ses rives et dépendent du fleuve le long de son parcours de 4,200 km allant de la Guinée vers le delta du Niger jusqu'au Nigeria.²⁹² Mais sa capacité de fournir les ressources requises par ces populations est de plus en plus menacée par la croissance démographique, l'utilisation non durable des ressources, le développement et la désertification.²⁹³

En 2004, les neuf membres de l'Autorité intergouvernementale du Bassin du Niger (ABN) se sont réunis pour élaborer un schéma directeur pour l'utilisation durable du fleuve et trouver des solutions aux problèmes graves de l'envasement, de la pollution et de la protection du fleuve et de ses écosystèmes. Au cours des 30 dernières années, les niveaux du fleuve ont baissé d'environ 30 %, et les experts redoutent que sans une gestion rigoureuse de ses écosystèmes, le fleuve serait menacé de disparition.²⁹⁴

Malgré l'état de santé et l'avenir précaire du fleuve Niger, le ministère malien de l'Environnement soutient avec optimisme l'extension des vastes projets d'irrigation dans la zone de l'ON, malgré le fait qu'il n'y ait pas de limites imposées sur l'utilisation de l'eau par les investisseurs. Bien que tous les grands projets qui prélèvent de l'eau du fleuve soient soumis à l'approbation de la NBA, il est difficile de savoir si ceux-ci ont déjà été approuvés par la NBA, ou si une évaluation globale des impacts cumulés de tous les aménagements agricoles en cours et potentiels sera entreprise.²⁹⁵

Un économiste de la Banque Mondiale concède qu'il ya des «problèmes» techniques avec les investisseurs cherchant à acquérir 100,000 ha ou 200,000 ha de terres, ce qui soulève la question de savoir s'il est possible d'irriguer ces vastes surfaces de terres et s'il ya suffisamment d'eau dans le fleuve Niger à cet effet.²⁹⁶ Aucune étude n'a été entreprise pour évaluer les surfaces de terres pouvant être raisonnablement irriguées par le fleuve dans l'ON, sans affecter négativement les populations en aval. Plusieurs observateurs mettent en garde contre les dangers qu'il y a à croire que le fleuve Niger peut irriguer

200,000 ha, encore moins 1 ou 2 millions ha prévus par le gouvernement. Le Président de la CNOP souligne que «les transactions en cours ne constituent pas seulement de l'accaparement des terres. Ils prennent des terres à cause de la disponibilité de l'eau, donc c'est également de l'accaparement d'eau».²⁹

Etudes d'impact environnemental et social – sans information du public

Le ministère de l'Environnement insiste sur le fait que tous les grands projets d'aménagements agricoles dans le pays suivent un processus d'approbation, comprenant une évaluation d'impact environnemental et social (EIES), qui doit être approuvée non seulement par le Département national de l'assainissement de la pollution et de lutte contre les nuisances (DNACPN), mais aussi par plusieurs autres ministères.²⁹⁸

Ces études doivent être conduites par des consultants indépendants au choix de l'investisseur sur la base de termes de référence qui doivent être approuvés par la DNACPN. Ces études sont ensuite examinées par une commission nationale, impliquant tous les ministères qui pourraient être concernés par le projet. Une fois que la commission a formulé ses commentaires et s'est assurée que toutes les révisions demandées ont été faites par l'investisseur, alors, la DNACPN émet un permis environnemental. Le suivi du projet est de la responsabilité des bureaux régionaux de la DNACPN, tandis que la supervision générale est du ressort de la Direction nationale de la DNACPN relevant du Ministère de l'Environnement.

En pratique, ces études ne sont rendues publiques, que seulement si le financement est assuré par la Banque Mondiale ou une autre institution financière qui en exige la publication. Mais si le capital de l'investisseur est privé, il n'y a aucune obligation de les publier.²⁹⁹

En raison du manque de publication, il est impossible de prendre connaissance du contenu des EIES, ou même de savoir si elles ont été menées. Un responsable vous explique qu'elles ont été faites, mais un autre affirme qu'elles seront faites. Par exemple, le ministère de l'Environnement affirme qu'une EIES a été effectuée et approuvée pour le projet de Malibya, ce qui n'a pas été confirmé par l'entreprise.

Le Secrétaire permanent du Comité exécutif du Conseil supérieur de l'agriculture, de son côté, dit que les EIES

seront incluses dans le «cahier des charges»³⁰⁰ et «seront appliquées» pour tous les contrats fonciers signés après Juin 2007, ce qui signifie qu'elles n'ont pas encore été réalisées.³⁰¹

Aucune EIES n'a été rendue publique, aucune n'a été remise à OI en dépit des demandes adressées au ministère de l'Environnement et au Secrétariat d'État chargé du développement de l'ON. Le secret et l'opacité qui les entourent créent une suspicion légitime. Soit elles existent et leurs résultats ne sont pas publiés, ce qui suggère qu'elles ne sont pas favorables à l'investissement, ou elles n'existent pas alors les investissements réalisés et les décisions prises ne sont pas bien éclairées. Ce qui soulève de graves préoccupations au sujet des menaces à l'environnement, aux ressources naturelles et même à la viabilité de ces investissements.

Investissement ou spéculation?

L'ON soutient que c'est seulement avec des capitaux d'investissement à grande échelle que les systèmes d'irrigation pourront être généralisés pour développer le potentiel de la zone. Selon le secrétaire d'État chargé du développement de l'ON, il coûte entre 4 millions de FCFA (environ 8,365 \$) et 4,5 millions de FCFA (environ 9,411

\$) pour aménager ou irriguer un hectare de terrain.³⁰² La logique développée par l'ON est que seuls les grands investisseurs disposent de capitaux nécessaires pour réaliser de tels aménagements.

Les organisations de paysans et de la société civile sont sceptiques quant à la validité d'une telle logique, estimant qu'aucun des investisseurs maliens disposant de baux à grande échelle dans la zone ON n'a les capitaux lui permettant de commencer à aménager la totalité des terres attribuées sous son bail. A supposer qu'une moyenne de 8,900 \$ soit nécessaire pour aménager et irriguer un hectare, alors le coût de l'aménagement de 10,000 ha serait 89 millions de dollars.

On peut douter qu'un investisseur malien dans la zone ON ait les moyens pour aménager cette grande surface, et encore moins 20,000 ou 100,000 ha. Pour aménager et irriguer les terres du bail de Tomota, par exemple, il faudra 890 millions \$. C'est ce qui a amené les associations de petits exploitants et les organisations de la société civile à croire que ce qui se passe dans la zone ON n'est pas de l'investissement agricole, mais de la spéculation foncière et que des intérêts étrangers pourront être derrière certains des grands investisseurs nationaux.³⁰³

CONCLUSIONS

L'ampleur et le rythme des transactions sont alarmants

Selon les conclusions de l'OI, au moins 540,000 ha de terres fertiles ont été attribués en baux ou sont en cours de négociation pour attribution à la date d'Octobre 2010, dont la part des investissements étrangers couvrant plus de 370,000 ha. Si nous faisons une comparaison avec les deux études précédentes, ces chiffres nous montrent que les surfaces attribuées pour les baux fonciers à grande échelle a augmenté de façon spectaculaire, au moins de deux tiers entre 2009 et 2010.

La taille moyenne de l'exploitation agricole vivrière au Mali est seulement de 4,7 ha et un tiers des 805,000 ménages agricoles cultivent moins d'un hectare. Pour mettre en perspective les récentes attributions de terres à grande échelle, les surfaces qu'elles couvrent pourrait faire vivre 112,537 familles agricoles³⁰⁷ soit plus d'un demi-million de personnes (686,478).³⁰⁸ Au lieu de cela, cette terre est maintenant concentrée dans les mains de 22 investisseurs.

Il est peu probable que ces grands aménagements génèrent les activités rémunérées et à forte intensité de main d'œuvre pour faire vivre les populations. Dans deux des études de cas (Tomota et Petrotech) il a été mis en évidence que les investisseurs pourront employer, au mieux, une personne par 100 ha, alors que 100 ha de terres peuvent soutenir 21 familles soit 105 personnes par le système traditionnel de production sur la base des tailles moyennes de ces familles.

Marginalisation des petits agriculteurs et oubli de la sécurité alimentaire

La situation dans l'ON pourrait être sensiblement améliorée pour les petits exploitants, si les petits périmètres irrigués villageois (*Périmètres Irrigués Villageois*) étaient agrandis et multipliés. Les agriculteurs pourraient récolter plus d'une fois par an et augmenteraient leurs rendements grâce à des méthodes d'intensification du riz qui impliquent des plantules cultivées en pépinière replantées sur de plus grandes surfaces et fertilisés par des applications d'engrais organiques.³⁰⁹

Lorsque cette méthode a été testée dans les communautés le long du fleuve Niger près de Tombouctou au Mali, les agriculteurs ont été pu atteindre des rendements de 7 à 15 tonnes par hectare et par an pour une moyenne de 9 tonnes par hectare soit deux fois plus que le rendement du riz conventionnel irrigué dans la région, mieux que les prévisions du Moulin Moderne du Mali.

Les périmètres irrigués villageois à petite échelle impliquent des parcelles de seulement 35 ha de terres, partagées entre pas moins de 100 exploitants, de sorte que chaque ménage ait accès à seulement un tiers d'un hectare. Pourtant, avec cette petite parcelle ils arrivent à gagner 1,879 dollars, soit plus que le double du revenu annuel moyen par habitant qui est de 676 dollars.³¹⁰

Si le programme d'intensification du riz avait été reproduit et réussi dans l'ON, 10,000 ha consacrés à un tel système d'irrigation à petite échelle pourraient

	2009	2010
Nombre d'investisseurs	7 ²⁹³	22
Total des terres attribuées	162,850 ha ²⁹⁴	544,567 ha
Dont investisseurs étrangers	130,105 ha ²⁹⁵	372,167 ha

fournir des moyens de subsistance à 285,715 agriculteurs et augmenterait de façon considérable la production du riz et les revenus.

Le potentiel immense pour l'amélioration des rendements, des revenus et les conditions de vie, des petits exploitants dans l'ON utilisant ces systèmes innovants de l'irrigation à petite échelle, a été ignoré par les responsables.

Violation du droit à la terre et à l'alimentation

En 2009, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation a publié un ensemble de principes fondamentaux pour relever les défis des droits humains posés par les acquisitions de terres à grande échelle.³¹¹ Le tableau ci-dessous évalue les transactions foncières présentées dans ce rapport par rapport aux dits principes.³¹²

Principes Fondamentaux	Résultats des études de cas
1. un processus transparent et participatif	Les accords manquent de transparence. Les représentants du gouvernement déclarent leur intention de garder les contrats et les études correspondantes hors du domaine public. Aucune des communautés concernées n'a participé à la négociation de ces contrats.
2. Libre consentement communautaire préalable	Les communautés ne sont pas pleinement informées et leur consentement n'est pas requis. Il y a eu des déplacements forcés de population et la destruction des cultures et des arbres de valeur sur les terres acquises par Malibya et Moulin Moderne, sans consentement ni consultation préalable.
3. la Protection des droits de la communauté locale	Il n'y a pas de législation claire détaillant les droits des communautés locales. Les contrats fonciers dans la zone ON se situent sur des domaines de l'État, sur lesquels les droits coutumiers informels de la population vivant sur ces terres ne sont pas protégés par la loi, et ne sont pas reconnus par l'administration publique. Des actes de violence ont été commis par les forces de sécurité sur des personnes qui protestaient contre la perte de leurs terres ; elles ont aussi fait l'objet d'arrestations et détentions arbitraires.
4. Priorité au Développement local	Les revenus ne sont pas destinés à être partagés avec les populations locales, et les besoins de ces populations ne sont pas pris en compte.
5. création d'emplois	Relativement peu d'emplois sont attendus; les nouveaux projets sont hautement mécanisés et fournissent peu d'emplois aux populations locales.
6. Protection de l'environnement	Les modèles de production agricole envisagés s'appuient essentiellement sur l'utilisation d'engrais chimiques, de pesticides et l'irrigation massive. Compte tenu de l'écosystème fragile du delta du fleuve Niger, ils peuvent causer une catastrophe écologique. Aucune évaluation d'impact environnemental n'a été rendue publique à ce jour.
7. des obligations claires et applicables pour les investisseurs	Les obligations des investisseurs ne sont pas définies en termes clairs, les systèmes d'irrigation qu'ils doivent développer sont vaguement décrits dans les contrats, et aucune étude qui pourrait donner de détails sur ces points n'a été rendue publique.
8. Part de la production à vendre sur les marchés locaux	Il n'y a aucune garantie que les productions soient vendues sur les marchés locaux.
9. Evaluation d'impact participative	Il est difficile de savoir si les EIES ont été réalisées ou pas, il n'y a aucune information publique à cet égard. Les communautés locales déclarent ne pas y avoir été associées.
10. Protection des droits des peuples autochtones à la terre	Le Secrétaire d'État en charge du développement de l'ON nie que les communautés vivant sur les terres attribuées soient des autochtones, en dépit des preuves qui démontrent que leur présence remonte d'avant l'ère coloniale.

Investissement responsable? La Banque Mondiale ignore ses propres principes

La Banque Mondiale a joué un rôle prépondérant en faveur de la promotion de ces grands investissements fonciers dans le secteur agricole.³¹³ Le Mali est un pays où la Banque Mondiale met en œuvre sa stratégie «panafricaine», qui vise à améliorer le «climat des affaires» dans les pays africains, privilégiant les réformes politiques, les incitations fiscales et la protection des investisseurs.

Même si elles ne sont pas bien connues par les Africains ordinaires, plusieurs branches de la Banque Mondiale travaillent, souvent dans les coulisses, afin de faciliter les investissements étrangers. Parmi ces services nous avons la Société Financière Internationale (SFI), l'Association Internationale de Développement (IDA), le Service d'investissement Etranger (FIAS), et l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA).

Ces différents services ont été impliqués dans l'établissement de toute une série de structures visant à promouvoir l'investissement dans les pays africains, à savoir, les forums d'affaires, les agences de promotion des investissements (API) et les Conseils Présidentiels pour l'Investissement (CPI).

Le Code des Investissements du Mali offre de nombreuses et généreuses incitations fiscales pour les grands investisseurs agricoles, ce qui réduit les recettes publiques provenant de ces investissements. La Banque Mondiale appuie les structures telles que le CPI et l'API qui soutiennent et encouragent davantage d'incitations fiscales. Déjà, les grands investisseurs bénéficient d'exonération totale des droits et taxes durant 30 ans; d'exonération pendant les 8 premières années des impôts sur les sociétés, taxes de corporation, et de licence, l'exonération pour les constructions pendant 3 ans, taxes d'importation et taxes sur les équipements, machines, outils, pièces détachées et matériaux de construction nécessaires pour le projet.³¹⁴ Et le Code des Investissements est actuellement en cours de révision pour le rendre encore plus attractif pour les investisseurs étrangers.

Au Mali, le CPI et l'API ont été tous les deux influents dans les réformes mises en œuvre pour promouvoir l'investissement. L'API, en particulier, fait la publicité, sur son site internet, d'immenses superficies disponibles

pour l'investissement agricole, informant les investisseurs potentiels agricoles que presque la moitié des terres arables du pays est «disponible» pour les investisseurs.³¹⁵ Peu de gens au Mali sont au courant de l'existence de l'API et de son rôle actif.

La Banque Mondiale a proposé un ensemble de principes volontaires appelés pour des investissements agricoles responsables. Ce rapport conclut qu'aucun de ces principes n'est respecté au Mali. De plus, rien n'indique que les responsables de l'ON croient que ces principes doivent être respectés. Indirectement, la Banque Mondiale ignore ses propres principes en soutenant les institutions et les réformes politiques qui ne les respectent pas.

Le Mali n'a pas de réserves de terres et d'eau

Alors que de plus en plus de terres dans la zone ON sont données en bail aux grands investisseurs, et que les petits exploitants sont déplacés, il est peu probable que ces familles agricoles soient en mesure de trouver des terres arables et des ressources en eaux disponibles ailleurs dans le pays.

Des superficies de terres arables et des ressources aquatiques en constante diminution ont déjà conduit à un exode rural croissant vers les centres urbains, où le chômage et la pauvreté deviennent de graves menaces pour la stabilité sociale et le bien-être dans les bidonvilles urbains naissants. La pression croissante sur les terres arables et les eaux en diminution constitue une menace pour la paix fragile existant entre éleveurs et cultivateurs, en particulier dans le delta intérieur du Niger qui se veut la terre la mieux arrosée du pays.³¹⁶ Pourtant, l'ON, qui est en pleine expansion et qui occupe de plus en plus de terres du delta central intérieur, est précisément la zone qui est proposée aux grands investisseurs, dont les aménagements agricoles vont inmanquablement diminuer les superficies de terres cultivables disponibles pour les petits exploitants et bloquer les couloirs existants de transhumance du bétail.

L'impact potentiel de tels contrats fonciers sur la sécurité alimentaire et les ressources aquatiques au niveau national ou même régional n'a pas été évalué, ou du moins, au cas où ces études seraient réalisées leurs résultats n'ont pas été rendus publics.

Malgré les propos de l'API et du gouvernement selon

lesquels il y aurait de grandes superficies de terres «disponibles» proposées pour les investissements agricoles,³¹⁷ les responsables maliens n'arrivent pas à produire une étude récente menée sur l'utilisation des terres qui confirmerait les chiffres avancés par l'API.

Biodiversité, patrimoine génétique, santé humaine, et un delta intérieur vital en danger

Les types de monoculture que les investisseurs sont en train de proposer et d'entreprendre dans l'ON sont en contradiction avec l'approche agro-écologique sur l'utilisation des terres et l'agriculture identifiée par l'évaluation internationale historique des connaissances agricoles, de la science et la technologie pour le développement (IAASTD) comme étant la seule option durable face aux changements climatiques, à la dégradation des terres et à la croissance démographique galopante.³¹⁸

Ce modèle ne prend pas en compte la fragilité de l'écosystème, une zone humide d'importance internationale au regard du traité de Ramsar, extrêmement riche en ressources naturelles et en biodiversité. Il ne tient pas, non-plus, en compte l'importance de l'agro-biodiversité et du couvert végétal,³¹⁹ qui font la particularité des systèmes mixtes de l'agriculture familiale du Mali. La destruction de la biodiversité des écosystèmes locaux est déjà visible à Kolongotomo sur les sites du Malibya et à Samana Dougou Bamana et sur les sites du Moulin Moderne. La coupe des arbres locaux précieux à croissance lente dans la zone du Moulin Moderne en remplacement d'un système agricole qui s'appuie sur un système de petits exploitants productifs et riches en biodiversité par un système de cultures massives de blé, nous donne une idée du genre de questions environnementales à venir, à savoir, la perte de biodiversité, la perte de couvert végétal protecteur, si les investisseurs continuent sans entraves à transformer l'ON en plantations géantes.

Les risques environnementaux et sanitaires de l'utilisation généralisée d'engrais chimiques et de pesticides nécessaires à une agriculture industrielle n'ont ni été évalués, ni rendus publics.

L'irrigation peut améliorer et augmenter la production agricole, mais l'importance des petits systèmes d'irrigation semble avoir été ignorée au profit des grandes infrastructures d'irrigation des terres des investisseurs. Si

les investisseurs agricoles dans la zone ON ont entrepris des études pour déterminer l'impact que leurs projets auront sur la disponibilité en eau, celles-ci ne sont pas dans le domaine public et par conséquent, non ouvertes aux discussions, critiques publiques et contre-évaluations. La gestion non durable des ressources naturelles tend «à accroître la concurrence pour les terres et les ressources», selon une étude exhaustive réalisée sur les transactions foncières au Mali.³²⁰ Ce qui se passe dans l'ON ne peut qu'exacerber cette concurrence.

L'urgence d'informer le public et de repenser les choix qui ont été faits, avant qu'il ne soit trop tard

Les ministères du gouvernement semblent être mis à l'écart dans l'attribution des baux fonciers car ceux-ci relèvent de la responsabilité de l'ON lui-même et du Secrétaire d'État en charge du développement de l'office.

Ceci donne énormément de pouvoir à seulement deux hommes, en l'absence de toute obligation requise de rendre compte au public, de tout contre-pouvoirs par le gouvernement, et contribue à maintenir l'opacité avec laquelle les transactions foncières sont effectuées. Les couvertures médiatiques positives sur les sorties du PDG accordant des interviews spéciales ou amenant les médias avec lui lors des visites dans les zones des baux sont clairement destinés à rassurer le public, mais ne permettent pas d'éclairer le public sur les détails nécessaires à un débat public informé.³²¹

Lorsque des contrats fonciers sont entourés d'un manque total de transparence qui frise le secret, il s'en suit que ceci soulève des préoccupations sur la conduite du gouvernement, fragilise son niveau de redevabilité, augmentant ainsi les opportunités de corruption. Cette situation constitue également une violation du droit du citoyen à l'information, conformément à l'article 19 de la convention des Nations Unies relative aux droits civils et politiques.

Dans la mesure où les contrats fonciers à grande échelle ne sont pas encore pleinement opérationnels, il n'est pas trop tard pour le gouvernement de repenser ses stratégies de développement et d'ouvrir un dialogue avec les associations paysannes sur la meilleure manière de soutenir et de renforcer l'agriculture familiale et la sécurité alimentaire au Mali.³²²

REFERENCES

- 1 USAID Africare, "The System of Rice Intensification (SRI) – First experiences from Timbuktu - Mali: farmer-led SRI test in Goundam - 2007/2008," http://www.erikastyger.com/SRI_Timbuktu_Mali_Africa_files/SRI_Goundam_Africare_English_1.pdf (consulté 28 Janvier 2011).
- 2 Olivier De Schutter (Rapporteur Spécial des NU sur le droit à l'alimentation), "Responsibly destroying the world's peasantry," Project Syndicate, <http://www.project-syndicate.org/commentary/deschutter1/English> (consulté le 28 Janvier 2011).
- 3 API, Mali, http://www.apimali.gov.ml/uploads/profil_secteurs/agriculture.pdf (consulté le 25 Janvier 2011).
- 4 La convention relative aux zones humides d'importance internationale (connue sous le nom de: convention de Ramsar) est un traité intergouvernemental sur la protection de l'écosystème des terres humides. Créé en 1971, elle compte 160 signataires à compter du Mars 2011, voir: http://www.ramsar.org/cda/en/ramsar-home/main/ramsar/1_4000_0_
- 5 Voir, par exemple: *GRAIN Briefing*, "Seized: the 2008 land grab for food and financial security," Octobre 2008. http://www.grain.org/briefings_files/landgrab-2008-en.pdf (consulté le 12 Janvier 2011); Shepard Daniel with Anuradha Mittal, "The great land grab: rush for world's farmland threatens food security for the poor," Oakland Institute, Novembre 2009, <http://www.oaklandinstitute.org/?q=node/view/526> (consulté le 24 Janvier 2011); L. Cotula, S. Vermeulen, R. Leonard and J. Keeley, "Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa," London/Rome: International Institute for Environment and Development (IIED)/Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)/International Fund for Agricultural Development (IFAD) <http://pubs.iied.org/12561IIED.html> (consulté le 24 Janvier 2011); Carin Smaller and Howard Mann, "A thirst for distant lands: Foreign investment in agricultural land and water," International Institute for Sustainable Development (IISD), Mai 2009 http://www.iisd.org/pdf/2009/thirst_for_distant_lands.pdf, (consulté le 24 Janvier 2011).
- 6 Klaus Deininger and Derek Byerlee, "Rising global interest in farmland: can it yield sustainable and equitable benefits?" The World Bank, 2011, <http://siterad.esources.worldbank.org/DEC/Resources/Rising-Global-Interest-in-Farmland.pdf> (consulté le 16 Janvier 2011).
- 7 Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), "From land grab to win-win: seizing the opportunities of international investments in agriculture," FAO: Economic and Social Perspectives Policy Brief 4. Juin 2009. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/ak357e/ak357e00.pdf> (consulté le 16 Janvier 2011).
- 8 Klaus Deininger and Derek Byerlee, 2011, op. cit. p xiv.
- 9 Klaus Deininger and Derek Byerlee, 2011, op. cit. p xiv.
- 10 Voir, par exemple: Frederic Mousseau and Michael McGuirk, "Why prioritize small farmers?" The Oakland Institute, Novembre 2009; Jinukun / Coalition for the Protection of Africa's Genetic Heritage (COPAGEN), "African agricultural policies and the development of family farms," 23 Avril 2010, available from GRAIN at: <http://www.grain.org/m/?id=246>, (consulté 16 Janvier 2011); COPAGEN preliminary declaration on family agriculture and land-grabbing in Africa, 16 Septembre. 2009, disponible sur: <http://farmlandgrab.org/7803> (consulté le 16 Janvier 2011); Via Campesina / International Peasant Movement, Main Issues. http://www.viacampesina.org/en/index.php?option=com_content&view=section&layout=blog&id=5&Itemid=27, (consulté 16 Janvier 2011); A Viable Food Future. 2010. Norway: Utviklingsfondet / The Development Fund, Norway, 2010, <http://www.utviklingsfondet.no/filestore/Viable-Future-1.pdf> (consulté le 16 Janvier 2011); Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), 2011, <http://www.roppa.info/?lang=en> (consulté 16 Janvier 2011); Agriculture at a Crossroad. Global Report of the International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development (IAASTD), 21 Avril 2008, http://www.agassessment.org/reports/IAASTD/EN/Agriculture%20at%20a%20Crossroads_Global%20Report%20%28English%29.pdf (consulté 16 Janvier 2011).
- 11 Klaus Deininger and Derek Byerlee, 2011, op. cit.
- 12 Voir, par exemple: Madeleine Bunting, "Mali: Whose land is it anyway?" 28 Décembre 2010, *The Guardian*, <http://www.guardian.co.uk/world/2010/dec/29/mali-farmers/print> (consulté le 16 Janvier 2011); Neil MacFarquhar, "African farmers displaced as investors move in," 21 Décembre 2010, *The New York Times*, <http://www.nytimes.com/2010/12/22/world/africa/22mali.html> (consulté le 16 Janvier 2011); CNOP, "La Libye s'accapare de 100 000 hectares dans la zone Office du Niger," <http://www.cnop-mali.org/spip.php?article91> (consulté le 16 Janvier 2011); Aly Diallo and Godihald Mushinzimana, 2009, op. cit. pp 18-21.
- 13 Joan Baxter, *Dust from our eyes – an unblinkered look at Africa*, 2nd ed. (Hamilton, Canada: Wolsak & Wynn Publishers Ltd., 2010) p 204.
- 14 Permanent Mission of the Republic of Mali to the United Nations. Country Facts, <http://www.un.int/wcm/content/site/mali/cache/office/pid/3346;jsessionid=8C598298FoE6EoECA3A41CoE7F78ACFA> (consulté 24 Janvier 2011); David Robinson, sommaire de la "Section on Cultural and Historical Contributions," *Democracy and Development in Mali*, ed. R. James Bingen, David Robinson, et John M. Staatz (Michigan State University Press, 2000).
- 15 José Dioné, "Food Security Policy Reform in Mali and Sahel," *Democracy and Development in Mali*, ed. R. James Bingen, David Robinson, and John M. Staatz (Michigan State University Press, 2000) p 112.
- 16 United Nations Environment Program (UNEP), Atlas de la République du Mali: http://www.unep.org/pdf/Atlas_Mali.pdf (consulté le 16 Janvier 2011).
- 17 E.G. Bonkoungou, M. Djimé, E. Ayuk, I. Zoungrana, Z. Tchoundjeu, "Taking stock of agroforestry in the Sahel. Harvesting results for the future. End of phase report: 1989–1996," *ICRAF*, Nairobi, Kenya, 1998.
- 18 Permanent Mission of the Republic of Mali to the United Nations. Country Facts, op. cit.
- 19 Institut National de la Statistique. Résultats provisoires nationaux du RGPH 2009, http://instat.gov.ml/voir_actu.aspx?lactu=44 (consulté le 16 Janvier 2011); CIA World Factbook Mali: <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ml.html>; UNEP, Mali, op. cit.
- 20 United Nations Environment Program (UNEP), Republic of Mali Atlas, op. cit.
- 21 UNDP, Country fact sheet: Mali: <http://content.undp.org/go/newsroom/2009/décembre/fiche-pays-le-mali-et-les-changements-climatiques.en;jsessionid=axbWzt8vXD9> (consulté 12 Décembre 2010); "Assessments of Impact and Adaptations to Climate Change (AIACC) 2007. Vulnerability of rural Sahelian households to drought: options for adaptation," p 28. http://www.aiaccproject.org/Final%20Reports/Final%20Reports/FinalRept_AIACC_AF92.pdf (consulté le 16 Janvier 2011)
- 22 UNDP. Country fact sheet, op. cit.
- 23 UNEP, Mali, op. cit.
- 24 Embassy of Mali, Economic Profile, http://www.maliembassy.us/index.php?option=com_content&view=article&id=202&Itemid=129 (consulté le 16 Janvier 2011).
- 25 Communications CNOP; U.S. Department of State, Mali, <http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/2828.htm> (consulté le 16 Janvier 2011); World

- Bank Publications, "The Niger River Basin: A Vision for Sustainable Management" 2005, p 6.
- 26 En plus de la spéculation, les subventions américaines, et la "Révolution Verte" en Asie a eu un impact sur le riz malien et l'industrie cotonnière. Voir pour le riz William G. Moseley, Judith Carney, Laurence Becker, "Neoliberal policy, rural livelihoods, and urban food security in West Africa: A comparative study of The Gambia, Côte d'Ivoire, and Mali," *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, Washington, Mar 30, 2010, Vol. 107, Iss. 13, p 5774. Pour le coton, voir: Soumaila T. Diarra, "Mali: Cotton and Food Security Closely Linked," *Global Information Network*, 17 Janvier 2011.
- 27 Classement 2010. UN Human Development Reports <http://hdr.undp.org/en/statistics/>
- 28 Mali's economy grew by 5.8% in 2010, PANA http://www.africanmanager.com/site_eng/detail_article.php?art_id=16532 (consulté le 19 Avril 2011)
- 29 Economy Watch, Mali Total Government Gross Debt (National Currency) Statistics, 2009, http://www.economywatch.com/economic-statistics/Mali/General_Government_Gross_Debt_National_Currency/year-2009/ (consulté le 21 mars 2011).
- 30 CIA World Factbook: Mali, op. cit.
- 31 African Development Bank Group, Mali (profile), 2007, p 16. <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/24240296-EN-BAD-MALI.PDF>
- 32 FAO, Agriculture and Consumer Protection Division. Nutrition Country Profiles: Mali, http://www.fao.org/ag/agn/nutrition/mli_en.stm (consulté le 28 Janvier 2011).
- 33 FAO, Agriculture and Consumer Protection Division, 2010. Profil nutritionnel de pays: République du Mali. <ftp://ftp.fao.org/ag/agn/nutrition/ncp/mli.pdf> (consulté le 28 Janvier 2011).
- 34 William G. Moseley, Judith Carney, Laurence Becker, "Neoliberal policy, rural livelihoods, and urban food security in West Africa: A comparative study of The Gambia, Côte d'Ivoire, and Mali," *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, Washington: Mar 30, 2010. Vol. 107, Iss. 13, p 5774 & 5778.
- 35 Georges Dimithé, "Small-Scale Inland Valley Swamp Rice Production: A Viable Enterprise in Grain-Cotton Farming System of Southern Mali," *In Democracy and Development in Mali*, ed. by R. James Bingen, David Robinson, and John M. Staaz, (University of Michigan Press) p.190; Center for Human Rights and Global Justice, "Foreign Land Deals and Human Rights: Case Studies on Agricultural and Agrofuel Investment," (New York: NYU School of Law, 2010) p 97.
- 36 La flambée des prix a affecté la plupart des céréales, y compris le riz ouest-africain; voir William G. Moseley, Judith Carney, Laurence Becker, "politique Néolibérale, Moyen de subsistance rural et la Sécurité Alimentaire Urbaine en Afrique de l'Ouest: une Etude Comparative de la Gambie, Côte d'Ivoire, et Mali," *Rapport de l'Académie des Sciences des Etats Unis d'Amérique* 30 mars, 2010. Vol. 107, Iss. 13, p 5774.
- 37 Center for Human Rights and Global Justice. "Foreign land deals and human rights: case studies on agricultural and agrofuel investment," New York: NYU School of Law, 2010, p 85. <http://www.chrgj.org/projects/docs/landreport.pdf>, (consulté 12 Janvier 2011).
- 38 Présidence de la République du Mali, Commissariat à la Sécurité Alimentaire, **Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM)**, <http://www.csa-mali.org/sor/opam.htm> (consulté 12 Janvier 2011); Dème, Sanogo Kadiatou, Dembélé Niama Nango, Staatz, John and Traoré, Abdramane. Mai 2005. Note sur la problématique d'approvisionnement des céréales au Mali. Bamako: Projet de Mobilisation des Initiatives en matière de Sécurité Alimentaire au Mali (PROMISAM) Document de Travail no. 05-01, <http://ageconsearch.umn.edu/bitstream/55544/2/DT05-01.pdf> (consulté le 12 Janvier 2011).
- 39 Lassine Traore., "Initiative Riz. L'Indépendant," 16 Avril 2009, disponible sur: http://www.primature.gov.ml/index.php?option=com_content&view=article&id=2108:initiative-riz&catid=41 (consulté le 12 Janvier 2011); Ibrahima Labass Keita, 19 Novembre 2008, op. cit.
- 40 International Food Policy Research Institute (IFPRI), 2010 Global Hunger Index, <http://www.ifpri.org/publication/2010-global-hunger-index> (consulté le 12 Janvier 2011).
- 41 U.S. Department of State, op. cit.
- 42 U.S. Department of State: Mali, op. cit.; Duncan Boughton and Valerie Kelly, "Mali's agricultural sector: trends and performance," USAID Mali, Office of Economic Growth Partners Meeting on Strategic Brainstorming – Scaling Up Bamako, Mali, Juin 23-24, 2010, http://www.aec.msu.edu/fs2/promisam_2/USAID_Mali_Trends_in_Agricultural_Sector_Performance.pdf (consulté le 28 Janvier 2011).
- 43 World Initiative for Sustainable Pastoralism (WISP), "Forgotten services, diminished goods: understanding the agroecosystem of pastoralism," WISP Policy Note No. 8, Aout 2008, disponible sur: http://data.iucn.org/wisp/documents_english/WISP_PN8_en.pdf (consulté le 29 Janvier 2011); Voir aussi: Embassy of Mali. Economic Profile, http://www.maliembassy.us/index.php?option=com_content&view=article&id=202&Itemid=129
- 44 Voir, par exemple: Wolfgang Bayer, "Agropastoral herding practices and grazing behaviour of cattle in the subhumid zone of Nigeria," *International Livestock Centre for Africa (ILCA) Bulletin No. 24*, Mars 1986, <http://www.ilri.org/InfoServ/Webpub/fulldocs/Bulletin24/agropastoral.htm#TopOfPage> (consulté le 24 Janvier 2011).
- 45 E.G. Bonkoungou, M. Djimde, E.T. Ayuk, I. Zoungrana, Z.Tchoundjeu, 1998, op. cit.
- 46 International Planning Committee for Food Sovereignty, <http://www.foodsovereignty.org/Home.aspx> (consulté le 12 Janvier 2011).
- 47 Voir, par exemple: Jinukan / Coalition for the Protection of Africa's Genetic Heritage (COPAGEN), "African agricultural policies and the development of family farms," 23 Avril 2009, http://www.grain.org/front_files/copagen-avril-2009-en.pdf Naerstad, Aksel ed. "A Viable Food Future (Part 1)" Oslo, Norway: The Development Fund/ Utviklingsfondet. 2010, p 6, <http://www.utviklingsfondet.no/filestore/ViableFuture-web.pdf> (consulté le 12 Janvier 2011)
- 48 Jinukan / Coalition for the Protection of Africa's Genetic Heritage (COPAGEN), 23 Avril 2009, op. cit.
- 49 Mamby Fofana, address to Standing Committee on Foreign Affairs and International Development, Parliament of Canada, 4 Decembre 2007. <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3174141&Language=E&Mode=1&Parl=39&Ses=2> (consulté 24 Janvier 2011); Frederic Mousseau and Michael McGuirk, "Why prioritize small farmers?" (A report prepared for the Fair Trade Organization), Oakland Institute, Novembre 2009.
- 50 Josep A, Garí, "Review of the African millet diversity. Paper for the International workshop on fonio, food security and livelihood among the rural poor in West Africa," International Plant Genetic Resources Institute (IPGRI) / International Fund for Agricultural Development (IFAD), Bamako, Mali, 19-22 Novembre 2001, http://www.fao.org/sd/LINKS/documents_download/millet.pdf (consulté le 12 Janvier 2011).
- 51 Ibid.
- 52 Voir par exemple: Jinukan / Coalition for the Protection of Africa's Genetic Heritage (COPAGEN). 23 Avril 2010, op. cit.; COPAGEN preliminary declaration on family agriculture and land-grabbing in Africa, 16 Septembre 2009, disponible à: <http://farmlandgrab.org/7803> (consulté le 16 Janvier 2011); Via Campesina / International Peasant Movement, Main Issues. http://www.viacampesina.org/en/index.php?option=com_content&view=section&layout=blog&id=5&Item

- id=27, (consulté le 16 Janvier 2011); Nærstad, Aksel, ed. 2010, op. cit.; Network of Farmers' and Agricultural Producers' Organisations of West Africa (ROPPA). 2011. <http://www.roppa.info/?lang=en>, (consulté le 12 Janvier 2011). Voir aussi, par exemple: "Agriculture at a crossroad," Penang, Malaysia: Third World Network (TWN) 2008
- 53 Secrétaire Permanent du Comité Exécutif, Conseil Supérieur de l'Agriculture, Mali, communication directe, 21 Octobre. 2010.
- 54 Jean-François Bélières, Pierre-Marie Bosc, Guy Faure, Stéphane Fournier, and Bruno Losch, "What future for West Africa's family farms in a world market economy?" IIED Issue Paper no. 113 (Drylands Programme), Octobre 2002 disponible sur: http://afm.cirad.fr/documents/1_Dynamiques/CD_AFM/textes/999.pdf (consulté le 12 Janvier 2011).
- 55 Bélières, Jean-François et al. op. cit. p 2.
- 56 Banque Mondiale (World Bank), Mali: Appuis de la Banque Mondiale aux efforts de développement du Mali. Bamako: Ministry of Economy and Finance and the World Bank Office; World Bank, Mali, Projects and Programs, 2009 <http://web.worldbank.org/external/default/main?menuPK=362215&pagePK=141155&piPK=141124&theSitePK=362183> (consulté le 25 Janvier 2011).
- 57 Alliance for a Green Revolution (AGRA) press release, "AGRA launches partnership with Millennium Challenge Corporation to tackle poverty, hunger in Africa," 16 Juin 2008, disponible sur: <http://foundationcenter.org/pnd/news/story;jhtml?id=217600020>, (consulté le 12 Janvier 2011).
- 58 COPAGEN, Déclaration du forum annuel de la COPAGEN, Juillet 2007. disponible sur Inades Formation: http://www.inadesfo.net/spip.php?article459?id_rubrique=186 (consulté le 12 Décembre 2010).
- 59 Alliance for Food Sovereignty in Africa (AFSA) / Alliance Panafricaine pour la Souveraineté Alimentaire (APSA) Challenges African leaders on Climate Change, <http://www.compasnet.org/afbeeldingen/AFSA%20Press%20Release%20final.pdf> (consulté le 29 Janvier 2011).
- 60 U.S. Department of State. 2010 Investment climate statement: Mali, <http://www.state.gov/e/eeb/rls/othr/ics/2010/138108.htm> (consulté le 24 Janvier 2011).
- 61 UNCTAD and International Chamber of Commerce (ICC), "An investment guide to Mali: opportunities and conditions." New York and Geneva: United Nations, Octobre 2006.
- 62 Joan Baxter, "Are international finance bodies selling Africa and her resources short? Yes." *BBC Focus on Africa Magazine*, Janvier – Mars 2011, p 48.
- 63 Code des Investissements. Loi N° 91 - 048 /AN – RM du 26 Février 1991 portant Chapitre II, Promotion du Secteur Prive, Section 1
- 64 API Mali, <http://www.apimali.gov.ml/index.php?page=raisons-d-investir> (consulté le 29 Janvier 2011).
- 65 World Bank, Republic of Mali, Growth Support Project (Credit No. 4033-MLI & Grant No. H145-MLI), Project ID Po80935, 23 Juin 2009, http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2009/07/13/000334955_20090713011207/Rendered/PDF/493630PJPRoPo8101OfficialoUseoOnly1.pdf (consulté 24 Janvier 2011).
- 66 Ibid.
- 67 World Bank, Growth Support Project, World Project, **Project ID:** Po80935. <http://web.worldbank.org/external/projects/main?pagePK=64312881&piPK=64302848&theSitePK=40941&Projectid=Po80935> (consulté 24 Janvier 2011).
- 68 Måns Söderbom, "The Investment Climate, Private Sector Performance and Poverty Reduction in Africa," Global Poverty Research Group, 2005. <http://www.gprg.org/news-comms/comm-003.htm>
- 69 Doing Business in Mali: World Bank, <http://www.doingbusiness.org/Data/ExploreEconomies/Mali> (consulté le 12 Décembre 2010); <http://www.apimali.gov.ml/index.php?mact=News,cntnto1,detail,o&cntnto1articleid=53&cntnto1origid=15&cntnto1returnid=60> (consulté le 12 Décembre 2010).
- 70 Expert économiste, Banque Mondiale, Mali, communication directe, 21 Octobre 2010; Banque Mondiale, 23 Juin 2009. op. cit..
- 71 Ibid.
- 72 API Mali, <http://www.apimali.gov.ml/index.php?page=raisons-d-investir> (consulté 29 Janvier 2011).
- 73 Economiste, Banque Mondiale, Mali, communication directe, 21 Octobre 2010.
- 74 Agence de Promotion d'Investissement (API-Mali), Draft Business Plan, submitted by MIGA to USAID Mali, Octobre 2006, http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADI705.pdf (consulté 29 Janvier 2011); U.S. Department of State, 2010 Investment climate statement: Mali, op. cit.
- 75 Ibid.
- 76 Ibid.
- 77 API Mali, <http://www.apimali.gov.ml/index.php?page=protections-et-garanties> (consulté 29 Janvier 2011).
- 78 API Mali, <http://www.apimali.gov.ml/index.php?page=reformes-du-gouvernement> (consulté 29 Janvier 2011).
- 79 1: Respecter les droits à la terre et aux ressources. Les droits à la terre et aux ressources naturelles sont reconnus et respectés.
- 2: assurer la sécurité alimentaire. Les Investissements ne mettent pas en danger la sécurité alimentaire, mais la renforce.
- 3: assurer la transparence, la bonne gouvernance, et un environnement approprié. Processus pour l'acquisition foncière et d'autres ressources et tout en assurant que les investissements effectués soient transparents et suivis, assurant la responsabilité des partenaires dans cadre légal et juridique, et au sein d'un environnement approprié aux affaires.
- 4: impliquer la consultation et participation. Tous ceux qui sont affectés matériellement ont été consultés, et les résultats des consultations sont enregistrés et suivis.
- 5: être responsable pour l'agro-investissement. Les investisseurs assurent que le projet respecte la loi, et reflète les meilleures pratiques d'industrie, sont économiquement viables et vont résulter en des bénéfices durables partagés.
- 6: être socialement durable. Les Investissements génèrent des impacts sociaux et distributionnels désirables et n'augmente pas la vulnérabilité.
- 7: être durable pour l'environnement. Les impacts environnementaux du projet sont délimités et des mesures sont prises pour encourager une utilisation durable des ressources tout en minimisant et allégeant les risques et l'ampleur des impacts négatifs; Klaus Deininger and Derek Byerlee, 2011, op. cit. p xxvii.
- 80 Melissa Bennett, "Investor councils in Africa: Scoping study results," Business Partnership & Outreach Group, World Bank, 30 Aout 2001; World Bank, World Bank: Presidential Investors' Councils in Africa – impact assessment, Mai 2005.
- 81 World Bank, Mai 2005, op. cit. Annex I, p 36.
- 82 À sa création, la liste des membres étrangers du CPI était la suivante: Jean Louis Vinciguerra du Fond Aga Khan pour le développement économique (France); Bobby Godsell, PDG de Anglogold (Afrique du Sud); Alain Jabot, Directeur de responsabilité durable et sociale, CFAO (France); Robert Lindsay, Vice Président des Affaires publiques, Coca Cola Afrique (UK); Duncan Mbonyana, Eskom (Afrique du Sud); Azad G. Hiridjee, Directeur de Galana (Emirats Arabes Unis); Tony Hadley, Directeur Afrique, Lafarge (France); Dominic Brunseeys, Directeur

- de Barclays en Afrique; François Woo, PDG de Phoenix (Ile Maurice); André Viljoen, PDG South African Airways (Afrique du Sud); Bart Dorrenstein, PDG de Hotel Legacy. Voir : Sidibé, Yaya. 9 Septembre 2004. Conseil Présidentiel pour L'Investissement; ATT s'entoure de la crème du business international. *L'Indépendant*, http://www.malikounda.com/nouvelle_voir.php?idNouvelle=1560 (consulté le 24 Janvier 2011).
- 83 Ibid.
- 84 Présidence de la République du Mali, 5ème réunion du Conseil Présidentiel pour l'Investissement: discours d'ouverture du Président de la République. Koubouba, Mali, 18 Février 2008, <http://www.koulouba.pr.ml/spip.php?article1361> (consulté 24 Janvier 2011).
- 85 Présidence de la République du Mali, <http://www.koulouba.pr.ml/> (consulté 24 Janvier 2011).
- 86 API, Mali. http://www.apimali.gov.ml/uploads/profil_secteurs/agriculture.pdf (consulté 25 Janvier 2011).
- 87 UNEP, Mali Atlas, op. cit.
- 88 CIA World Factbook: Mali, op. cit.; UNEP, Mali Atlas, op. cit.
- 89 CIA World Factbook: Mali, op. cit.
- 90 Center for Human Rights and Global Justice, 2010, op. cit. p 85; Aly Diallo and Godihald Mushinzimana, 2009, op. cit. p 6
- 91 Senior Economist, World Bank, Mali, communication directe, 21 Octobre 2010.
- 92 Delville, Lavigne. 21 Aout 2002. Les politiques foncières contemporaines: brève comparaison des approches du Mali et de Madagascar. Contribution au Forum Rural Européen, 6 Septembre 2002, Montpellier, p 3.
- 93 Moussa Djiré and Amadou Kéita, (Draft) Revue des expériences en matière de gouvernance des ressources naturelles et des industries extractives: Cas du Mali. Revue du cadre juridique et institutionnel de la gouvernance des ressources naturelles: une étude de cas sur la gestion des terres à l'office du Niger. Partenariat pour la Mise en Oeuvre en Afrique de l'Ouest des Activités du Réseau ANSA-Afrique Affiliated Network for Social Accountability (ANSA) and Innovation, Environment, Development (IED) Afrique, Aout 2010, p 10.
- 94 USAID, Mali tenure assessment report, prepared for USAID, Septembre 2010, <http://usaidlandtenure.net/library/country-level-reports/mali-land-tenure-assessment-report/view> (consulté 12 Décembre 2010).
- 95 République du Mali, 5 Septembre 2006, op. cit. Titre IV, Chapitre II: Foncier Agricole.
- 96 Agent de développement travaillant avec groups de femmes agricultrices Maliennes communication directe, 20 Octobre 2010.
- 97 Ibid.
- 98 Interviews OI Octobre 2010.
- 99 Professeur Assétou Samake, communication directe, 18 Octobre 2010.
- 100 Agence de Cessions Immobilières (ACI), http://www.acimali.com/index.php?option=com_content&task=view&id=12&Itemid=27&limit=1&limitstart=1 (consulté 25 Janvier 2011).
- 101 Deputy National Directeur, National Department of Property and Cadastres, communication directe, 22 Octobre 2010.
- 102 Ibid.
- 103 République du Mali, LOA, 5 Septembre 2006, op. cit. Titre IV, Chapitre II: Foncier Agricole.
- 104 Ibid.
- 105 République du Mali, LOA, 5 Septembre 2006, op. cit. Titre I, Article 3.
- 106 République du Mali, LOA, 5 Septembre 2006, op. cit. Titre II, Chapitre I, Article 13.
- 107 République du Mali, LOA, 5 Septembre 2006, op. cit. Titre IV, Chapitre II, Articles 75 and 77.
- 108 République du Mali, LOA, 5 Septembre 2006, op. cit. Titre IV, Chapitre II, Article 82.
- 109 API Mali, http://www.apimali.gov.ml/uploads/profil_secteurs/agriculture.pdf (consulté 25 Janvier 2011).
- 110 Conseiller technique en charge des problèmes légaux et institutionnels, Ministère de l'agriculture, Communication directe, 20 Octobre 2010; Secrétaire permanent du comité exécutif de conseil supérieur sur l'agriculture, 21 Octobre 2010.
- 111 Forum Paysan de Kolongotomo, 20 Novembre 2010, L'appel de Kolongo, Forum Paysan de Kolongotomo autour des accaparements de terres au Mali, http://www.cnop-mali.org/IMG/pdf/Appel_de_Kolongo_final.pdf (consulté 24 Janvier 2011).
- 112 President CNOP, communication directe, 20 Octobre 2010.
- 113 Olivier De Schutter, The right to food. Interim report of the UN Special Rapporteur on the right to food submitted to the 65th session of the United Nations General Assembly, 11 Aout 2010 http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20101021_access-to-land-report_en.pdf (consulté 16 Janvier 2011).
- 114 Devex, Growth Support Project in Mali: recruitment of a communication agency to advertise the federal land code, 14 Avril 2010, <https://www.devex.com/en/projects/growth-support-project-in-mali-recruitment-of-a-communication-agency-to-spread-the-code-and-federal-land-relu> (consulté 29 Janvier 2011).
- 115 Conseiller technique, Ministère de logement, affaires foncières et la planification urbaine, communication directe, 21 Octobre 2010.
- 116 IPPG (Improving Institutions Pro-Poor Growth), A national Institution for pro-poor growth: agribusiness versus household farming in the Office du Niger, Mali Research Brief 2, IPPG Briefing Paper No. Fourteen, Octobre 2007, <http://www.ippg.org.uk/papers/bp14.pdf> (consulté 29 Janvier 2011).
- 117 Office du Niger, Un Recentrage Bénéfique des Missions, op. cit.
- 118 Primature / Secrétariat Général du Gouvernement / République du Mali, 1996, Décret No 96-188/P-RM: Portant Organisation de la Gérance des Terres Affectées à l'Office du Niger.
- 119 Primature / Secrétariat Général du Gouvernement / République du Mali, 1996, op. cit.
- 120 Agent de développement travaillant avec groups de femmes agricultrices Maliennes communication directe, 20 Octobre 2010.
- 121 Membres de CNOP, communication directe, 18 et 25 Octobre 2010; et observations et discussions avec les petits exploitants pendant la visite de l'OI à l'Office du Niger.
- 122 Selon des données d'octobre 2009, de Benoit Dave, professeur universitaire à Université Libre de Belgique
- 123 Center for Human Rights and Global Justice, Foreign Land Deals and Human Rights: Case Studies on Agricultural and Agrofuel Investment (New York: NYU School of Law, 2010) p 99.
- 124 Secrétaire d'état responsable pour le développement dans l'Office du Niger, communication directe, 27 Octobre 2010.
- 125 En 1994, la zone comptait 159 739 habitants, en 2004 :350 079 dont 56469 exploitants agricoles.
- 126 Pourtant une baisse tendancielle des rendements est à noter moins de 4 tonnes/ha en moyenne.
- 127 Secrétaire Permanent, secrétaire d'état de l'Office au prés du premier Ministre en charge du développement intégré dans la zone de l'Office du Niger, communication directe, 27 Octobre 2010.
- 128 Office du Niger, DAGF/SCF Plan de zonage des aménagements et projections, Octobre 2010; Office du Niger, Direction Générale, 16 Octobre 2010. Situation recapitulative des attributions des terres en

- bail dans la Zone Office du Niger.
- 129 Toutes les conversions F CFA en USD aux cours du 28 Janvier 2011.
- 130 Office du Niger, Appel du Gouvernement Malien, 21 Décembre 2009. http://www.office-du-niger.org/ml/internet/index.php?option=com_content&view=article&id=10&Itemid=9, (consulté 24 Janvier 2011).
- 131 **Aliou Badra Diarra**, Direction de l'Office du Niger: Abou Sow impose l'indélicat Kassoum Dénon. L'indicateur Renouveau. **11 Décembre 2009**, disponible sur: <http://www.maliweb.net/category.php?NID=54179> (consulté 29 Janvier 2011).
- 132 Convention d'investissement dans le Domaine agricole entre La République du Mali et La Grande Jamahiriya arabe Libyenne populaire et socialiste, Mai 2008. Entre République du Mali représentée par le Pr. Tiémoko Sangaré, Ministre de l'agriculture et La Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, représentée par le Dr. Aboubaker al Mansoury secrétaire du comité populaire pour l'agriculture, l'élevage et de la pêche.
- 133 Conseiller juridique, Ministère de l'Agriculture, communication directe, 20 Octobre 2010; Secrétaire Permanent, conseiller Supérieur sur l'Agriculture, communication directe, 21 Octobre 2010.
- 134 Conseiller technique, Ministère de logement, des affaires foncières et de l'Urbanisme communication directe le 21 Octobre 2010.
- 135 Ibid.
- 136 Directeur adjoint, Département National pour la propriété et Cadastres, communication directe le 22 Octobre 2010.
- 137 Président Directeur General (PDG), Office du Niger, communication directe, 26 Octobre 2010.
- 138 *L'Independent*, 24 Novembre 2011, op. cit.
- 139 Voir <http://mali.senego.com/articles/detournement-des-fonds-publique-par-kassoum-denon-et-la-justice-malienne>
- 140 Secrétaire Permanent, Secrétaire d'état dans l'Office au près du Premier Ministre en charge du développement intégré dans la zone de l'Office du Niger, communication directe 27 Octobre 2010.
- 141 Secrétaire General, SEXAGON, communication directe, 25 Octobre 2010.
- 142 Le projet SoSuMar / CaneCo sur les 39,538 ha (selon la carte de l' Office du Niger d'Octobre 2010) est en quelque sorte différent des autres du fait qu'il soit un partenariat public-privé avec le gouvernement Malien, qui reçoit le financement de la Banque Mondiale et la Banque du Développement Africain, et cependant a été obligé de rendre publique tous ses documents; y compris l'accord du bail et les études relatives au grand projet sucrier. La société locale CaneCo fut créée au Mali par SoSuMar (Société Sucrière de Markala), avec le groupe Illovo ltd. (IGHL) comme partenaires majoritaires IGHL est enregistré en Ile Maurice et à Louisiana, USAI D'autres partenaires de SoSuMar y compris le gouvernement du Mali (6%) & Schaffer & Associés Internationaux LLC (SAIL). d'autres sponsors y compris USAID cofinçant avec Schaffer pour les & Associates and the Govt of Mali. Voir : CONVENTION entre GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI, ILLOVO GROUP HOLDINGS LIMITED et SCHAFFER & ASSOCIÉS INTERNATIONAUX LLC, 26 Jun 2007; Projet sucrier du Mali. http://www.africancl.org/downloads/Mail_Sugar_Project.pdf (consulté le 12 Décembre 2010); Rapport d'Affaire. Illovo vise rattraper le R2.6bn propjet Mali, 29 Mai 2009. <http://www.fastmoving.co.za/news-archive/supplier-news/illovo-aims-to-catch-up-with-r2-6bn-mali-project> (consulté le 12 Décembre 2010).
- 143 Convention d'investissement dans le Domaine agricole entre La République du Mali et La Grande Jamahiriya arabe Libyenne populaire et socialiste, Mai 2008, op. cit.
- 144 Convention Particulière d'investissement dans le domaine agricole entre le Gouvernement du Mali et le Groupe de Sociétés Moulin Moderne du Mali et Complexe Agropastoral et Industriel, 31 Mai 2010.
- 145 Convention entre Gouvernement de la République du Mali, Illovo Group Holdings Limited et Schaffer Associates International LLC, 27 Juin 2007.
- 146 Convention Particulière sur les conditions de cession et de bail des terres au Nouveau Complexe Sucrier du Kala Supérieur (N-Sukula), 22 Juin 2009.
- 147 Contrat de Bail Ordinaire: entre PDG Office du Niger et PETROTECH-ffn AGRO MALI SA.
- 148 Disponible sur <http://media.oaklandinstitute.org/land-deals-africa/mali>
- 149 Site web de l'Office du Niger: http://www.office-du-niger.org/ml/internet/index.php?option=com_content&view=article&id=35:le-systeme-hydraulique-de-lon&catid=40:le-reseau-dirrigation&Itemid=30 (consulté 24 Janvier 2011).
- 150 Moussa Djiré and Amadou Kéita, *Revue des expériences en matière de gouvernance des ressources naturelles et des industries Extractives, Cas du Mali: Revue du cadre juridique et institutionnel de la gouvernance des ressources naturelles: une étude de cas sur la gestion des terres à l'office du Niger* (draft). Partenariat pour la Mise en Oeuvre en Afrique de l'Ouest des Activités du Réseau ANSA-Afrique, Aout 2010, http://www.iedafrique.org/IMG/pdf/Revue_pays_Malipdf.pdf
- Aly Diallo and Godihald Mushinzimana *Foreign Direct Investment (FDI) in Land in Mali*. Eschborn, Germany: GTZ GmbH, 2009, p 6. <http://www2.gtz.de/wbf/4tDx9kw63gma/gtz2010-0064en-foreign-direct-investment-mali.pdf>
- 151 Solaria Energías Renovables: <http://www.solariaer.es/en/content/solaria-asiste-una-mision-internacional-en-dakar-senegal>
- 152 Aly Diallo and Godihald Mushinzimana, *Foreign Direct Investment (FDI) in Land in Mali*. Eschborn, Germany: GTZ GmbH, 2009, p16.
- 153 Burkina Faso India: <http://www.burkinafasoindia.org/prospectivebusinesspartners.html>.
- 154 Diallo, Aly and Mushinzimana, Godihald. 2009. *Foreign Direct Investment (FDI) in Land in Mali*. Eschborn, Germany: GTZ GmbH. p 16, <http://www2.gtz.de/wbf/4tDx9kw63gma/gtz2010-0064en-foreign-direct-investment-mali.pdf>
- 155 FORAS International Investment Company http://forainvest.com/v2/index.php?option=com_content&view=article&id=53&Itemid=61&lang=en
- GRAIN, "Saudi investors poised to take control of rice production in Senegal and Mali?" 29 Nov. 2010, <http://www.grain.org/articles/?id=75>
- International Rice Research Institute (IRRI). A summary of the meetings held during the visit of Dr. Robert Zeigler, Mr. Syeduzzaman, and Abdel Ismail to Saudi Arabia, Mars 7-8, 2009. <http://beta.irri.org/news/bulletin/2009.14/PDFs/DG%20in%20KSA%20March%207-8.pdf>
- Souhail Karam, "Saudi-based partners launch Africa rice farming plan," *Reuters*, 3 Aout 2009, <http://af.reuters.com/article/topNews/idAFJ0E5720D820090803>
- 156 Interview with Huicoma's technical director: http://www.afrikm.com/tomota/rubrique.php?id_rubrique=2&posart=0&idphoto=0&id_article=0
- http://www.office-du-niger.org/ml/internet/index.php?option=com_content&view=article&id=72:les-eclairages-du-pdg-sur-les-grands-projets-en-cours-&catid=1:actualite
- 157 Lonrho PLC, Substantial Progress at Lonrho Agriculture, 13, Janvier 2009, http://www.lonrho.com/Press/News_%28RNS%29/RnsNews.aspx?id=779&rid=2066343
- Mouaa Djiré and Amadou Kéita, Aout 2010, op. cit.
- 158 Convention d'Investissement dans le Domaine agricole entre La République du Mali et La Grande Jamahiriya arabe Libyenne populaire et socialiste.
- 159 GRAIN, "Turning African farmland over to big business. The US's Millennium Challenge Corporation (MCC)," *Seedling*, Avril 2010. <http://>

- www.grain.org/seedling/?id=679; <http://www.mcamali.org/article351.html>
- <http://www.mcamali.org/article489.htm>; <http://www.mcc.gov/pages/countries/program/mali-compact>
- Aly Diallo and Godihald Mushinzimana, *Foreign Direct Investment (FDI) in Land in Mali*. Eschborn, Germany: GTZ, Décembre 2009, p 13.
- 160 Contrat de Bail Ordinaire, entre L'Office du Niger, Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (Le Bailleur) et La Société Moulin Moderne du Mali. 31 Mai 2010, and: Convention particulière d'investissement dans le domaine agricole entre le gouvernement du mali et le groupe de sociétés Moulin modern du mali et complexe agropastoral et industriel.
- 161 Convention particulière sur les conditions de cession et de bail des terres au nouveau complexe sucrier du kala supérieur (n'sukula) entre Le Gouvernement de la République du Mali, represented by Madam Gakou Salamata Fofana, Minister of Housing, Land Issues and Urban Planning et LA CHINA LIGHT INDUSTRIAL CORPORATION FOR FOREIGN ECONOMIC AND TECHNICAL COOPERATION, Beijing, China, signed 22 Juin 2009.
- 162 SeedRock Africa Agriculture Presentation for investors, Septembre 2010, <http://www.seedrock.com/about.html>
- 163 Interview, presentation du projet, <http://www.petrotechffn.com/Company%20Background.html>
- 164 SOCIMEX Sarl. <http://socimexmali.com/index2.php?page=presenta>; <http://socimexmali.com/index2.php?page=historique>; <http://socimexmali.com/index2.php?page=produits>
- 165 CONVENTION entre GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI, ILOVO GROUP HOLDINGS LIMITED et SCHAFFER & ASSOCIATES INTERNATIONAL LLC, 26 Juin 2007. Mali-Sugar Project, http://www.africancl.org/downloads/Mali_Sugar_Project.pdf
- Business Report* Illovo aims to catch up with R2.6bn Mali project, 29 Mai 2009, <http://www.fastmoving.co.za/news-archive/supplier-news/illovo-aims-to-catch-up-with-r2-6bn-mali-project>
- 166 Mali River Rice Development Program, <http://www.southern-globalinc.com/Rice.html>
- 167 Essor Mali: <http://www.essor.ml/economie/article/agriculture-et-integration-l-uemoa>
- Aly Diallo and Godihald Mushinzimana, 2009, op. cit.
- 168 <http://farmlandgrab.org/post/print/18173> http://www.malijet.com/actualite_economique_du_mali/propos_de_la_cession_des_terres_agricoles_l_office_du_niger_bat_.html
- 169 Office du Niger, Direction Générale, Situation récapitulative des attributions de terres en bail dans la zone Office du Niger, 16 Octobre 2010.
- 170 Voir: International Rice Research Institute (IRRI), a summary of the meetings held during the visit of Dr. Robert Zeigler, Mr. Syeduzzaman, and Abdel Ismail to Saudi Arabia, Mars 7-8, 2009, <http://beta.irri.org/news/bulletin/2009.14/PDFs/DG%20in%20KSA%20March%207-8.pdf> (consulté 28 Janvier 2011); GRAIN. "Saudi investors poised to take control of rice production in Senegal and Mali?" 29 novembre 2010, <http://www.grain.org/articles/?id=75> (consulté 28 Janvier 2011); Lonrho PLC, Substantial progress at Lonrho Agriculture, 13 Janvier 2009. http://www.lonrho.com/Press/News_%28RNS%29/RnsNews.aspx?id=779&rid=2066343 (consulté 28 Janvier 2011).
- 171 Comme certains investisseurs sont identifiés sur la carte de l'office par des noms, il est impossible de déterminer s'ils sont étrangers ou des nationaux Malien, et cependant ne sont pas inclus dans ce calcul.
- 172 Aly Diallo and Godihald Mushinzimana, 2009, op. cit. p 6.
- 173 Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre Chargé de Développement Intégré de la Zone Office du Niger, direct communication, 27 Octobre 2010.
- 174 Office du Niger, Direction Générale, Situation récapitulative des attributions de terres en bail dans la zone Office du Niger, 16 Octobre 2010.
- 175 Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre Chargé de Développement Intégré de la Zone Office du Niger, 27 Octobre 2010.
- 176 API Mali <http://www.apimali.gov.ml/index.php?page=agriculture>
- 177 Fonctionnaire de l'Office du Niger, communication directe, 26 Octobre 2010.
- 178 Office du Niger, Direction Générale, Situation récapitulative des attributions de terres en bail dans la zone Office du Niger, 16 Octobre 2010.
- 179 Permanent Secrétaire Permanent du comité exécutif du conseil supérieur de l'Agriculture, communication directe, op. cit.
- 180 Moussa Djiré and Amadou Kéita, Aout 2010, op. cit. p 20.
- 181 Moussa Djiré and Amadou Kéita, Aout 2010, op. cit. p 24.
- 182 Aly Diallo and Godihald Mushinzimana, 2009, op. cit. p 24.
- 183 Moussa Djiré and Amadou Kéita, Aout 2010, op. cit. p 24.
- 184 à défaut l'ON fait l'entretien lui-même et les coûts sont imputés à l'exploitant-e
- 185 Aly Diallo and Godihald Mushinzimana, Décembre 2009, op. cit. p 13.
- 186 Il ya lieu de noter que la redevance dans son principe doit servir à couvrir les charges de gestion de l'eau et d'entretien des infrastructures, ce qui n'est pas le cas, puisque l'Etat subventionne une partie de l'entretien des infrastructures, notamment, les grandes infrastructures (barrage de Markala, écluse de Thio, ouvrages des points A, B et C), les canaux adducteurs et falas, les exutoires de drainage.
- 187 Note d'évaluation des taux de redevances de l'eau en République du Mali de juillet 2010, faite par le secrétariat exécutif du fond de développement de l'eau
- 188 N'SUKALA = Nouvelle SUKALA
- 189 CH Sylla and Sékou Tamboura, Notre ambition pour le Mali: Abdalilah Youssef, directeur général de Malibya à L'AUBE. L'aube, 10 Novembre 2008, disponible sur: <http://www.maliweb.net/category.php?NID=37605> (consulté 25 Janvier 2011).
- 190 Convention d'Investissement entre le Mali et le Libya. Ibid.
- 191 le Site web de GRAIN de l'accapement des terres a une sélection de plusieurs article et de rapports sur le bail du Malibya, voir: <http://farmlandgrab.org/cat/show/373> (consulté 29 Janvier 2011). voir: GRAIN, "Rice land grabs undermine food sovereignty in Africa," <http://www.grain.org/articles/?id=46>
- 192 CNOP, communication directe, 20 Octobre 2010.
- 193 Ibid. Voir aussi Lamine Coulibaly and Boaventura Monjana, "Libyan land grab of Mali's rice-producing land," Via Campesina, 11 Septembre 2009, http://www.viacampesina.org/en/index.php?option=com_content&view=article&id=785:libyan-land-grab-of-malis-rice-producing-land&catid=23:agrarian-reform&Itemid=36 (consulté 29 Janvier 2011).
- 194 Convention d'investissement dans le Domaine agricole entre La République du Mali et La Grande Jamahiriya arabe Libyenne populaire et socialiste, Mai 2008, op. cit.
- 195 La République du Mali, Ministère de l'Industrie, des Investissements et de Commerce / API, Code d'Investissement .loi No. 05-050 du 19 Aout 2005 Loi d'amendement No. 91-048/ANRM du 26 Février 1991 Instituant le Code d'Investissement.
- 196 Une copie de l'accord Malibya est maintenant posté sur le Site web de GRAIN: <http://farmlandgrab.org/post/view/14150> (consulté le 25 Janvier 2011): <http://farmlandgrab.org/post/view/14150> (consulté 25 Janvier 2011).
- 197 Secrétaire d'état responsable pour le développement intégré dans l'Office du Niger, communication directe, le 27 Octobre 2010.

- 198 Ingénieur Agronome et Conseiller Technique, Ministère de l'Environnement et l'Assainissement. communication directe, le 28 Octobre 2010; Convention d'Investissement dans le Domaine agricole entre La République du Mali et La Grande Jamahiriya arabe Libyenne populaire et socialiste, Mai 2008, op. cit.
- 2010; Convention d'Investissement dans le Domaine agricole entre La République du Mali et La Grande Jamahiriya arabe Libyenne populaire et socialiste, Mai 2008, op. cit.
- 199 CH Sylla and Sékou Tamboura, 10 Novembre 2008, op. cit.
- 200 Center for Human Rights and Global Justice, Foreign Land Deals and Human Rights: Case Studies on Agricultural and Agrofuel Investment (New York: NYU School of Law, 2010) p 98.
- 201 Inger Andersen, Ousmane Dione, Martha Jarosewich-Holder, and Jean-Claude Olivry, Katherin George Goltzen, ed. *The Niger River Basin: a vision for sustainable development*, (Washington, DC: The World Bank, Directions in Development, 2005) p xii.
- 202 Convention d'investissement dans le Domaine agricole entre La République du Mali et La Grande Jamahiriya arabe Libyenne populaire et socialiste, Mai 2008.
- 203 CH Sylla and Sékou Tamboura, 10 Novembre 2008, op. cit.
- 204 CH Sylla, and Sékou Tamboura, 10 Novembre 2008, op. cit.
- 205 Institut Nationale de la Statistique, 2009, op. cit.
- 206 Basé sur les statistique des Pays du Monde (consulté le 21 Mars 2011) population active au Mali a atteint 5,574,000 habitants en 2004 ou a peu près 43% du total de la population. La population active estimée dans la région de Ségou assume ce pourcentage approximatif vérifié aussi bien au niveau régional.
- <http://www.pays-monde.fr/continent-afrique-1/population-mali-31/nombre-habitant-taux-chomage-croissance-esperance-vie.html>
- 207 Voir GRAIN, "Rice land grabs undermine food sovereignty in Africa," op.cit.
- 208 FAOSTAT, <http://faostat.fao.org/site/567/DesktopDefault.aspx?PageID=567#ancor> (consulté 29 Janvier 2011).
- 209 Office du Niger, Direction Nationale, Statistiques de Base 2009/2010.
- 210 SEXAGON members in Kolongo, community members in Goulancoura, communication directe, 25 Octobre 2010.
- 211 Coulibaly, Lamine and Monjane, Boaventura, 11 Septembre 2009, "Libyan land grab of Mali's rice-producing land," Via Campesina, http://www.viacampesina.org/en/index.php?option=com_content&view=article&id=785:libyan-land-grab-of-malis-rice-producing-land&catid=23:agrarian-reform&Itemid=36 (consulté 29 Janvier 2011).
- 212 Tiédo Kane and other SEXAGON members on the Malibya lease area, communication directe, 25 Octobre 2010
- 213 Konye Obaji Ori. Afrik News. "Mali: Gov't land deals forcing local farmers out of vocation?". 5 Décembre 2009
- 214 Coulibaly, Lamine et Monjane, Boaventura, "Libyan land grab of Mali's rice-producing land," Via Campesina, 11 Septembre 2009, http://www.viacampesina.org/en/index.php?option=com_content&view=article&id=785:libyan-land-grab-of-malis-rice-producing-land&catid=23:agrarian-reform&Itemid=36 (consulté 29 Janvier 2011).
- 215 Fonctionnaire, de l'Office du Niger, communication directe, 26 Octobre 2010. Voir aussi Lamine Coulibaly and Boaventura Monjane, "Libyan land grab of Mali's rice-producing land," Via Campesina. http://www.viacampesina.org/en/index.php?option=com_content&view=article&id=785:libyan-land-grab-of-malis-rice-producing-land&catid=23:agrarian-reform&Itemid=36 (consulté 29 Janvier 2011).
- 216 Ibid.
- 217 Ibid.
- 218 Convention Particulière d'Investissement dans le Domaine Agricole entre Le Gouvernement du Mali et le Groupe de Sociétés Moulin Moderne du Mali et Complexe Agropastoral et Industriel, signed 31 Mai 2010.
- 219 Contrat de Bail Ordinaire N° 001/PDG-ON, L'Office du Niger et La Société Moulin Moderne du Mali (M3-SA). 31 Mai 2010.
- 220 Ibid; Alassane Diarra 1 Octobre 2010, Kassoum Denon Pdg de l'Office du Niger: «Le projet d'aménagement de GDCM est noble et ambitieux.» L'Indépendant. <http://www.maliweb.net/category.php?NID=65483> (consulté 29 Janvier 2011).
- 221 Secretary of State responsible for development in the Office du Niger, communication directe, 27 Octobre 2010.
- 222 Community members and chief in Samana Dugu, communication directe, 25 – 26 Octobre 2010.
- 223 Ibid.
- 224 Alassane Diarra, 7 Octobre 2010, op.cit.
- 225 Membres de la communauté de Samana Dugu, communication directe, 25 – 26 Octobre 2010
- 226 Makala courthouse, communication directe, 26 Octobre 2010.
- 227 Pierre Fo'o Medjo, 24 Juin 2010, Bail entre l'Office du Niger et le groupe GDCM : Fronde des populations de Sanamadougou contre le PDG Dénon, 22 Septembre, disponible: <http://www.maliweb.net/category.php?NID=62256> (consulté 24 Janvier 2011).
- 228 Diarra, Alassane. 7 Octobre 2010, op. cit.
- 229 Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'Indépendance (SADI), Parti SADI. 4 Aout 2010. **Expropriation et répression sauvage contre les paysans à l'office du Niger: Le parti SADI exprime ses inquiétudes et dénonce**, <http://partisadi.org/actualites/Situation-dans-la-zone-de-Office-du-Niger> (consulté 24 Janvier 2011).
- 230 FAOSTAT, <http://faostat.fao.org/site/342/default.aspx> (consulté 25 Janvier 2011).
- 231 Republic of Mali, Ministry of Industry, Investments and Trade / API, Investment Code, Law No. 05-050 of 19 Aout 2005, op. cit.
- 232 Office du Niger, Octobre 2010, op. cit.
- 233 Technical Directeur, Huicoma/Tomota, communication directe, 22 Octobre 2010.
- 234 A. Sanogo, Cession de HUICOMA au groupe TOMOTA: La mémorable bêtise. Le 26 Mars, 14 Septembre 2010, <http://www.reus-sirbusiness.com/10329-Mali-Cession-de-HUICOMA-au-groupe.html> (consulté 24 Janvier 2011).
- 235 Directeur technique, Huicoma/Tomota, communication directe, 22 Octobre 2010.
- 236 Birima Fall, "Le groupe Tomota innove dans la gestion de l'Huicoma : Un investissement de 4 milliards de FCfa dans les matériels et équipements de production agricole Le Républicain," 28 Mai 2010, disponible : <http://www.bamanet.net/index.php/actualite/republicain/9159-le-groupe-tomota-innove-dans-la-gestion-de-lhuicoma-un-investis-sement-de-4-milliards-de-fcfa-dans-les-materiels-et-equipements-de-production-agricole-.html> (consulté 29 Janvier 2011).
- 237 Alassane Diarra, Kassoum Denon Pdg de l'Office du Niger: « Le projet d'aménagement de GDCM est noble et ambitieux, » *L'indépendant*, 1 Octobre 2010, disponible : http://www.malijet.com/actualite_de_la_nation_malienne/kassoum_denon_pdg_de_l_office_du_niger_le_projet_d_am_nagement_d.htm (consulté 24 Janvier 2011); Diarra, Alassane, Octobre 2010, Les Eclairages du PDG sur les grands projets en cours. L'Indépendant. http://www.office-du-niger.org/ml/internet/index.php?option=com_content&view=article&id=72:les-eclairages-du-pdg-sur-les-grands-projets-en-cours-&catid=1:actualite (consulté 10 Décembre 2010).

- 238 Mahamadou Camara, Agriculture/Mali: Les investissements gagnant la terrain. Jeune Afrique, 27 Octobre 2010, .<http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/ARTJA2597p090-091.xml0/agriculture-investissement-uemoa-crise-alimentaireagriculture-les-investissements-gagnent-du-terrain.html> (consulté 24 Janvier 2011).
- 239 Directeur Technique, Huicoma/Tomota, communication directe, 22 Octobre 2010.
- 240 Ibid.
- 241 Ibid.
- 242 Mathieu Perdriault, Mali: Accaparement des terres. aGter (une association pour contribuer à Améliorer la Gouvernance de la Terre, de l'Eau, des Ressources Naturelles), http://www.agter.asso.fr/article382_fr.html (consulté 29 Janvier 2011).
- 243 CNOP, communication directe, 18, 20, 25 Octobre 2010.
- 244 Sur la base des données démographiques de l'Office du Niger (2003/2004) (Office du Niger, Un recentrage bénéfique des missions. op. cit.), OI a estimé de façon réservée que la densité de la population était approximativement 2.8 personnes par ha dans la zone de bail de Tomota sur la base des premières estimations de 100 personnes pas ha dans la zone de l'Office , http://www.maliagriculture.org/services_tech/Office%20du%20Niger/page-ON.html). En considérant qu'il pourrait légèrement être en dessous de cela dans la zone non-irriguée de Tomota tenant compte des 2.2 % de la croissance de la population rurale (UNDATA: Mali: <http://data.un.org/CountryProfile.aspx?crName=MALI> (consulté le 29 Janvier 2011).
- 245 Technical Directeur, Huicoma/Tomota, communication directe, 22 Octobre 2010.
- 246 Bail Ordinaire entre L'Office du Niger et Petrotech-ffn AgroMALI-sa.
- 247 Ibid.
- 248 Directeur General, Petrotech-ffn Agro MALI-sa, communication directe, 22 Octobre 2010.
- 249 PetroTech FFN. <http://www.petrotechffn.com/> (consulté 12 Décembre 2010).
- 250 Ibid.
- 251 Directeur General, Petrotech-ffn Agro MALI-sa, communication directe, 22 Octobre 2010.
- 252 Ibid.
- 253 Petrotech-ff Agro Mali, Note de présentation projet biocarburant.
- 254 Ibid.
- 255 Ibid.
- 256 Petrotech-ff Agro Mali, Note de présentation projet biocarburant.
- 257 Directeur General, Petrotech-ffn Agro MALI-sa, communication directe, 22 Octobre 2010.
- 258 Etude Adama Sangare juillet 2010 « l'établissement d'un bilan de gestion des ressources en eau au droit de la zone de l'ON : projet sucrier de Markala », commanditée par la banque africaine de développement.
- 259 En 2008, plus 1,5 milliards de francs CFA ont été allouées à l'entretien périodique de l'axe hydraulique de Macina (Canal + fala de Boky wéré) pour résoudre la crise d'eau qui a secoué cette zone.
- 260 MDRE, 1999
- 261 Analyse du potentiel d'irrigation lors de la saison sèche dans la zone de l'ON/GTZ janvier 2008
- 262 Etudes d'Avant Projet Sommaire du casier de Kandiorou sur financement de l'UEMOA (janvier 2010) réalisée par le groupement AHT-BETICO
- 263 Secrétaire d'Etat en charge du développement intégré dans l'Office du Niger, communication directe, 27 Octobre 2010.
- 264 Center for Human Rights and Global Justice, 2010, op. cit. p vii.
- 265 Membres de CNOP et SEXAGON et villageois de Samana Dugu, communication directe, Octobre 2010.
- 266 villageois de Samana Dougou et Kolongo, communication directe, 25 Octobre 2010.
- 267 President, CNOP, communication directe, 20 Octobre 2010.
- 268 President, CNOP and Faliri Boly, Secretary General, SEXAGON, communication directe, 25 Octobre 2010.
- 269 Secrétaire General, SEXAGON, communication directe, 25 Octobre 2010.
- 270 SEXAGON, communication directe, 25 Octobre 2010.
- 271 Forum Paysan de Kolongotomo, 20 Novembre 2010, op. cit.; Chantal Jacovetti, Oser lutter pour oser vaincre. Le Hub Rural, Appui au développement rural en Afrique de l'Ouest et du Centrale, 6 Janvier 2011, http://www.hubrural.org/IMG/pdf/Article_CS_forum_accaparement_de_terres_kolongo_mali_novembre_2010.pdf (consulté 29 Janvier 2011).
- 272 SEXAGON, communication directe, 25 Octobre 2010.
- 273 Fonctionnaire de l'Office du Niger, Ségou, communication directe, 26 Octobre 2010.
- 274 Un décret du gouvernement de 1996, qui permet à l'Office du Niger de d'étendre le territoire qu'il gère et d'accorder des baux fonciers à long termes.
- 275 IPPG (Improving Institutions Pro-Poor Growth, Octobre 2007, op. cit. p 3.
- 276 Ce calcul a été effectué en supposant un champ de taille moyenne de 4.7 ha, sur une zone de 528.926 ha. Il s'agit du total de la superficie allouée aux investisseurs dans la zone de l'Office du Niger, selon la carte officielle en octobre 2010, de déduction faite de 2.000 ha pour UNTM (Union Nationale des Travailleurs du Mali) et 22.441 ha pour le Millenium Challenge Corporation (MCC). L'allocation de UNTM (L'Union nationale des travailleurs du Mali) a été déduite du total des terres allouées (calculé sur dans le tableau 1) et a partir de cette équation, la terre attribuée est entrain d'être mise en valeur par des coopératives et des petits exploitants, et ne ressemble pas aux autres investissements. Le MCC ne se qualifie pas comme étant un investissement, en soi, étant donné qu'il travaille avec des petits exploitants et pastoralismes sur ces terres. Vu que le projet MCC n'est pas strictement un exemple d'investissement étranger direct sur la terre agricole du Mali, GRAIN a faite une analyse critique du projet et remet en cause ses opérations et objectifs: GRAIN. "Turning African farmland over to big business: the US's Millennium Challenge Corporation," Seedling, Avril 2010, <http://farmlandgrab.org/post/view/12656> (consulté 18 Janvier 2011).
- 277 Considérant un taux moyen conservateur d'une taille de ménage de 6,1 personnes (pour les zones rurales) basé sur le recensement 2009, Institut National des Statistiques, 2009, op. Cit.
- 278 Fonctionnaire, Office du Niger, communication directe, 26 Octobre 2010.
- 279 Kassoum Thera, Le PDG de l'office du Niger Kassoum Denon face à la presse "Aucun accaparement n'est en cours dans la zone Office du Niger," *L'indépendant*, 24 Novembre 2010, disponible : <http://www.maliweb.net/category.php?NID=67549> (consulté 12 Décembre 2010).
- 280 Kassoum Thera, 24 Novembre 2010, op. cit.
- 281 Kassoum Thera, 24 Novembre 2010, op. cit.
- 282 Secrétaire Permanent du comité exécutif du conseil supérieur de l'Agriculture, communication directe, op. Cit..
- 283 Ibid.
- 284 A. Sissoko and Moriba Coulibaly, Office du Niger, zone de Kolongo:

- La hantise de la Mévente. L'Essor, 10 Mars 2010, <http://www.essor.ml/economie/article/office-du-niger-zone-de-kolongo-la>
- 285 Agent de développement féminin travaillant avec des groupes de femmes cultivatrices dans la zone de l'office du Niger, Communication directe, op. cit.
- 286 La Convention sur les terres humides d'importance internationale (connue aussi sous « Convention Ramsar ») est un traité intergouvernemental sur la protection des écosystèmes des terres humides. Créée en 1971, elle compte 160 signataires à compter du Mars 2011. voir: http://www.ramsar.org/cda/en/ramsar-home/main/ramsar/1_4000_0_ le Site Ramsar au Mali couvre une superficie de 4.119.500 ha dans le delta intérieur du fleuve Niger. La Convention Ramsar sur les terres humides, (consulté le 28 Janvier 2011)
- 287 Ibid. Voir aussi World Wild Life. Inner Niger Delta flooded savanna (AT0903) / Niger River Delta, http://www.worldwildlife.org/wildworld/profiles/terrestrial/at/at0903_full.html
<http://www.worldwildlife.org/wildworld/profiles/g200/g155.html>
- 288 Ingénieur agronome et Conseiller Technique, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, communication directe, op. cit.
- 289 Fonctionnaires, Office du Niger, communication directe, 26 Octobre 2010. (Il y a des chiffres contradictoires avancés pour le potentiel actuel d'irrigation dans l'office du Niger, selon la source.)
- 290 Communication CNOP septembre 2011
- 291 Inger Andersen, et al, Katherin George, ed. 2005, op. cit.
- 292 IRIN News, "WEST AFRICA: Niger River action planned, but the river is shrinking," 28 Avril 2004, <http://www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=49688> (consulté 24 Janvier 2011).
- 293 Andersen, Inger et al., Golitzen, Katherin George, ed. 2005. op. cit.
- 294 IRIN News, 28 Avril 2004, op. cit.
- 295 Agricultural Engineer and Technical Advisor, Ministry of Environment and Sanitation, communication directe, op. cit.
- 296 Senior Economist, World Bank, Mali, communication directe, op. cit.
- 297 President, CNOP, communication directe, 25 Octobre 2010.
- 298 Ingénieur Agronome et Conseiller Technique, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, op. cit..
- 299 Ibid.
- 300 Secrétaire Permanent du Comité Exécutif du conseil Supérieur d'Agriculture, communication directe, 21 Octobre 2010.
- 301 Ibid.
- 302 Secrétaire d'Etat au près du Premier Ministre en charge du développement intégré dans la zone de Office du Niger, communication directe op. cit. Office du Niger, 21 Décembre 2009, op. cit.
- 303 President CNOP, communication directe, op. cit.
- 304 Basé sur les études de cas de l'Institut International pour le Développement et l'Environnement (IIDE), la FAO et l'Institut International pour Le Développement Agricole (IFAD), cité par le Centre des Droits Humains et de la justice Mondiale, Transactions Foncières étrangères et Droits Humains, les Cas études sur les Investissements Agricoles et Agro-Carburants (New York: NYU Ecole Juridique 2010). p. 97.
- 305 Ibid.
- 306 Aly Diallo and Godihald Mushinzimana, 2009, op. cit. p 6.
- 307 Ce calcul a été effectué en supposant un champ de taille moyenne de 4.7 ha, sur une zone de 528.926 ha. Il s'agit du total de la superficie allouée aux investisseurs dans la zone de l'Office du Niger, selon la carte officielle en octobre 2010, déduction faite de 2.000 ha pour UNTM (Union Nationale des Travailleurs du Mali) et 22.441 ha pour le Millenium Challenge Corporation (MCC). L'allocation de UNTM a été déduite du total des terres allouées (calculé sur dans le tableau 1) et à partir de cette équation, la terre attribuée est entrain d'être mise en valeur par des coopératives et des petits exploitants, et ne ressemble pas aux autres investissements. Le MCC n'est pas considéré comme étant un investisseur, étant donné qu'il travaille avec des petits exploitants et pasteurs sur ces terres. Vu que le projet MCC n'est pas strictement un exemple d'investissement étranger direct sur les terres agricoles du Mali, GRAIN a faite une analyse critique du projet et remet en cause ses opérations et objectifs: GRAIN, "Turning African farmland over to big business: the US's Millennium Challenge Corporation," *Seedling*, Avril 2010, <http://farmlandgrab.org/post/view/12656> (consulté 18 Janvier 2011).
- 308 Considérant le taux moyen d'une taille moyenne d'un Ménage de 6,1 personnes (pour les zones rurales) selon le recensement de 2009, d'Institut Nationale des Statistiques. 2009, op. cit.
- 309 The System of Rice Intensification (SRI) – first Experiences from Timbuktu - Mali: farmer-led SRI test in Goundam - 2007/2008, op. cit.
- 310 IUN data: Mali, op. cit.
- 311 Olivier De Schutter, 11 Juin 2009, op. cit.
- 312 Un 11^{ème} principe sur les droits humains des exploitant agricoles ne pouvaient être adéquatement investigués, pour cela n'ont pas été évalués dans ce rapport
- 313 Voir: Shepard Daniel with Anuradha Mittal, 2010, op. cit.
- 314 République du Mali, Ministère de l'Industrie, des Investissements et de Commerce/ API, Code d'Investissement, op. cit
- 315 API, Mali, Sous-secteurs agriculture et agro-industrie, http://www.apimali.gov.ml/uploads/profil_secteurs/agriculture.pdf (consulté 25 Janvier 2011).
- 316 Abba Gana Shettima, et A. Tar Usman, "Farmer-pastoralist conflict in West Africa: exploring the causes and consequences," *Information, Society and Justice*: Vol. 1.2. pp 163-184, Juin 2008, disponible: http://www.londonmet.ac.uk/library/y87618_3.pdf (consulté 25 Janvier 2011).
- 317 API Mali, <http://www.apimali.gov.ml/index.php?page=agriculture> (consulté 25 Janvier 2011); http://www.apimali.gov.ml/uploads/profil_secteurs/agriculture.pdf (consulté 25 Janvier 2011); Office du Niger, 21 Décembre 2010, op. cit.
- 318 Evaluation Internationale de Connaissance Agricole, Scientifique et technologique pour le développement (IAASTD): rapport de synthèse avec Résumé exécutif. Une Synthèse de rapport mondial et sous-globale de IAASTD /édité par Beverly D. McIntyre, et al. (Washington, DC: Presse Irlandaise), http://www.agassessment.org/reports/IAASTD/EN/Agriculture%20at%20a%20Crossroads_Synthesis%20Report%20%28English%29.pdf (consulté le 12 Décembre 2010).
- 319 The Ramsar Convention on Wetlands, 30 Janvier 2000, op. cit.
- 320 Center for Human Rights and Global Justice, 2010, op. cit. p vii.
- 321 Voir, par exemple, les articles d'Alassane Diarra, "Les Eclairages du PDG sur les grands projets en cours," *L'Indépendant*, 7 Octobre 2010, http://www.office-du-niger.org/ml/internet/index.php?option=com_content&view=article&id=72:les-eclairages-du-pdg-sur-les-grands-projets-en-cours-&catid=1:actualite; "À propos des baux du PDG de GDCM, Modibo Kéita et du Groupe Tomota en zone Office du Niger: Face aux inquiétudes des paysans, le PDG Denon rassure," *L'Indépendant*, 29 Décembre 2010, <http://www.maliweb.net/category.php?NID=69068> (consulté 25 Janvier 2011); Kassoum Denon Pdg de l'Office du Niger : «Le projet d'aménagement de GDCM est noble et ambitieuxm.» *L'indépendant*, 1 Octobre 2010, disponible : http://www.malijet.com/actualite_de_la_nation_malienne/kassoum_denon_pdg_de_l_office_du_niger_le_projet_d_am_nagement_d.htm (consulté 24 Janvier 2011).
- 322 Carin Smaller and Howard Mann, Mai 2009, op. cit. p 3.

